



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau et de l'assainissement année 2018

Rédacteurs	Date de mise à jour
Matthieu RAYMOND Marion ROUSSILLE Claire PETIT Afifé HOHMATTER Sandra BERTIN François VASTEL Thomas CAYTAN Graziella BAZIN	01/09/2019

SOMMAIRE

1. DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU	Page 4
1.1 Organisation de la Direction du Cycle de l'Eau d'EPN	Page 5
1.2 Les moyens mobilisés	Page 6
2. LE SERVICE EAU POTABLE	Page 8
2.1 Le patrimoine et les missions du service Eau Potable (régie)	Page 9
2.2 Exploitation du patrimoine Eau Potable communautaire	Page 17
2.3 Les indicateurs du service Eau Potable (régie)	Page 25
2.4 Les indicateurs descriptifs du service Eau Potable	Page 26
2.5 Les indicateurs de performances du service	Page 33
2.6 La mission « Protection de la ressource en eau » (BAC)	Page 39
2.7 La tarification de l'eau et les recettes du service	Page 61
3. LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Page 62
3.1 Territoire exploité en régie	Page 69
3.2 Territoire exploité par prestataire extérieur	Page 166
3.3 Glossaire assainissement	Page 233
4. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Page 238
4.1 Les missions sur Service Public d'Assainissement Non Collectif	Page 239
4.2 Bilan du secteur SPANC	Page 241
4.3 Modalités de tarification	Page 248
4.4 Les indicateurs de performance du service	Page 250
4.5 Financement des investissements du Service	Page 251

1. DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

1.1 Organisation de la direction du Cycle de l'Eau d'EPN

Le projet d'équiper la ville d'Evreux d'un réseau de distribution d'eau potable est examiné par le Conseil municipal dès 1865, mais les finances manquent. En 1876, une ébroïcienne fortunée, Adélaïde Janin fait de la ville d'Evreux son principal légataire. Dans son testament, elle déclare léguer « une somme de trois cent mille francs destinée à établir dans tous les quartiers de la ville une distribution d'eau complète avec bornes-fontaines aussi nombreuses que possible destinées à l'assainissement des rues ». Pour répondre à la volonté de Mme Janin, la Municipalité lance un appel d'offres. Après la décision du Conseil municipal de réaliser les travaux et l'examen des dossiers, une concession de 30 ans pour l'installation et l'exploitation de la distribution d'eau est signée en mars 1880 avec M. Badois, ingénieur. Afin d'alimenter ce réseau, la construction d'une usine est nécessaire, édifiée avenue de Breteuil (aujourd'hui avenue Aristide Briand).

L'usine des eaux est mise en service en 1882, en même temps que le réseau de distribution d'eau, long de 30 km et qui dessert le centre-ville, Saint-Michel et le Clos Madelon à la Madeleine. Ce réseau initial est étendu en 1911 vers la Madeleine, le Buisson-Hocpin et la Poterie. En 1921, lorsque la ville reprend l'exploitation de la distribution d'eau en régie, le réseau est long de 60 km et compte 210 bornes-fontaines disséminées en ville.

Depuis 2003 Evreux Portes de Normandie (EPN) a repris les compétences suivantes jusqu'alors exercées en régie par la ville d'Evreux et d'autres syndicats sur le pourtour de la « ville centre »:

- *la production, le traitement et la distribution de l'eau potable ;*
- *la collecte et le transfert des eaux usées ;*
- *le traitement des eaux usées.*

En novembre 2010, la cellule d'animation du Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) de l'Iton a été créée.

Son objectif consiste à mettre en place des programmes d'actions visant à protéger la ressource en eau : actions citoyennes, industrielles et agricoles.

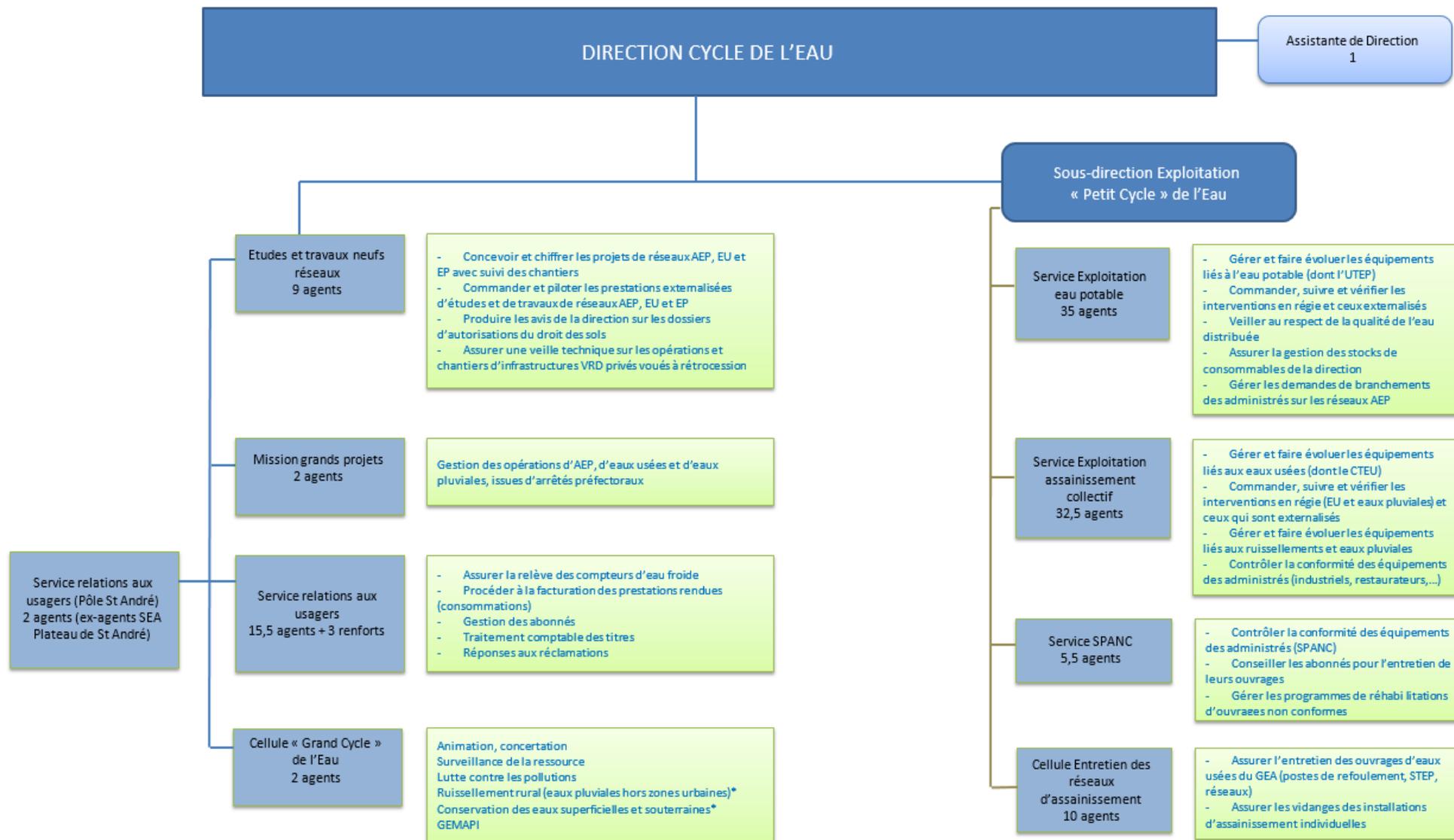
Aujourd'hui, ces compétences sont gérées par la Direction du Cycle de l'Eau d'Evreux Portes de Normandie en régie directe qui s'étendent sur les 72 communes que compte le territoire représentant une population de 113 530 habitants.

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc...) :

Acon, Angerville La Campagne, Arnières Sur Iton, Les Authieux, Aviron, Les Baux Sainte Croix, Bois Le Roi, Boncourt, Le Boulay Morin, Bretagnolles, Cauge, Champigny La Futelaye, La Chapelle Du Bois Des Faulx, Chavigny Bailleul, Cierrey, Coudres, La Couture Boussey, Courdemanches, Croth, Dardez, Droisy, Emalleville, Epieds, Evreux, Fauville, La Foret Du Parc, Foucrainville, Fresney, La Baronnie, Garennes Sur Eure, Gauciel, Gauville La Campagne, Gravigny, Grossoeuvre, Guichainville, L Habit, Huest, Illiers L Eveque, Irreville, Jumelles, Lignerolles, Marcilly La Campagne, Marcilly Sur Eure, Le Mesnil Fuguet, Mesnil Sur L Estree, Miserey, Moisville, Mouettes, Mousseaux Neuville, Muzy, Normanville, Parville, Le Plessis Grohan, Prey, Reuilly, Sacquenville, Saint Andre De L Eure, Saint Germain De Fresney, Saint Germain Des Angles, Saint Germain Sur Avre, Saint Laurent Des Bois, Saint Luc, Saint Martin La Campagne, Saint Sebastien De Morsent, Saint Vigor, Sassez, Serez, Tourneville, La Trinite, Le Val David, Les Ventés, Le Vieil Evreux.

1.2 Les moyens mobilisés

La Direction du Cycle de l'Eau



2. LE SERVICE EAU POTABLE



2.1 Le patrimoine et les missions du service Eau Potable (régie)

MISSIONS DU SECTEUR TRAVAUX

Les missions du secteur travaux s'articulent autour de :

- Recherche et réparation des fuites sur le réseau d'eau potable
- Réhabilitation de branchements, poses de conduites et branchements neufs
- Changements de compteurs d'eau froide et poses de compteurs neufs équipés de radio relève
- Déploiement de la sectorisation et recherche de fuites
- Interventions diverses (réparations avaloirs, tampons, bouches à clés, poteaux incendie...)

MISSIONS DU SECTEUR PRODUCTION

Les missions du secteur production s'articulent autour de la production d'eau potable par le suivi qualité et l'exploitation des différents équipements :

- Les captages et stations de traitement dont l'UTEP
- Les stations de reprise
- Les réservoirs

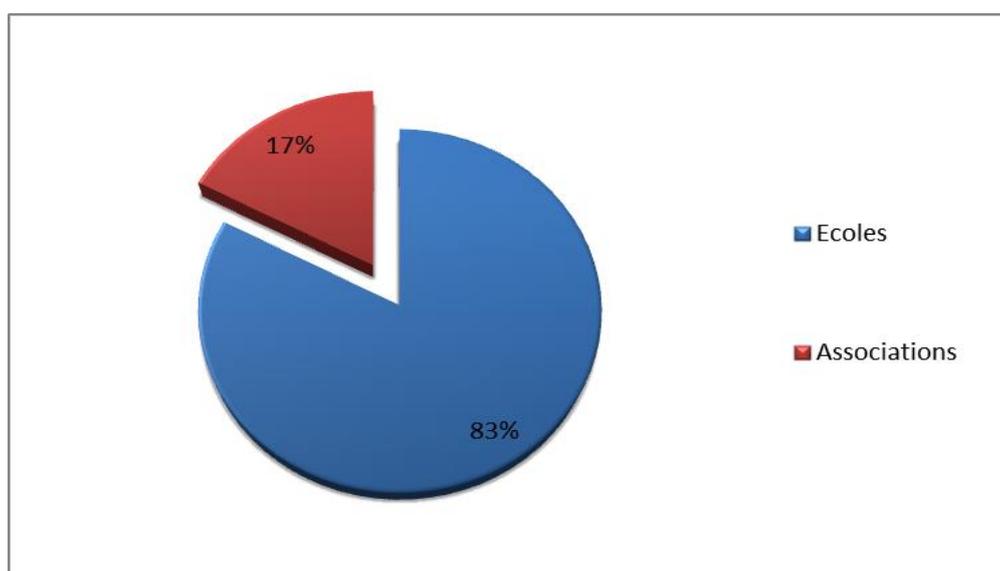
Actions pédagogiques menées par le secteur Production

Le secteur production assure les visites de l'Unité de Traitement d'Eau Potable d'Arnières sur Iton.

Les techniciens ont reçu 278 visiteurs sur le site (élus, associations, écoles, ...), répartis en 9 groupes sur l'année 2018.

L'objet de ces visites est de sensibiliser le public aux :

- missions du service eau potable d'Evreux Portes de Normandie,
- fonctionnements du système de production d'eau potable communautaire géré en régie.



L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

Les installations de production

Nom du captage	Production en m ³ /heure	caractéristiques	Communes alimentées
Chenappeville Arnières sur Iton	800	2 forages Traitement au bioxyde de chlore puis UTEP depuis novembre 2011	Via un traitement par l'UTEP : Angerville-la Campagne, Arnières-sur-Iton, Evreux, Fauville, Gravigny, Guichainville, Huest, Saint-Sébastien de Morsent, Sassey, Les Baux-Sainte-Croix, Les Ventes, Le Plessis-Grohan, hameau de Garel, Normanville
Hippodrome d'Evreux	626	Installation à l'arrêt depuis novembre 2011, la DUP n'est plus active	
Coteaux de l'Iton	190	12 forages (3x4) connectés à l'UTEP en novembre 2011	
Vallée de l'Iton	828		
Queue d'Hirondelle	340		
Nom du captage	Production en m ³ /heure	caractéristiques	Communes alimentées
Parville	124	2 forages Traitement au chlore gazeux, réseau maillé avec Tourneville	Aviron, Caugé, Gauville-la-Campagne, Sacquenville, Le Mesnil-Fuguet, Parville, Saint-Martin-la-Campagne
Tourneville	150	2 forages Traitement au chlore gazeux, réseau maillé avec Parville	Saint-Germain des Angles, Tourneville, Aviron, Caugé, Gauville-la-Campagne, Le Mesnil-Fuguet, Sacquenville, Parville, Saint-Martin-la-campagne
Baux Sainte Croix	50	pour le réservoir des Baux Sainte Croix	<u>Pour 7% de la production totale en dilution avec le réseau d'Evreux</u> : Les Baux-Sainte-Croix, Les Ventes, Le Plessis-Grohan, hameau de Garel.
Le Vieil Evreux	50	2 forages Traitement au chlore gazeux	La Trinité, Le Vieil Evreux, Le Val David, Saint-Luc.

L'Unité de Traitement d'Eau Potable

Depuis novembre 2011, l'usine de traitement d'eau potable située à Arnières sur Iton traite et distribue l'eau en provenance des forages de Chenappeville, des coteaux et de la Vallée de l'Iton et de la Queue d'Hirondelle.

L'eau brute mélangée en provenance des forages subit plusieurs traitements successifs :

- L'ajout de chlorure ferrique (uniquement en cas de présence de turbidité) permet d'agglomérer et de retirer les matières en suspension de grande taille : c'est la coagulation ;
- Une filtration sur des charbons actifs en grains traite les pesticides et la pollution particulaire ;

- L'ultrafiltration à travers des membranes permet de retenir les germes pathogènes et les particules de 0.01 à 0.03 micromètres ;
- La désinfection au bioxyde de chlore assure une protection de l'eau distribuée.

Les filtres et les membranes sont nettoyés par contre lavage. Les eaux contenant des produits chimiques sont évacuées vers le réseau d'assainissement. Une partie des eaux « simplement » sales est renvoyée en tête de station, le reste est traité par des lits plantés de roseaux et des lagunes puis rejeté dans l'Iton.

Cette usine a été construite avec des matériaux durables et respectueux de l'environnement : toiture végétalisée, bois naturel issu de forêts protégées en partie supérieure, puits canadiens... Dans une optique de respect de l'environnement, les rejets à l'Iton sont suivis à travers des analyses régulières.

6 pompes (3 → réseau haut+3 → réseau bas) envoient l'eau traitée dans le réseau de distribution.







Les stations de reprises et surpresseurs

Nom de la station	Lieu	Caractéristiques	Communes alimentées
Reprises Haut Service Bas Service	Arnières sur Iton	Type : pompage depuis une bache Origine de l'eau : UTEP depuis novembre 2011 les refoulements bas et haut service, se font respectivement à 900 et 1 100 m ³ /h	Angerville-la Campagne Arnières-sur-Iton, Evreux, Fauville, Gravigny, Guichainville, Huest, Saint-Sébastien de Morsent, Sassey, Normanville
Station de reprise du Panorama	Evreux Saint Michel	Type : pompage depuis une bache. Origine de l'eau : Chenappeville Moyenne débit : 160 m ³ /h	Evreux (Saint-Michel)
Arnières-sur-Iton	Arnières sur Iton	Reprend l'eau du réseau d'Arnières-sur-Iton pour alimenter le réservoir des Baux-Sainte-Croix et de Garel	Les Baux-Sainte-Croix, Les Ventes, Le Plessis-Grohan, hameau de Garel, Avrilly
Gauciel	Gauciel	Reprend l'eau du réseau pour alimenter Gauciel	Gauciel

Les réservoirs de stockage

EPN dispose de 17 réservoirs, 13 sur tour et 4 semi-enterrés, pour un total de stockage de 20 800 m³.

Localisation	Commune	Volume (m ³)	Structure	Type distribution	Date
Châtaigniers	St Sébastien de M.	800	Tour	AR	1971
Le Bidon	Evreux	3 500	Tour	AD	1992
La Trémouille	Evreux	3 500	Tour	AD	1966
Les Dominicaines	Evreux	1 000	Tour	AR	1954
Nétreville	Evreux	1 600	Tour	AD	1960
La Sablonnière	Evreux	700	Tour	AD	1960
Hôpital Saint Michel	Evreux	500	Tour	AD	
Clos Madelon	Evreux	2 000	Semi-enterré	AD	1955
<i>Bâche de Nétreville</i>	<i>Evreux</i>	<i>300</i>	<i>Semi-enterré</i>	<i>HS</i>	<i>HS</i>
St Michel/Panorama	Evreux	2 500	Semi-enterré	AD	
Le Clos au Duc	Evreux	1 500	Semi-enterré	AD	1952
Village	Parville	300	Tour	AR	1952
CES « St Michel »	Evreux (St Michel)	1 000	Tour	AD	1978
Chemin Bas	Sacquenville	400	Tour	AD	1966
Rue Libération	Baux Ste Croix	200	Tour	AR	1954
Garel	Le Plessis Grohan	600	Tour	AR	1978
Rue de la Mairie	Gauciel	100	Tour	AR	?
Village	Saint Luc	600	Tour	AD	?
<i>Rue d'Aviron</i>	<i>Gravigny</i>	<i>300</i>	<i>Semi-enterré</i>	<i>HS</i>	<i>HS</i>

*Note : AR : alimentation – refoulement / AD : alimentation – distribution



Réservoir de Saint-Sébastien-de-Morsent

Les réseaux de distribution

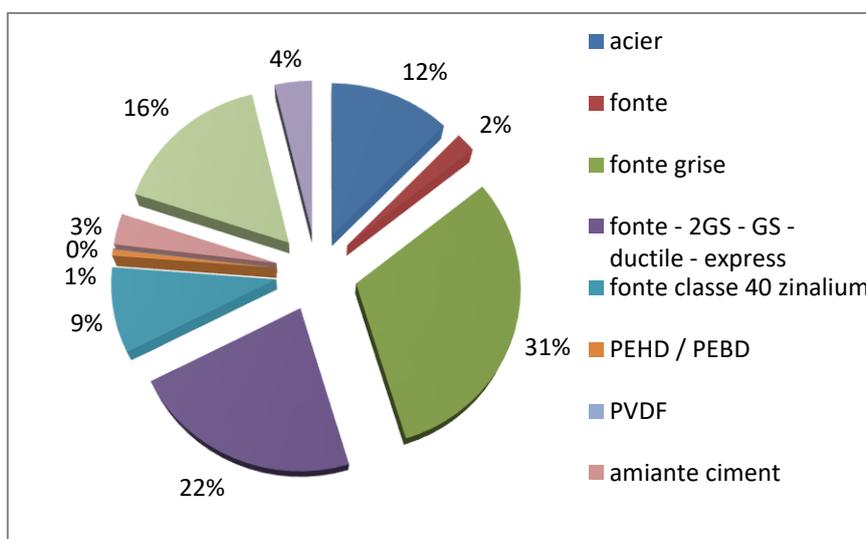
Au total, le linéaire de canalisation publique d'adduction d'eau potable réseau d'EPN est de 651 km, il se décompose de la façon suivante :

Commune	Linéaire (m)	Commune	Linéaire (m)
ANGERVILLE LA CAMPAGNE	9 980	LE MESNIL FUGUET	5 554
ARNIERES SUR ITON	28 605	LE PLESSIS GROHAN	13 030
AVIRON	17 875	LE VAL DAVID	8 404
BONCOURT	5 458	LE VIEIL EVREUX	21 444
CAUGE	16 367	LES BAUX SAINTE CROIX	20 885
CIERREY	10 477	LES VENTES	15 924
DARDEZ	3 027	MISEREY	9 021
EMALLEVILLE	6 919	NORMANVILLE	16 992
EVREUX	219 124	PARVILLE	11 524
FAUVILLE	4 758	REUILLY	10 612
GAUCIEL	6 694	SACQUENVILLE	14 356
GAUVILLE	9 122	SAINTE GERMAIN DES ANGLES	3 392
GRAVIGNY	25 994	SAINTE LUC	3 564
GUICHAINVILLE	31 625	SAINTE MARTIN LA CAMPAGNE	2 044
HUEST	9 080	SAINTE SEBASTIEN DE MORSENT	35 034
IRREVILLE	6 640	SAINTE VIGOR	8 839
LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX	7 616	SASSEY	4 278
LA TRINITE	5 781	TOURNEVILLE	9 519
LE BOULAY MORIN	11 691		

Nature et composition du réseau

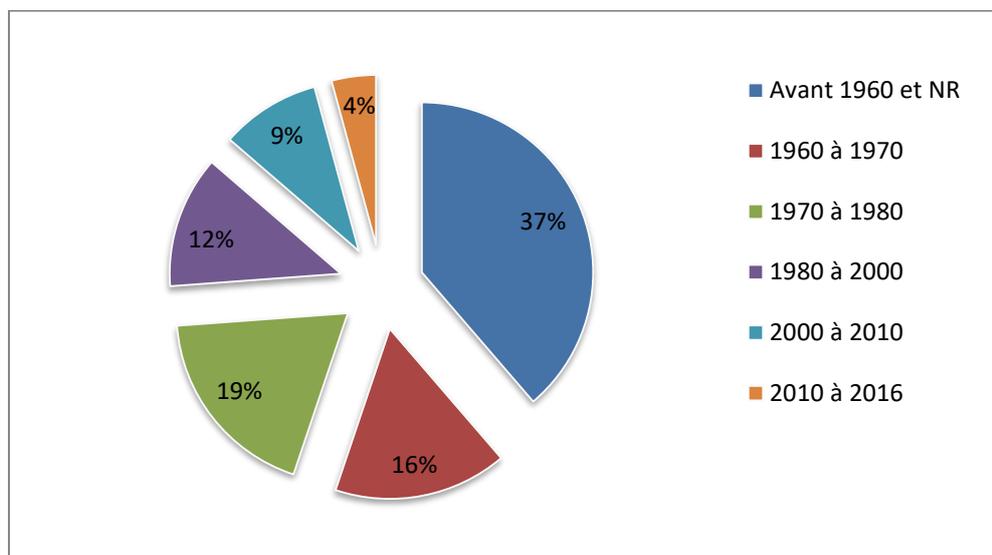
Répartition par natures :

La nature du matériau constitutif des canalisations est répertoriée pour 96% du patrimoine réseaux eau potable d'EPN.



Par classe d'âge :

Les classes d'âges des canalisations sont répertoriées pour 97% du patrimoine réseaux eau potable d'EPN.



Les branchements en domaine public

Le nombre de branchements particuliers est de 25 292, le linéaire de branchement représente environ 126 km de réseau.

Les équipements du réseau

Équipements	Nombre
Ventouses	341
Purges	751
Vannes de réseau	4909
Vidanges	282
Poteaux d'incendie*	1115

(*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité

Ces différents équipements constituent un patrimoine physique et financier considérable. Depuis plusieurs années Evreux Portes de Normandie travaille sur le recensement de ses ouvrages afin d'en garantir le maintien en bon état et le bon fonctionnement des équipements associés.

Grâce aux historiques des données d'exploitation, Evreux Portes de Normandie est en capacité de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de prioriser les travaux d'investissement et de renouvellement.

2.2 Exploitation du patrimoine Eau Potable communautaire

L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE EAU POTABLE D'EPN EN REGIE

Installations

Localisation	Commune	Volume (m ³)	Structure	Date de lavage	Observation
Châtaigniers	St Sébastien de M.	800	Tour	Sem 15/2018	Dégradation revêtement extérieur
Le Bidon	Evreux	3 500	Tour	Sem 08/2018	Rien à signaler
La Trémouille	Evreux	3 500	Tour	Sem 11/2018	Canalisations en attente de travaux
Les Dominicaines	Evreux	1 000	Tour	Sem 20/2018	Rien à signaler
Nétreville	Evreux	1 600	Tour	Sem 22/2018	Rien à signaler
La Sablonnière	Evreux	700	Tour	Sem 38/2018	Echelle dans la cuve en mauvaise état prévoir son remplacement
Hôpital Saint Michel	Evreux	500	Tour	Sem 26/2018	Accès à la cuve dangereux et revêtement en mauvais état
Clos Madelon	Evreux	2*500 1*1000	Semi-enterré	Sem 40/2018	Travaux d'étanchéité à prévoir sur la cuve de 1000 m ³
St Michel/Panorama	Evreux	2*750 1*1000	Semi-enterré	Sem 42-43/2018	Travaux d'étanchéité à prévoir cuve de 1000 m ³
Le Clos au Duc	Evreux	1 500	Semi-enterré	Sem 37/2018	Rien à signaler
Village	Parville	300	Tour	Sem 23/2018	Travaux d'étanchéité à prévoir
CES « St Michel »	Evreux (St Michel)	1 000	Tour	Sem 11/2018	Reprise des vidanges à prévoir
Chemin Bas	Sacquenville	400	Tour	Sem 46/2018	Travaux d'étanchéité en 2008
Rue Libération	Baux Ste Croix	200	Tour	Sem 24/2018	Réfection à prévoir
Garel	Baux Ste Croix	600	Tour	Sem 13/2018	Canalisations à prévoir
Rue de la Mairie	Gauciel	100	Tour	Sem 39/2018	Rien à signaler
Village	Saint Luc	600	Tour	Sem 47/2018	Etat neuf

Etat d'une cuve avant lavage (Calcaire, sédiments)



Nettoyage du réservoir de la Tremouille Evreux 3500 m³



Réseaux

Interventions curatives réalisées par la régie travaux sur les réseaux :

Réseau d'eau potable :

- **244** interventions réalisées en recherche de fuite
- **57** coupures du réseau réalisées dans le cadre des travaux neufs
- **6** interventions pour le motif qualité d'eau (eau trouble, réalisation de purge, etc...)
- **43** fuites sur conduites et équipements de réseaux
- **297** fuites sur branchements et compteurs

Entretien du patrimoine (réseau) réalisé par la régie

- **24** opérations d'entretien sur réseau d'eau potable (remise à niveau de bouche a clé, recherche, etc...)
- **44** opérations de renouvellement de branchement vétustes
- **42** opérations de maintenance et de remplacement sur des PI

Réseau pluviales :

132 interventions de réparation d'avaloirs

Réseau d'assainissement :

59 interventions de réparation de réseaux et branchements

ENTRETIEN DU PATRIMOINE REALISE PAR LA REGIE EAU POTABLE EPN

Installations

Opérations sous traitées :

Sites	Libellé
Iton amont aval de l'UTEP	Suivi analytique de l'Iton

Opérations réalisées par la régie (production):

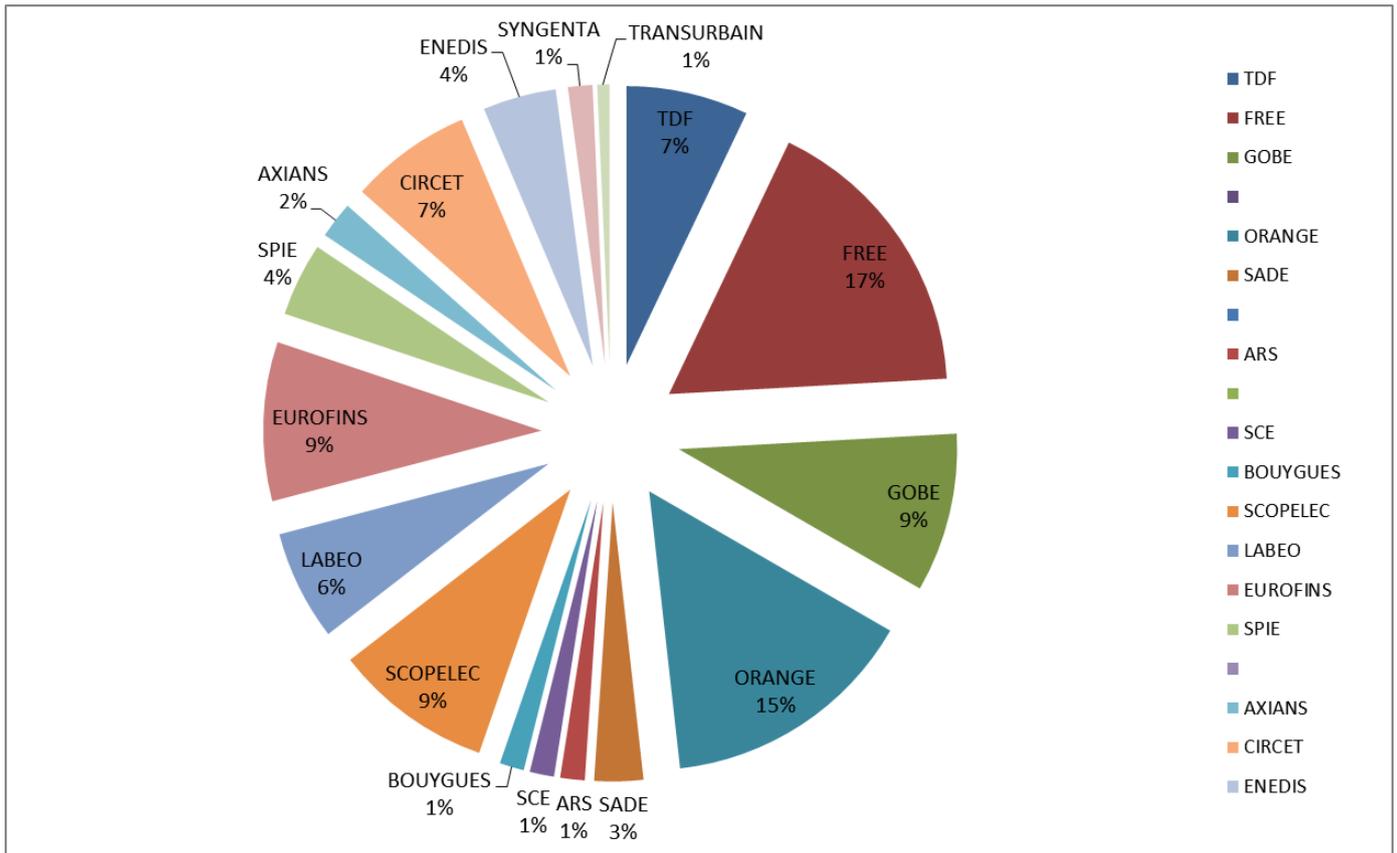
Sites	Libellé
Réservoir Baux ste Croix	Remplacement de la batterie du système de télétransmission radio Motorola
Forage Vieil Evreux	Remplacement du dijoncteur moteur supresseur de chlore
UTEP	Révision pompe eau brute 1
UTEP	Installation sonde de niveau + afficheur sur système de désinfection
UTEP	Remplacement des débitmètres HS et BS
Réservoir du CES	Remplacement du débitmètre ABB
Réservoir du CES	Remplacement de la batterie du système de télétransmission radio Motorola
Réservoir du CES	Remplacement des 2 sondes de niveau + 2 dijoncteurs + parafoudre
Réservoir de Garel	Remplacement de la partie basse de la canalisation de distribution
Réservoir des Dominicaines	Remplacement d'un capteur de pression 0-10bar
Réservoir de Sacquenville	Remplacement du débitmètre ABB
Réservoir de Bois le Roy	Installation d'une télésurveillance
Forage de Bois le Roy	Installation d'une télésurveillance
Forage de Bois le Roy	Modification du système d'injection de chlore
Forage de Bois le Roy	Remplacement de la pompe 1
Forage de Bois le Roy	Remplacement du tarif vert EDF par un tarif jaune et suppression des poteaux existants
Forage de Bois le Roy	Installation d'une nouvelle armoire électrique et d'une nouvelle régulation
Forage de Bois le Roy	Installations d'un local technique
Réservoir de St Luc	Remplacement de la batterie du système de télétransmission radio Motorola
Réservoir de la Sablonnière	Remplacement poire de niveau

Opérations réalisées par la régie (production) :

Ouverture des sites pour prestataires extérieurs

Dans le cadre de son rôle d'exploitant et du plan vigipirate, le service production assure les ouvertures des sites de stockage et de production pour les prestataires extérieurs qui viennent entretenir leurs installations (radiophonie, relais, surveillance de la qualité de l'eau, etc...).

En 2018, l'accompagnement a représenté 119 ouvertures selon la répartition suivante :



Travaux d'investissement réalisés pour le renouvellement des canalisations sous maîtrise d'œuvre complète d'EPN

Renouvellement programmé des canalisations présentant une vétusté avancée :

Communes	Dates	Adresses	Linéaires et Diamètre
EVREUX	Du 19/03/18 au 06/04/18	Rue du Dr Michel Beaudoux	160ml en Ø150mm
EVREUX	Du 04/06/18 au 24/07/18	Rue Georges Politzer	21ml en Ø250mm 791ml en Ø200mm 42ml en Ø100mm 13ml en Ø60mm
EVREUX	Du 12/11/18 au 24/12/18	Rue de l'Echelette St Pierre	170ml en Ø400mm 70ml en Ø200mm

Travaux sur réseaux et branchements eau potable réalisés par entreprise en 2018 et pilotés par le service Etudes & Travaux Neufs Réseaux (ETNR) au titre de Maître d'œuvre et/ou Maître d'Ouvrage :

COMMUNES	SECTEURS	TYPE TRAVAUX	DESCRIPTIF RESEAUX	ENTREPRISES DE TRAVAUX + CONTRÔLES	MONTANTS € HT
Remplacements / Dévoiements de réseaux 2018					
BAUX SAINTE CROIX	Rue de la Libération (RD)	Modernisation des branchements	14 branchements (75 ml)	SOGEA + SATER*	21 000 €
EVREUX	Rue du Docteur Oursel (phase2)	Renouvellement du réseau d'eau potable et modernisation des branchements	21 ml DN60 F + 100 ml DN100 F + 175 ml DN200 F + 10 ml DN250 F + 3 RV60 + 10 RV100 + 8 RV 200 + 1 RV250 + 2 BI100 + 40 branchements (295 ml PEHD DN25 à 40 mm)	Bouygues Energies et Services + SATER*	262 500 €
EVREUX	Rue de l'Horloge	Renouvellement du réseau et modernisation des branchements	11 ml DN100 F + 70 ml DN150 F + 5 vannes DN150 + 4 branchements (40 ml PEHD DN25 à 32 mm)	Bouygues Energies et Services + SATER*	59 500 €
EVREUX	Boulevard du Jardin l'Evêque – Rues David / Lombards / Tisserands	Renouvellement du réseau d'eau potable et modernisation des branchements	365 ml DN100 + 685 ml DN200 Fonte + 66 branchements + 2 RV60 + 14 RV100 + 1 RV150 + 18 RV200 + ventouse + regard de comptage + 1	SOGEA / SADE + SATER	459 100 €

			PI 100		
LA TRINITE	Viaduc de la rue Saint Anne	Réhabilitation du réseau d'eau en encorbellement sur la viaduc au dessus de la ligne Paris-Cherbourg	42 ml DN200 F calorifugée + 2 RV200 + vidange et dépose de l'ancienne conduite en encorbellement + dépose de la conduite temporaire posée sur le trottoir	SOGEA + SATER*	77 000 €
Extensions de réseaux 2018					
CAUGE	Rue des Mareux	Extension du réseau d'eau potable	85 ml DN60 Fonte + vidange + 1 RV60	SOGEA + SATER*	35 800 €
TOTAL TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAU POTABLE EN 2018 EN € HT					915 000 € HT

() Travaux sur accord-cadre à marchés subséquents n°2016-05 et marché à bon de commande n°2012-42 sous maîtrise d'œuvre du Service Etudes & Travaux Neufs Réseaux.*

Les travaux pilotés par ETNR ont donc conduit :

- **au renouvellement de 1 400 ml de conduites d'eau potable et 124 branchements associés, dont environ 70 en plomb,**
- **à l'extension de 85 ml de réseau neuf.**

Branchements plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements	24985	25048	25119	25220	25292	25292
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	250	366	592	620	159	115 u
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	3000	2634	2408	2242	2083	1968
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	1%	1,5	2,4	2,5	0,6	0,4%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	12%	10,5	9,6	8,9	8,2	7,8%

Pour l'année 2018 :

- 70 branchements ont été renouvelés par le service Etudes & Travaux neufs réseaux,
- 44 branchements ont été renouvelés par la régie travaux.

Branchements vétustes

27 opérations de renouvellement de branchement vétustes ont été réalisés par la régie

2.3 Les indicateurs du service Eau Potable (régie)

		Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services					
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	85 001	85 001	85 419	85 419	85 419
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,49	2,44	2,44	2,44	2,44
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2	2	2	2
	Indicateurs de performance					
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	99,5%	99,5%	99,5%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,5%	100%	100%	98,3%	99,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	84	95	95	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69,6%	71,2%	71,5%	69,4%	68,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	7,9	7,5	8,4	9,4	9,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	7,6	7,2	8,1	9,1	9,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,26%	0,35%	0,49%	0,5%	0,5%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	72,8%	72,6%	65%	65,2%	65,1
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0416	0.0133	—	—	—
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,52	3,27	3,44	2,07	3,47
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%	100%	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	27	10.3	6,8	7,1	
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	—%	—%	—%	—%	—%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,67	13.17	—	2,68	

2.4 Les indicateurs descriptifs du service Eau Potable

Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les abonnés du service

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 31 761 abonnés au 31/12/2018.

Répartition par commune

COMMUNES	ABONNES 2018	VOLUMES VENDUS SUR 365 JOURS – 2018 (m3)
ANGERVILLE LA CAMPAGNE	635	71 097
ARNIERES SUR ITON	756	66 801
AVIRON	509	65 320
LES BAUX SAINTE CROIX	425	37 600
BOIS LE ROY	571	44 296
BONCOURT	95	10 474
LE BOULAY MORIN	341	36 284
CAUGE	392	33 643
LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX	277	29 556
CIERREY	333	39 474
DARDEZ	63	6 796
EMALLEVILLE	204	24 249
EVREUX	15 137	2 903 142
FAUVILLE	157	18 572
FONTAINE SOUS JOUY	444	63 180
GAUCIEL	223	28 968
GAUVILLE LA CAMPAGNE	307	39 774
GRAVIGNY	1 683	167 934
GUICHAINVILLE	1 356	198 887
HUEST	325	39 049
IRREVILLE	205	27 020
JOUY SUR EURE	298	37 612
LE MESNIL FUGUET	88	12 270
MISEREY	295	33 806
NORMANVILLE	540	100 807
PARVILLE	169	22 170
PREY	471	27 634
LE PLESSIS GROHAN	410	38 479

REUILLY	236	30 217
SACQUENVILLE	531	64 277
SAINT GERMAIN DES ANGLES	95	9 882
SAINT LUC	120	11 920
SAINT MARTIN LA CAMPAGNE	50	6 403
SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	2 348	211 003
SAINT VIGOR	154	20 507
SASSEY	87	9 786
TOURNEVILLE	157	21 008
LA TRINITE	55	4 423
LE VAL DAVID	329	41 886
LES VENTES	480	47 908
LE VIEIL EVREUX	410	60 140
Total	31 761	4 663 462

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'abonnés	25 963	26 241	26 794	27 581	27 974	31 761

LA PRODUCTION : LE VOLUME PRELEVE ET PRODUIT

Le volume prélevé

Les autorisations de prélèvement maximales autorisées par ressource sont les suivantes :

La totalité des captages d'EPN est déclarée d'utilité publique et fait l'objet des périmètres réglementaires et des servitudes y afférent.

Nom	Date AP	Volume autorisé	Observations
Baux Ste Croix	04/12/1987	100 m ³ /h-	1 forage avec deux départs
Parville	15/11/1985	121 m ³ /h	
Vieil Evreux	19/10/1998	1 800 m ³ /j et 50 m ³ /h	
Queue d'Hirondelle	26/07/2007	6 200 m ³ /j et 310 m ³ /h	4 forages
Chenappeville	16/01/2012	36 300 m ³ /j	2 forages
Coteaux de l'Iton			4 forages
Vallée de l'Iton			4 forages
Tourneville	16/11/1998	2 700 m ³ /j et 150 m ³ /h	

Le volume prélevé par ressource est détaillé ci-après :

Le service public d'eau potable prélève 6 931 494 m³ pour l'exercice 2018 (6 870 686 m³ pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Débits nominaux (1)	Volume prélevé 2013 en m ³	Volume prélevé 2014 en m ³	Volume prélevé 2015 en m ⁴	Volume prélevé 2016 en m ⁴	Volume prélevé 2017 en m ⁴	Volume prélevé 2018 en m ⁴	Variation en %
								N/N-1
Prélèvement d'eau LA VALLE DE LA MOUCHE (Parville)	120 m ³ /h	478 789	510 836	459 338	436 053	420 038	403 162	-4%
Prélèvement d'eau LES JARDINS 2 (Tourneville)	134 m ³ /h	17 755	15 141	72 141	115 267	123 318	139 731	13,3%
Prélèvement d'eau Le Bois de la Côte (Vieil-Evreux)	50 m ³ /h	135 380	130 766	142 474	144 396	140 116	147 839	5,5%
Prélèvement d'eau LES BAUX SAINTE CROIX	50 m ³ /h	0	521	590	739	NC	NC	NC
Prélèvement d'eau LES BAUX SAINTE CROIX vers Garel	50 m ³ /h			127	1 911	584	0	-100%
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F3 (Arnières s/ Iton)	250 m ³ /h	537 694	535 935	568 132	522 331	548 738	580 296	5.8%
Prélèvement d'eau CHENAPPEVILLE F5 (Arnières s/ Iton)	800 m ³ /h	2 523 258	2 382 706	2 437 282	2 532 278	2 789 054	2 754 088	-1,3%
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F7 (Arnières s/ Iton)	258 m ³ /h	543 702	509 305	550 098	546 840	542 846	646 256	19%
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F8.1 (Arnières s/ Iton)	90 m ³ /h	312 403	251 108	236 229	259 212	261 517	251 488	-3,8%
Prélèvement d'eau VALLEE ITON- F8.2 (Arnières s/ Iton)	230 m ³ /h	528 683	419 952	467 114	446 310	466 511	518 489	11,1%
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F9 (Arnières s/ Iton)	40 m ³ /h	117 151	181 234	138 922	182 617	166 277	172 424	3,7%
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F12.1 (Evreux)	82 m ³ /h	240 310	255 949	231 712	236 071	257 753	212 780	-17,4%
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F12.2 (Evreux)	88 m ³ /h	288 372	282 846	273 782	249 645	318 625	329 946	3.6%
Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F13.1 (Evreux)	88 m ³ /h	312 403	282 776	242 702	223 165	244 804	279 784	14,3%

Prélèvement d'eau LA QUEUE D'HIRONDELLE - F13.2 (Evreux)	52 m ³ /h	120 155	165 444	184 626	141 491	176 607	168 150	-4,8%
Prélèvement d'eau COTEAUX ITON- F14 (Arnières s/ Iton)	60 m ³ /h	186 240	189 696	180 299	171 381	91 478	0	-100%
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F15 (Arnières s/ Iton)	50 m ³ /h	174 225	199 977	182 767	182 403	169 800	181 464	6.9%
Prélèvement d'eau COTEAU ITON- F16 (Arnières s/ Iton)	40 m ³ /h	123 159	133 067	132 926	143 279	152 820	145 597	-4.7%
Total		6 639 679	6 447 259	6 501 261	6 534 650	6 870 886	6 931 494	0.9 %

débites et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Les variations annuelles sur les forages (F) alimentant l'UTEP s'expliquent par l'automatisme qui choisit les forages en fonction de la demande sur le réseau de distribution.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Le volume produit (V1)

Le volume produit total diffère du volume prélevé car l'usine de traitement génère des pertes en eau pendant les cycles de lavage.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Volume prélevé (eau brute)	6 639 681	6 447 259	6 501 261	6 534 650	6 870 886	6 931 494
V1 volume produit (eau traitée)	6 427 280	6 305 731	6 338 942	6 462 343	6 801 704	6 785 129
Parville	478 789	610 836	459 338	436 053	420 038	403 162
Tourneville	17 755	15 141	72 141	115 267	123 318	139 731
Viel Evreux	135 380	130 766	142 474	144 396	140 116	147 839
UTEP Haut Service	3 105 355	3 011 678	3 126 095	3 289 271	3 232 240	3 190 447
UTEP Bas Service	2 690 001	2 636 789	2 538 177	2 475 445	2 885 408	2 903 950
Hippodrome	A l'arrêt définitif					
Baux Ste Croix Garel	A l'arrêt	521	717	1 172	584	0

Volumes vendus au cours de l'exercice

Selon le décret du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4 499 211	4 562 644	4 720 638	4 709 166	-0,25%
Abonnés non domestiques	0	0	0	0	0%
Total vendu aux abonnés (V₇)	4 499 211	4 562 644	4 720 638	4 709 166	-0,25%
Commune de Prey ⁽²⁾	35 476	45 780	58 404	/	-100%
Commune d'Avrilly ⁽²⁾	18 414	15 251	13 421	12 340	-8,8%
Communauté de commune de Conches ⁽²⁾	89 314	111 423	63 403	68 758	8,4%
SERPN ⁽²⁾	0	0	0	0	%
Total vendu à d'autres services (V₃)	143 204	172 454	135 228	81 098	-21.6%
Volumes vendus au cours de l'exercice	4 642 415	4 735 098	4 855 866	4 790 264	-1.35%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Le volume vendu au cours de l'exercice est celui constaté sur les factures émises.

Le volume vendu au cours de l'exercice = volume vendu aux abonnés (V₇) + le volume vendu à d'autres services d'eau potable V₃

Volumes achetés à d'autres service (V2)

Vendeurs	Volumes achetés durant l'exercice 2015 en m³	Volumes achetés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes achetés durant l'exercice 2017 en m³	Volumes achetés durant l'exercice 2018 en m³	Variation en %
SAEPPD	1 348	2526	604	/	-100%
SNA (CAILLOUET)	114 407	125 632	127 155	114 963	-10,4%
SNA (FONTAINE SOUS JOUY)	13 393	14 197	12 509	/	-100%
SIAEP EVREUX NORD	166 333	133 653	156 791	158 243	0,9%
Total acheté à d'autres services (V2)	295 481	276 008	297 059	273 206	-8,7%

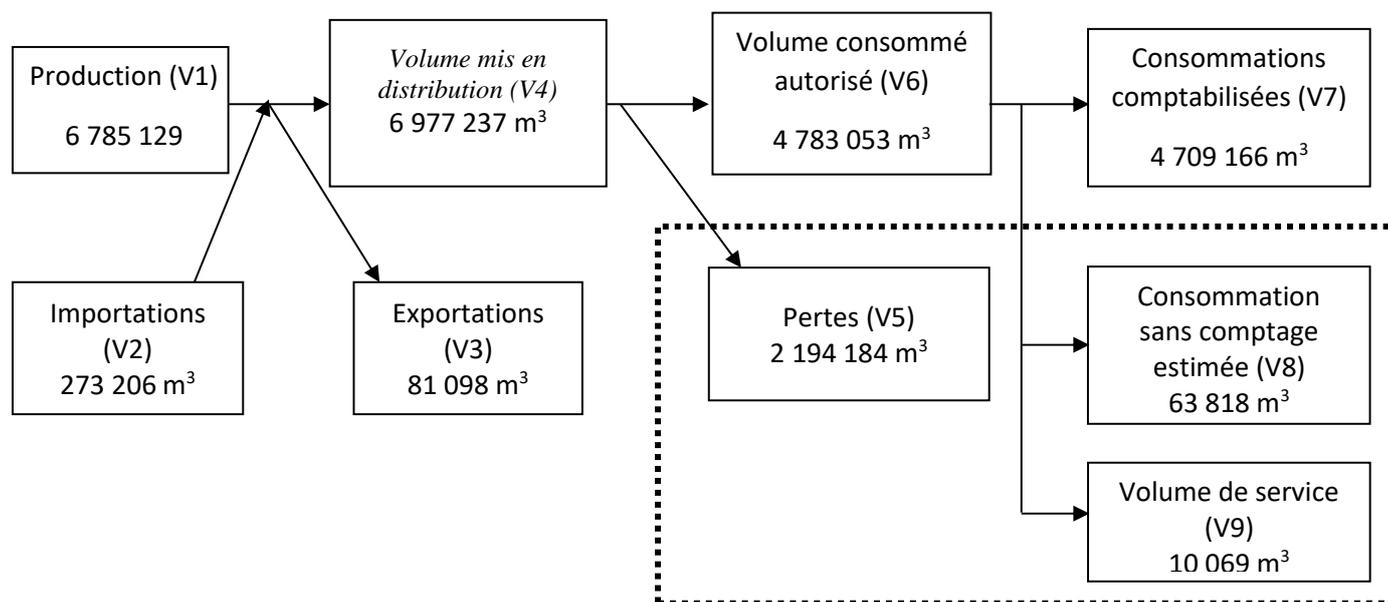
Volume consommé autorisé (V6)

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	4 377 872	4 499 211	4 562 644	4 720 638	4 709 166	-0,25%
Volume consommation sans comptage (V8)	81 487	70 307	67 402	63 855	63 818	-0,06%
Volume de service (V9)	12 492	12 749	13 366	9 552	10 069	5,4%
Volume consommé autorisé (V6)	4 471 851	4 582 267	4 643 412	4 794 045	4 783 053	-0,23%

Le volume consommé autorisé (V6)= volume vendu aux abonnés (V7 issu des campagnes de relevés de l'exercice) + volume consommateurs sans comptage (V8 défense incendie, arrosage public, ...) + volume de service du réseau (V9 purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...).

Le volume vendu aux abonnés (V7) est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



2.5 Les indicateurs de performances du service

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	69.6 %	71.2 %	71.5 %	69,4 %	68,9 %
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	67.5 %	69.3 %	69.5 %	67.8 %	67.5 %

Dispositions réglementaires sur la connaissance du patrimoine et la réduction des fuites - Application de la loi Grenelle 2.

A partir de 2014, le formulaire de déclaration relatif à la redevance pour prélèvement d'eau recueillera les informations nécessaires à l'application du dispositif pour chacun des réseaux de distribution exploités : le volume d'eau alimentant ce réseau, l'indice de connaissance de gestion patrimoniale, le rendement du réseau, l'ILC, et l'existence ou non d'un plan d'actions.

Conditions	Situation de l'année N	Conséquence	Situation de l'année N	Conséquence
Descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable <i>A établir avant le 31/12/2013</i>	Réalisé	Collectivité conforme		
	Non réalisé	Doublément du taux de la redevance « eau potable » portant sur l'année N (payée en N+1) <i>Première application N = 2013</i>		
Rendement du réseau de distribution <i>(Indicateur RPQS P104.3)</i>	R > 85 %	Collectivité conforme		
	R < 85 % <u>mais</u> R ≥ 65* + 0,2 x ILC			
	R < 85 % <u>ET</u> R < 65* + 0,2 x ILC	La collectivité doit établir <u>un plan d'actions</u>	Etabli	Collectivité conforme
			Non établi mais délai de 2 ans* non écoulé	Collectivité considérée conforme, pas de doublement
		Non établi dans le délai de 2 ans*	Doublément du taux de la redevance « eau potable » portant sur l'année N+2 (payée en N+3)	

L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 8.3 m³/j/km (9.4 en 2017).

L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 8.0 m³/j/km (9.1 en 2017).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et synthèse des opérations réalisées (103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	96%	15

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la collectivité par la longueur du réseau total. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	1,5	2.98	1.5	4.0	5.9	1,9	2,7 km

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Au cours des 6 dernières années, 19 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.5% (identique au taux de 2017).

Le taux de respect d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48 heures ouvrées après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux de respect de ce délai est de **100%**.

Taux d'occurrence des interruptions non programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2018, 121 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (58 en 2017), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 3.47 pour 1 000 abonnés. (2.07 en 2017).

2.6 La mission Protection de la ressource en eau (BAC Iton)

Evreux Portes de Normandie, en tant que gestionnaire d'eau potable, a la responsabilité d'assurer la distribution d'une eau de qualité. C'est pourquoi, EPN porte la maîtrise d'ouvrage de la démarche de protection de la ressource en eau potable, appliquée sur les captages prioritaires au titre du Grenelle, et appelée communément « BAC Iton » (Bassins d'Alimentation de Captages de l'Iton).

L'enjeu est en premier lieu celui de la santé publique puisqu'aujourd'hui, la ressource en eau potable est dégradée en nitrates et exprime un fort risque de voir apparaître des molécules de produits phytosanitaires. Face à cet enjeu, et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau à 80%, EPN accueille une cellule d'animation (une coordinatrice et une animatrice agricole).

Depuis 2010, date de démarrage de la démarche, les différentes études et travaux de réflexion ont abouti à la création d'un programme d'actions adapté aux contextes économique et hydrogéologique locaux.

La zone d'actions est « le territoire sur lequel les eaux d'infiltration alimentant la nappe sont susceptibles d'être prélevées par les captages », territoire nommé Bassin d'Alimentation de Captage (BAC).

Les Bassins d'Alimentation de Captages que gère l'animation sont :

- Evreux Portes de Normandie (EPN) : BAC de la Queue d'Hirondelle et BAC des Coteaux et Vallée de l'Iton, Chenappeville et les Baux Sainte Croix.
- Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) : BAC du Bois Morin à Ferrières Haut Clocher, BAC de la Noé à la Bonneville sur Iton et BAC de la Croisille.
- Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) : BAC de l'Habit

En 2018, la cellule d'animation se compose de la manière suivante :

- **L'animation en Zone Agricole** est propre à chaque collectivité :
 - GEA : Alexane Jamault (1ETP) + Marion Roussille (0,2 ETP)
 - CCPC : Lucie Scherrer
- **L'animation en Zone Non Agricole est mutualisée selon la clé de répartition suivante :**
EPN 50% / CCPC 30 % / SIAEVE 20% :
 - Marion Roussille (0,6 ETP)

La coordination de la cellule BAC est assurée par Marion Roussille. Cette tâche comprend l'organisation et la planification des missions de la cellule, ainsi que la gestion administrative et financière avec :

- La préparation et le suivi budgétaire,
- la rédaction et la transmission du rapport d'activité annuel à l'Agence de l'Eau et aux maîtres d'ouvrage,
- le rapportage des activités auprès de la gouvernance territoriale (rapport à la commission Eau, préparation des délibérations en bureau ou conseil communautaire),

- l'organisation et la préparation des comités de pilotage,
- la définition des objectifs et de la stratégie de la cellule en concertation avec les animateurs agricoles,
- la rédaction de la convention de partenariat entre les collectivités, et du contrat d'animation avec l'AESN,
- l'élaboration et la rédaction des documents de communication générale sur la démarche BAC (bulletins, articles, plaquettes).

Le présent rapport fait état des prestations réalisées ou engagées durant l'année 2018 par la cellule BAC ITON, afin de justifier que la convention financière a bien été honorée selon les indicateurs de suivi définis.

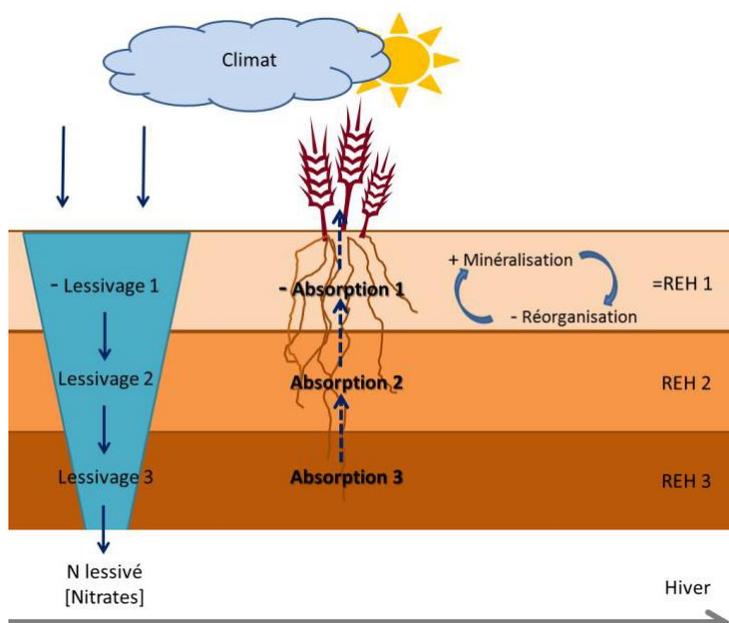
ANIMATION EN ZONE AGRICOLE

1. Observatoire départementale des BAC (reliquats azotés)

Le Département de l'Eure propose, aux structures en charge de l'animation agricole sur les Bassins d'Alimentation de Captages, un observatoire départemental qui a pour objectif de sensibiliser les agriculteurs au risque de lessivage hivernal, de mieux connaître la dynamique du territoire et les conséquences de l'évolution des pratiques sur les nitrates des parcelles agricoles.

Cet observatoire départemental des BAC est mené en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et la Chambre d'Agriculture de l'Eure, il a pour objectifs :

- de suivre dans le temps les effets des programmes d'actions des bassins d'alimentation de captages (BAC) sur la qualité de l'eau potable.
- d'évaluer l'évolution de la qualité des eaux brutes des captages notamment vis-à-vis des nitrates et des produits phytosanitaires.
- d'évaluer les quantités de nitrates entraînées dans la lame drainante durant l'hiver (période de recharge des nappes phréatiques).
- d'évaluer la dynamique de l'azote et d'identifier les successions à risque de lessivage.
- d'acquérir des références sur des parcelles représentatives des BAC de l'Eure.
- d'acquérir des références sur l'absorption de l'azote par les intercultures et les colzas en place avant l'hiver



Source: Chambre d'Agriculture du Centre

Concernant la campagne 2017-2018, les derniers rendez-vous avec les agriculteurs ont été réalisés début janvier, puis les résultats de RSH 2018 ont été envoyés par le laboratoire directement aux agriculteurs. Une réunion de présentation des résultats de la campagne 2107/2018 a eu lieu le 18 avril 2018.

Concernant la campagne 2018-2019, de mai à septembre les agriculteurs ont été contactés afin de savoir s'ils étaient intéressés pour faire partie du réseau reliquat azoté pour cette nouvelle campagne culturale et pour savoir quelles parcelles du BAC ils souhaitaient y inclure. Pour cette nouvelle année, 160 parcelles ont été engagées (100 Chenappeville + 60 Queue d'hirondelle) avec 51 agriculteurs.

Reliquats azotés	
Parcelles	Agriculteurs
160	51

Pour chaque parcelle intégrée au réseau reliquat les exploitants ont donné la culture en place et celle qui allait être mise en place pour la campagne 2018-2019.

En se basant sur les successions données par les agriculteurs l'animatrice agricole a réalisé des tableaux qui recensent certaines intercultures et cultures précises :

- entre deux céréales : Couvert en interculture / repousses de céréales
- entre un colza (campagne 2017-2018) et une céréale (campagne 2018-2019): repousse de colza
- entre une culture d'hiver (campagne 2017-2018) et une culture de printemps (campagne 2018-2019) : CIPAN (culture intermédiaire piège à nitrate)
- les cultures de colza implantées en 2018 (récolte 2019)

Ces tableaux ont permis de réaliser des itinéraires que l'animatrice a utilisé pour se rendre sur chacune des parcelles concernées par un de ces cas. Elle y a réalisé une pesée ou une estimation de la biomasse, puis avec la méthode MERCI elle a pu estimer l'azote qui avait été absorbé. Ces données sont intégrées au tableur final et permettent de compléter les références des BAC de l'Eure.

Remarque : beaucoup de cultures différent entre ce que l'agriculteur avait prévu de mettre et ce qui a réellement été mis en place pour la nouvelle campagne.



Pesée des repousses de colza (aout 2018)

2. Les grandes animations collectives

a) Colza associé

La technique du colza associé peut permettre d'éviter le passage de certains insecticides et herbicides et de réduire l'apport d'azote. Afin de développer cette technique sur le territoire et de permettre aux agriculteurs de s'approprier les méthodes de travail qui y sont associées, les animatrices des BAC du Sud de l'Eure ont choisi de réaliser une animation sur cette thématique.

L'animation colza associé qui avait démarré en 2017 (campagne 2017-2018), s'est clôturée avec un tour de plaine que les animatrices des BAC du Sud de l'Eure et Lucie Gallard du CERFRANCE ont organisé le 24 mai 2018. Pour rappel les agriculteurs pouvaient tester 2 des 3 types d'associations proposées :

-gesse, fenugrec et lentille

-féverole

-féverole et pois

Sur les 11 agriculteurs engagés 2 se situaient sur les BAC de l'EPN. Des invitations courriers et des mails ont été envoyés à l'ensemble des agriculteurs ayant des parcelles sur les BAC d'EPN. Lors de ce tour de plaine 5 agriculteurs EPN étaient présents. L'objectif était de voir comment s'étaient comportées les cultures associées au colza et le colza lui-même après l'hiver. Plusieurs parcelles ont été visitées, et un document résumant les avantages du colza associé, le choix des plantes compagnes, quelques conseils techniques, la conduite de la culture et le bilan économique a été distribué aux agriculteurs.



Tour de plaine colza associé (mai 2018)

Lors des réunions entre animatrices pour préparer les futures animations, il a été décidé de recommencer une nouvelle campagne de colza associé. Certaines semences restantes et un nouveau type de cultures associées ont été proposés les agriculteurs :

- féveroles et pois
- gesse, fenugrec et lentille
- féverole
- féverole (faible pmg) et lentille

La quantité de semences permettait de fournir 10 agriculteurs à se répartir entre les 4 animatrices. Cette année les conditions ont été durcies pour avoir accès aux semences, et certains critères devaient être respectés, ainsi les agriculteurs participants devaient s'engager à :

- Semer avant le 1^{er} septembre
- SI POSSIBLE : l'absence d'utilisation d'insecticide sur grosses altises et charançons du bourgeon terminal à l'automne (possibilité d'un insecticide avant sur petite altises)
- Réduire de la fertilisation azotée de 20 à 30 unités
- Ne pas désherber en pré-levé

Quatre agriculteurs ayant des parcelles sur les BAC d'EPN ont mis en place des bandes de démonstration (dont 1 en commun avec le SIAEVE).

Une fiche de suivi a été distribuée aux agriculteurs participants afin qu'ils puissent y consigner les travaux du sol réalisés, les dates de semis, la fertilisation et les interventions phytosanitaires. Une fiche par bande de démonstration était à compléter.

Afin d'observer l'implantation du colza et des plantes compagnes, un tour de plaine a été organisé avec l'appui technique du CERFRANCE, le 30 octobre 2018. Des invitations par mails et courriers ont été envoyées à l'ensemble des agriculteurs des BAC de l'EPN. Le tour de plaine a réuni 7 agriculteurs EPN, un technicien de la chambre d'agriculture et un technicien de CAPSeine.

b) Couvert en interculture courte

Les animatrices agricoles ont décidé de faire des animations en « fil rouge » sur la thématique des couverts en intercultures courtes (entre 2 céréales), qui permettent d'absorber l'azote et ainsi de réduire le REH et donc le risque de lessivage. Dans un premier temps les agriculteurs ont été formés grâce à une conférence et un atelier sur cette thématique, puis l'animation leur a donné la possibilité de mettre en pratique ces enseignements sur une petite surface.

Le 16 janvier 2018 une conférence sur les couverts végétaux en interculture a eu lieu au Lycée de Chambray à Gouville. Au moins douze agriculteurs d'EPN ont participé à cette conférence (tous ne se sont pas inscrits sur la fiche de présence). Cette conférence était animée par Matthieu Archambaud et avait pour objectif de reprendre les bases sur les couverts végétaux, avant d'entrer plus dans les détails techniques. Un article sur cette conférence a été publié dans l'Eure Agricole le 1^{er} février.

Suite à cette conférence un atelier avec un nombre de places limité a été proposé aux agriculteurs qui souhaitaient aller plus loin que la conférence, et travailler sur leur exploitation. Cet atelier a également eu lieu au lycée de Chambray à Gouville, la salle avait été préparée en amont par les animatrices qui avaient installé dans la salle des posters montrant des photos de couverts (avec des informations les concernant) des BAC de l'Eure. Lors de cet atelier 5 agriculteurs EPN étaient présents ainsi que 2 OPA (CA et GRCETA). Des groupes de travail ont été formés, comprenant chacun une animatrice, afin de réfléchir au mélange en interculture courte qui s'adapterait le mieux aux contraintes de chaque exploitation. M. Archambaud est passé dans chaque groupe afin d'échanger, puis un débriefing final a eu lieu réunissant l'ensemble des groupes.

Lors de cet atelier, certains types de couverts sont ressortis, mais pour des questions techniques il a été choisi de retenir uniquement 2 types de mélanges à savoir :

- un mélange innovant : Radis chinois, Phacélie, Tournesol, Lentille noire fourragère, Trèfle d'Alexandrie et Fenugrec

- un mélange commercial : Radis Chinois, Phacélie et Sarrasin

Chaque agriculteur présent à l'atelier avait la possibilité de choisir un de ces deux mélanges, afin de le tester dans son exploitation sur une bande de 2.5 hectares. Aucune contrainte n'était imposée, le but étant que chacun puisse l'intégrer à son emploi du temps et faire avec son propre matériel.

Cependant l'objectif restait tout de même d'avoir des couverts les plus réussis possible pour qu'ils puissent jouer le rôle souhaité. Une fiche de suivi a été distribuée aux agriculteurs.

Chaque animatrice a réalisé des pesées de biomasse sur les parcelles des agriculteurs de ses BAC, avec la méthode MERCI, afin d'estimer l'azote qui avait été absorbé par le couvert en place.



Pesée des biomasses de couverts (octobre 2018)

Le 27 septembre 2018 un tour de plaine a été organisé sur les bandes de démonstrations que les agriculteurs avaient mises en place. Ce tour de plaine était divisé en 2 demi-journées et a attiré 8 agriculteurs EPN. Ce tour de plaine a été réalisé avec l'appui technique de la chambre d'agriculture.



Tour de plaine couverts végétaux (avril 2018)

Pour chacune des 3 animations (conférence, atelier et tour de plaine) des invitations ont été envoyées par mail et courrier.

Les animatrices des BAC du sud de l'Eure ont ensuite fait appel à un préleveur (Quad environnement) et laboratoire (Proxilabo) pour mesurer les REH là où avaient été semées les bandes de démonstration. L'objectif était de comparer ces REH à ceux obtenus avec l'observatoire départemental dans l'autre partie de la parcelle (sol nu ou couverture du sol propre à l'agriculteur), mais de nombreux biais ont dû être pris en compte (date des prélèvements, protocole de prélèvement, laboratoire,..). A partir de ces résultats, et des estimations d'azote absorbé, des graphes ont été tracés et montrés aux agriculteurs lors des entretiens reliquats azoté. Ils ont permis de montrer que, malgré l'été sec, la mise en place de couverts en intercultures courtes était possible, et qu'elle permettait d'absorber de l'azote.

c) Voyage

Le BAC de Briennon-sur-Armançon dans l'Yonne connaît une dynamique remarquable puisque la totalité de ses agriculteurs sont intégrés dans la démarche. Les animatrices BAC ont ainsi décidé d'y organiser un voyage d'étude de 3 jours, afin que les agriculteurs du Sud de l'Eure et OPA puissent découvrir comment cela avait été rendu possible.

De nombreuses invitations courriers, mails, appel téléphoniques et relances ont été faites aux agriculteurs pour leur demander s'ils souhaitaient participer à cette animation gratuite pour eux. La période n'était pas forcément propice, en effet il était difficile pour eux de se projeter sur leur disponibilité à ces dates à cause de l'enroulage du lin.

Au total 14 personnes ont participé aux voyages dont une animatrice BAC, 2 conseillers de la Chambre d'Agriculture et 1 conseillère du CERFRANCE, parmi les agriculteurs présents 5 avaient des parcelles sur les BAC de l'EPN.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre les animatrices pour déterminer ce qui serait proposé lors du voyage d'étude, dont des réunions par Skype avec Eric Bizot et Laurette Paravano (les animateurs/techniciens du BAC de Briennon-sur-Armançon).

Le départ a eu lieu au parking du Bel-Ebat à 8h, dans le bus des post-it ont été distribués pour connaître les attentes de chacun concernant ce voyage. Après avoir mangé au restaurant à l'arrivée à Briennon-sur-Armançon, un point a été fait sur les sujets qui seront abordés ou non lors du séjour en reprenant les post-it. Les agriculteurs ont pu, à la suite de la présentation des BAC du Sud de l'Eure, s'exprimer sur le bilan qu'ils font de l'animation agricole. Le reste de l'après-midi a été consacré à une présentation du BAC par Eric et Laurette, de son historique pour expliquer la dynamique observée actuellement.

Pour l'hébergement et les repas du soir, des chambres dans un domaine équestre avaient été réservées.

Le deuxième jour s'est déroulé sur le terrain avec la rencontre d'agriculteurs locaux qui ont expliqué leur implication dans cette démarche. Des parcelles du BAC ont été visitées, dans lesquelles des couverts en intercultures courtes et longues ont pu être observés, ainsi que des repousses de colzas et colzas associés. De nombreux échanges ont eu lieu entre les animateurs BAC, OPA, les agriculteurs locaux et ceux de l'Eure. Le Président de la Régate (régie des eaux) a également fait un discours où il a notamment présenté le contrat qui a été signé entre la régie et les agriculteurs.



Le troisième jour a été consacré à du travail en salle sous forme d'atelier, deux ateliers ont eu lieu :

- Le premier atelier a consisté à ce que chaque participant note sur des post-it ce qu'il a retenu/ ce par quoi il a été marqué / ce qui l'a surpris lors du voyage d'étude (« Rapport d'étonnement »).
- Le deuxième atelier consistait à répondre à deux questions en travaillant pas groupes de 4 personnes avec un temps de restitution aux autres groupes. 1^e question : Dans l'idéal que vous voulez-vous faire dans un BAC (BAC idéal)? 2^e question : Quelles initiatives concrètes à prendre au retour dans votre BAC ?

Enfin pour donner suite au voyage d'étude, les animatrices ont décidé d'organiser une réunion le 22 novembre pour mener une réflexion sur les possibilités de rendre les territoires du Sud de l'Eure dynamiques, à l'image de celui de Briennon-sur-Armançon.

Afin de préparer au mieux cette réunion, les animatrices ont rencontré Claudine Ferrane de l'INRA, qui travaille avec le second cercle d'animateur d'AAC à enjeu nitrate. Une invitation courrier a été envoyée aux dix agriculteurs considérés comme les plus moteurs de chaque structure (également été contacté par téléphone). Les élus de chaque collectivité ont également été conviés.

Les agriculteurs présents au voyage étaient invités afin de raconter aux participants l'essentiel de ce qu'ils avaient retenu des trois jours, mais tous n'ont pas pu se rendre disponibles. Six agriculteurs ayant des parcelles sur les BAC d'EPN étaient présents (dont 2 avaient déjà participé au voyage). Puis les débats ont été lancés avec la question « Comment pourrait-on faire pour y arriver ensemble ? », la question a suscité de vives discussions qui permettront de créer les bases d'un travail pour relancer la dynamique sur les BAC.

d) Vidéos

Afin de valoriser et de faire connaître les animations réalisées en commun par les BAC du sud de l'Eure, les animatrices ont décidé de faire des vidéos de certaines animations puis de les mettre en ligne pour les diffuser.

L'entreprise choisit pour réaliser les vidéos a été Eyes Eure, pour filmer puis faire les montages.

Dans l'optique de diffuser les vidéos, une chaîne Youtube commune aux 5 structures a été créée. Cette chaîne s'intitule « BAC Sud Eure », chaque vidéo doit être validée par l'ensemble des structures avant d'être diffusée.

La première animation filmée a été l'atelier sur les couverts en interculture de Matthieu Archambaud. Deux vidéos ont été mises en lignes : « Comment réussir son couvert de l'implantation

à la destruction. » et « Interviews de Matthieu Archambaud et d'agriculteurs des BAC du sud de l'Eure ». La première comptabilise 311 vues et la deuxième 113 vues.

La seconde animation à avoir été filmée est le voyage d'étude, pour le moment une seule vidéo a été mise en ligne : « Voyage d'étude sur le BAC de Briennon-Champlost » qui comptabilise à l'heure actuelle 161 vues.

Pour les deux animations filmées, des réunions ont été organisées avec Eyes Eure, afin que les animatrices fassent part de leurs attentes pour le rendu des vidéos. Puis une fois la première version de la vidéo proposée, des réunions ont permis d'ajuster le contenu.



Interview d'un agriculteur local lors du voyage d'étude

e) ICC avec la CA27

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Eure, les animatrices des BAC du Sud de l'Eure réalisent des essais sur les couverts en intercultures courtes. L'objectif est de déterminer si en interculture des couverts entre 2 blés ou des repousses de colza laissées plus longtemps que le mois réglementaire, ont un impact sur l'azote minéral du sol et mesurer cet impact.

Chaque structure réalise un essai, cette année EPN a travaillé avec un agriculteur sur les repousses de colza.

Sur cette parcelle deux modalités ont été appliquées :

- Repousses conduites de manière habituelle (destruction 1 mois après la récolte soit 4 semaines)

- Repousses de colza (développement de 2 mois avant destruction soit 8 semaines)

L'agriculteur qui a réalisé cet essai se situe sur le BAC de la Queue d'hirondelle. L'animatrice a remis à l'agriculteur une fiche de suivi pour sa parcelle afin de connaître avec précision l'itinéraire technique conduit sur la parcelle. Elle est passée prendre des photos environ toutes les 2 semaines pour suivre l'évolution des repousses.



Photos de l'essai repousse de colza (5 septembre 2018)

3. Soutien à l'agriculture biologique dans la zone de captages d'Arnières sur Iton

Le périmètre de protection rapproché des captages d'Arnières sur Iton fait l'objet d'interdiction d'utilisation de fertilisation azotée et de produits phytosanitaire, rendant la culture de ces terres en agriculture conventionnelle extrêmement difficile. Les agriculteurs concernés par des dispositions ont été indemnisés après 5 ans de négociation. Aujourd'hui, les parcelles ne sont quasiment plus cultivées.

Une opportunité se dessine alors, celle de reconsidérer le potentiel de la zone et d'y monter un Pôle Agricole de Proximité (PAP) valorisant une agriculture compatible avec les objectifs de préservation de la ressource en eau (agriculture biologique, permaculture, agriculture de conservation, Maraichage Sol Vivant...), et orienté vers une commercialisation en circuits-courts.

L'appel d'offre pour réaliser cette étude de faisabilité a permis de sélectionner la Chambre d'Agriculture de l'Eure comme prestataire, pour un montant de 20 350 €HT. Cette étude préalable,

qui a pour objectif de nous dire ce qu'il est techniquement possible de produire sur la zone, comprend deux phases :

Phase 1 – Etude agronomique, analyse des contraintes techniques et réglementaires et propositions de plusieurs scénarios de production : grandes cultures, maraichage, arboriculture, élevage...

Phase 2 – Approfondissement du scénario retenu par le comité de pilotage et élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre pour la collectivité, un guide pour concrétiser le projet.

Le planning prévisionnel du projet était le suivant :

- Fin 2017/début 2018 : Réalisation de l'étude de faisabilité, validation du scénario (QUOI PRODUIRE ?)
- Mi-2018 : Etude de filières, des débouchés de la production sur le territoire (COMMENT ET A QUI VENDRE ?)
- Fin 2018 : phase de réflexion marketing : quelle transformation/valorisation du produit ? Produit promotionnel du territoire ?
- 2019 : Recherche et mobilisation de porteurs de projet, appel à candidature auprès des agriculteurs.
- Mi-2019 : réflexion sur l'organisation fonctionnelle de la zone, rédaction du règlement, mise en place des productions
- Fin 2019/début 2020 : concrétisation du projet – premières commercialisation des produits finis (vente direct, restauration collective, cueillette ?..)

Le premier comité de pilotage a eu lieu le 21 novembre 2017.

Une réunion de lancement a eu lieu le 21 novembre 2017, avec le porteur de l'étude, Benoit Havage du Développement Economique, Marion Roussille, binôme technique à l'eau et assainissement, Alexane Jamault, animatrice agricole BAC, Jérôme Ratiarson de l'agence de l'eau et la Chambre d'Agriculture représenté par Dominique Jounay et Yann Pivain.

Néanmoins, à peine l'étude lancée, il y a eu un blocage massif des agriculteurs concernés, qui ont refusé tout simplement de laisser accès à leurs parcelles pour réaliser des sondages pédologiques. Le marché a dut être avorté en début d'année 2018.

4. *Elaboration du nouveau programme agricole*

Un nouveau programme d'action est en cours d'élaboration. Pour définir ce programme l'animatrice a dans un premier temps réfléchi à la stratégie d'EPN, avec des objectifs différents à atteindre sur les deux BAC. De ces objectifs ont découlé des sous-objectifs et une stratégie d'action, avec des leviers à mobiliser. Pour mobiliser ces leviers des moyens seraient mis en place par l'animation, comme par exemple pour augmenter les surfaces en cultures BNI (Bas Niveau d'Intrant).

Afin de faire un premier point sur cette stratégie une présentation de la première version de la nouvelle stratégie a été réalisée le 12 octobre 2018. Suite à cette première présentation l'animatrice a retravaillé la nouvelle stratégie, avec pour objectif qu'elle soit validée par le monde agricole, EPN et l'AESN, puis appliquée.

ANIMATION EN ZONE NON AGRICOLE

1. Animation du « zéro phyto » pour les collectivités

En 2017, plusieurs communes ont étudié la possibilité de réaménagement de leur cimetière, en particulier Arnières sur Iton, pour laquelle un cahier des charges a été rédigé par l'animation BAC afin de faire une consultation. L'année 2018 s'est passée dans la continuité au niveau du démarchage des communes, avec une priorité mise sur les communes du BAC de l'Habit. Mais ce secteur du territoire fait souvent appel à des prestataires extérieurs pour l'entretien de leurs espaces verts et le passage au zéro phyto implique une hausse des coûts de main d'œuvre, qui ne semblent pas acceptable pour ces petites communes. Ce secteur est encore réfractaire pour l'instant.

Une dizaine de cimetières ont été ou vont être réaménagés.

Il est à noter que l'animation « zéro phyto » a sollicité plusieurs fois par mail et par téléphone, l'intégralité des communes concernées par les BAC, afin de proposer un rendez-vous. Des informations techniques via le bulletin BAC Iton, puis sous la forme de newsletter Info Zéro phyto, ont aussi été envoyées régulièrement au carnet d'adresse complet.

La carte ci-après montre les engagements des communes, résultat de l'animation « zéro phyto » de ces 4 années. Il est important de mentionner que cette carte relève les informations dont l'animation a connaissance.

Certaines communes ont délibéré pour s'engager au niveau 1 de la charte d'entretien des espaces publics (parfois au niveau 3 directement), mais cet engagement ne semble pas avoir été honoré.

Sur la carte, pour les communes qui ne sont pas « colorées », cela signifie que l'animation n'a pas d'informations concernant ses pratiques de désherbage, et/ou que la commune n'a pas souhaité donner suite aux sollicitations pour un rendez-vous.

La Couture Boussey :

Une réunion de présentation en présence du maire et d'autres élus, et de la DGS a eu lieu en mairie le 21 juin 2018. La commune est réceptive et intéressée pour se faire accompagner. Sur proposition de l'animation BAC, elle accepte l'adhésion à la Charte d'entretien des espaces publics, au niveau 3, par délibération du 9 novembre 2018. Un article dans le bulletin communal paraîtra en janvier à ce sujet, et sera accompagné d'un boîtier d'un guide pour jardiner plus nature avec un échantillon de mélanges de graines couvre-sol, kit fourni par Evreux Portes de Normandie (distribution aux 1000 habitations de la commune).

Nagel Seez Mesnil :

La commune était en réflexion sur l'aménagement de son cimetière. L'animation ZNA lui a apporté des conseils et une approche différente : proposition d'aménagement, réaliser d'un cahier des charges, mise en relation avec les entreprises, analyse des offres, montage du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.

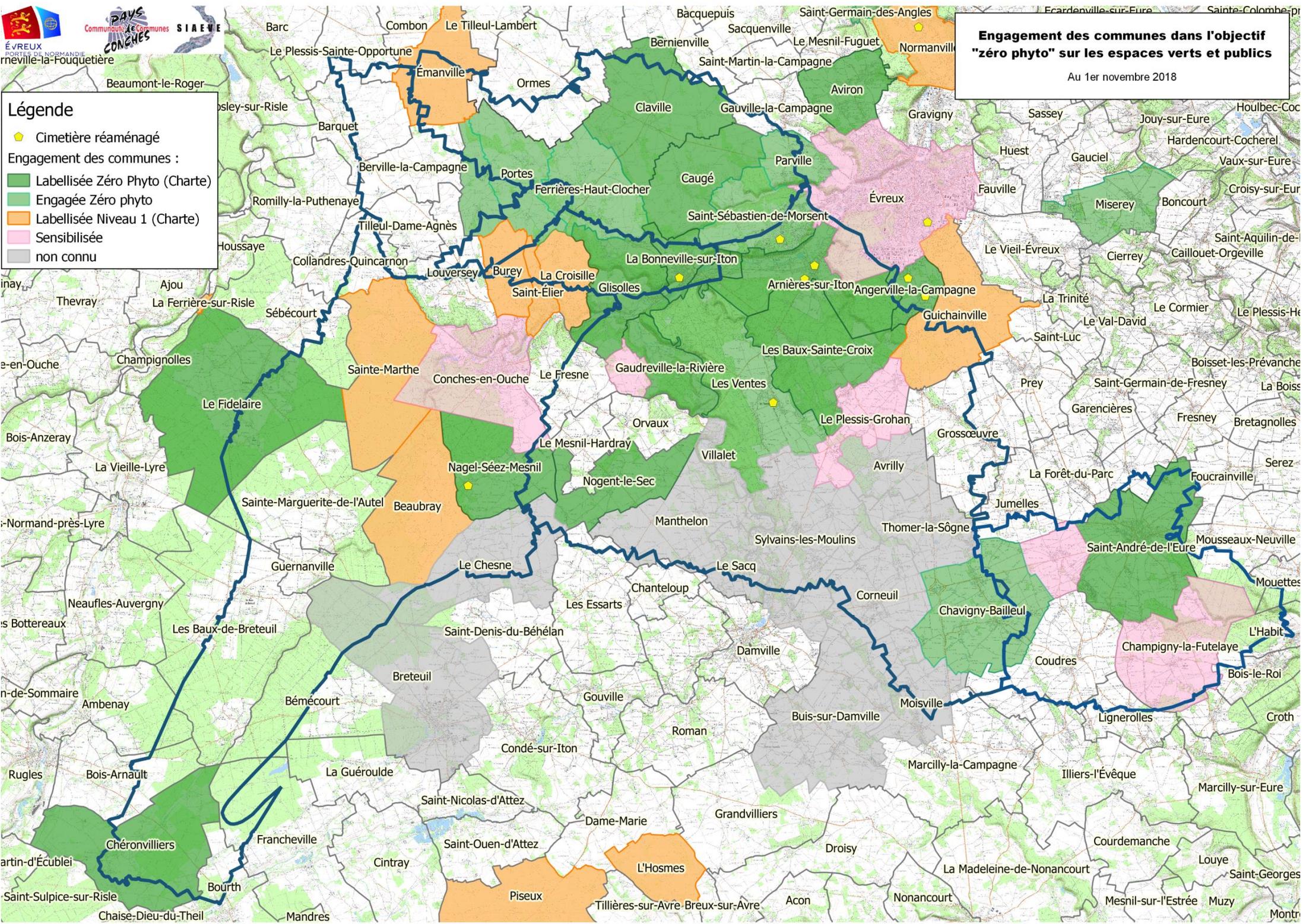
Les Ventes :

Proposition d'aménagement du cimetière et des espaces sportifs, réalisation d'un cahier des charges, mise en relation avec les entreprises, analyse des offres, montage du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.

Engagement des communes dans l'objectif "zéro phyto" sur les espaces verts et publics
Au 1er novembre 2018

Légende

-  Cimetière réaménagé
- Engagement des communes :
-  Labellisée Zéro Phyto (Charte)
-  Engagée Zéro phyto
-  Labellisée Niveau 1 (Charte)
-  Sensibilisée
-  non connu



2. Formation territorialisée CNFPT

Le passage au « zéro phyto » est moins une difficulté technique qu'une problématique de modification des pratiques et du regard à porter sur le végétal. La formation semble être un point clé pour à la fois donner des solutions techniques, mais limitées, mais aussi pour donner des exemples concrets d'autres communes et impulser un changement de mentalité et de la façon de travailler du jardinier.

De nombreuses formations avec le CNFPT existent, mais elles sont spécifiques et durent plusieurs jours, sur Rouen ou plus loin. Ainsi, de nombreuses communes n'ont pas le réflexe de proposer ces formations aux agents. C'est pourquoi il a été choisi de créer une formation territorialisée et à la carte pour satisfaire les besoins des agents et des élus d'en savoir plus, mais sans y passer trop de temps.

Le format retenu est un cycle de formation de 4 journées, proposé tout au long de la saison, dont le contenu pédagogique est progressif. Les lieux de formation sont Evreux ou Conches en Ouche. Il est fortement recommandé de débiter par le module 1 qui est un module d'introduction aux autres modules. Dans la mesure du possible, il est également fortement recommandé de suivre l'ensemble des 4 journées proposées. Il y a 20 places disponibles pour chaque session de formation. Il est à noter que la formation est non payante, car déjà prise en charge par les communes dans leur cotisation obligatoire au CNFPT.

Le public visé est constitué des élus et des agents techniques polyvalents/jardiniers des communes du territoire. Les objectifs généraux de ce cycle de formations sont les suivants :

- Acquérir les fondamentaux sur les modes de gestion respectueux de la santé des agents, des usagers et de l'environnement.
- S'approprier les nouvelles pratiques et techniques alternatives au désherbage chimique adaptées aux moyens et ressources des collectivités.
- Connaître les partenaires, ressources et outils mobilisables une gestion écologique de l'espace public (AESN, FREDON, ARE Normandie, Ecophyto, Natureparif, Plante et Cité...)
- Gérer les milieux aquatiques et les espaces naturels de la commune
- Prendre conscience de la nécessité de communiquer auprès des usagers autour de ces changements de pratiques.

Les 4 modules sont les suivants :

Module 1 : Le désherbage : qui ? quoi ? où ? comment ? pourquoi ?

Intervenant : Jean-Marie Milliard, Directeur, FREDON

Objectifs :

- S'interroger sur le principe même de désherber.
- Connaître les enjeux de la suppression de l'usage des phytosanitaires sur le plan de la santé des agents, des usagers et de l'environnement usagers.
- Connaître la réglementation en matière d'usage des produits phytosanitaires applicable au 1er janvier 2017.
- Identifier les partenaires institutionnels, techniques et financiers (AESN, FREDON, Conservatoire des espaces naturels, ARE Normandie, Plantes et cité...)
- Identifier les pratiques alternatives de désherbage des zones imperméables (curatif).
- Identifier les possibilités de réaménagement des sols végétalisés et minéralisés (préventif).
- Elaborer un plan de désherbage ou un plan de gestion différenciée

Module 2 : La gestion de l'eau et du vivant

Intervenant : Béatrice Besnard, écologue

Objectifs :

- Identifier les enjeux de la biodiversité
- Repérer flore et faune locales, leurs milieux ; favoriser leur accueil
- Reconnaître les espèces exotiques envahissantes et savoir décider de l'action à mener (cause de leur apparition, modes possible de destruction...)

- Maîtriser les modalités de gestion d'une mare, patrimoine communal multi-enjeux (notions d'inventaire, diagnostic, technique de réhabilitation...)
- Identifier et gérer des zones humides à enjeux (notions d'inventaire, diagnostic, technique de réhabilitation...)

Module 3 : Changer de pratiques, changer de regard

Intervenant : Vincent Neveu, encadrant des espaces verts, mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray

Objectifs :

- Développer des modalités de gestion alternatives à l'usage des produits phytosanitaires autour des axes suivants
- La gestion de la flore spontanée (enherbement, aménagement)
- Le fleurissement durable, de l'importance de la nature en ville (techniques, paillage, couvres-sols...)
- La taille douce des haies et des arbres
- La gestion des milieux herbacées (tonte différenciée, éco pâturage...)
- Comprendre les réticences du public au changement (peur de la nature, méconnaissance, habitudes...)
- Identifier quelques outils de communication auprès des usagers (utilisation de l'enjeu biodiversité, sciences participatives, jardin de trottoirs, balade botanique, florilèges..).

Module 4 : Cimetières et espaces sportifs clos, en zéro phyto aussi !

Intervenant : Jean-Marie Milliard, FREDON

Objectifs :

- Identifier les contraintes spécifiques des cimetières et les solutions de réaménagement (schéma type, financement)
- S'approprier les modalités d'une gestion écologique des terrains de sports

Participation		
Session 2017	33 agents ou élus ayant suivi au moins 1 module, dont 12 agents ayant suivi l'intégralité de la formation en 4 modules	17 communes
Session 2018	20 agents ou élus, dont 7 ayant suivi l'intégralité de la formation en 4 modules	14 communes

3. Distribution de graines pour enherber les cimetières

Trois mélanges différents de graines pour enherber les zones gravillonnées vont être testés par plusieurs communes. Les échantillons sont distribués gratuitement aux communes, la seule condition étant de faire un retour en photos de l'implantation du gazon à 1 et 2 ans.

Chaque échantillon de graines permet d'enherber environ 25m², ce qui peut correspondre à une allée de cimetière. Des panneaux de communication à planter sur site seront également confectionnés afin d'avertir les administrés de ces essais de végétalisation. Les mélanges seront implantés en mars/avril 2019, dès que les conditions thermiques seront favorables.

Mélange Bio Couv'Enherbement Connect de Novaflore	Mélange CITY 2 de Johnsons (DLF)	Mélange CITY 3 de Johnsons (DLF) (avec microtrèfle)
Conches en Ouche Cierrey Moisville Evreux Tourneville Le Lesme	La Couture Boussey Irreville Bois le Roy	Saint André de l'Eure Le Fidelaire Saint Vigor

4. Club des jardins 'eau' naturel

Le dispositif du Club des jardins est issue d'une réflexion autour de la sensibilisation du grand public et notamment des jardiniers amateurs, vis-à-vis de l'utilisation des pesticides. Comment arriver à intéresser le public à cette problématique, sans paraître trop dogmatique, et être attractif pour le particulier qui s'y intéressera sur son temps de loisirs ?

En 2013, au sein des collègues de l'agglomération, une petite équipe s'est montée afin de mettre en œuvre, la première année, un concours du jardin le plus écologique. L'année suivante, ce concours a été ouvert aux administrés du territoire du Grand Evreux Agglomération, ainsi qu'en 2015.

En 2016, l'équipe organisatrice a plutôt choisit de partir sur un concept de Défi, avec à la clé un niveau de labellisation, à l'image des villes et villages fleuris. C'est en 2017 qu'il a été décidé d'ouvrir très largement l'opération en créant un Club ou n'importe quel habitant pourrait adhérer et participer aux animations, même sans avoir lui-même un jardin vertueux. Il s'agit là d'apporter de la connaissance, du savoir, de la technicité aux membres de ce club, afin qu'ils puissent engager ensuite une réflexion personnelle sur leurs pratiques de jardinage. Cette opération a perduré en 2018 et fut un grand succès, avec quasiment toutes les animations complètes.



Chaque année, un carnet de visites ou le programme d'animations, a été édité, complètement maqueté en interne.

Le bilan de cette opération fin 2018 est le suivant :

- 264 membres
- 6 balades du sec-Iton, 2 sorties botaniques « sauvages de ma rue », 2 conférences, 4 trocs aux plantes, 3 apéros-jardins, 1 visite de la ferme biologique du Bec Hellouin, 3 repas partagé avec tous les membres du Club.
- Les défis, concours et sessions de labellisation ont fait concourir 50 jardiniers.
- Mobilisation des acteurs tels que l'Agence Régionale de Normandie (AREN), les jardins patrimoniaux et/ou thématiques du territoire de l'Eure, les jardins familiaux, les jardinerie du territoire, les producteurs locaux.



Bilan financier

Les frais liés à cette opération ont été intégrés dans la budgétisation annuelle de l'animation non agricole, s'agissant de petites sommes, subventionnées jusqu'à alors à 80%.

Année	Titre	Participations	Couts
2013	Concours du jardin le plus écologique	3 participants en interne	0
2014		18 participants	130 € (lots)
2015	Concours des jardins 'eau' naturel	12 participants	924 € (repro carnets des jardins)
2016	Défi des jardins « eau » naturel	25 participants	2476 € (intervenants, collations et reprographie)
2017	Club des jardins « eau » naturel	12 participants au Défi, et une centaine de membres du Club	5315 € (intervenants, collations et reprographie)
2018	(ouvert en 2018 à la CCPC)	164 nouveaux membres du Club	4500 € (intervenants, collations et reprographie)

2.7 La tarification de l'eau et les recettes du service

Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	55,52	55,52	0 %
Part proportionnelle	163,20	163,20	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	218,72	218,72	0 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) (1)	10,80	10,80	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	48,00	48,00	0 %
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0 %
Autre :	0,00	0,00	0 %
TVA	15,26	15,26	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	74,06	74,06	0%
Total	292,78	292,78	0 %
Prix TTC au m³	2,44	2,44	0 %

: intégrée dans part proportionnelle

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle, la facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

3. LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Historique

Depuis le 01/01/2000, la compétence Eau et Assainissement était assurée par le Grand Evreux Agglomération (G.E.A.) sur les 37 communes la constituant.

La Communauté de Communes La Porte Normande, quant à elle était compétente depuis le 08/09/2003 en matière d'assainissement collectif sur les 25 communes de son territoire.

Le Syndicat d'Assainissement Collectif Saint Germain-Mesnil était compétent depuis le 01/01/2006 en matière d'assainissement collectif sur les 2 communes de son territoire.

Suite à la fusion du GEA et de la CCPN, un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale Evreux Portes de Normandie a été créé au 1er janvier 2017. Le SYAC a intégré EPN au 1er janvier 2018. Depuis, EPN assure la compétence assainissement collectif sur les 74 communes citées ci-après :

Angerville la Campagne	Marcilly sur Eure
Saint Luc	Les Authieux
Saint Martin la Campagne	Épieds
Arnières sur Iton	Mousseaux-Neuville
Guichainville	La Baronnie
Irreville	(Garencières/Quessigny)
Aviron	Foucrainville
Huest	Prey
Normanville	Bois le Roi
Boncourt	Fresney
La Chapelle du Bois des Faulx	Saint-André de l'Eure
Parville	Bretagnolles
Caugé	Garennes sur Eure
La Trinité	Saint-Germain de Fresney
Reuilly	Champigny la Futelaye
Cierrey	Grossoeuvre
Le Boulay Morin	Saint-Laurent des Bois
Sacquenville	Chavigny-Bailleul
Dardez	L'Habit
Le Mesnil Fuguet	Serez
Saint Germain des Angles	Coudres
Émalleville	Jumelles
Le Plessis Grohan	Croth
Saint Sébastien de Morsent	La Couture Boussey
Fauville	Lignerolles
Les Baux Sainte Croix	Jouy sur Eure
Saint Vigor	Fontaine sous Jouy
Gauciel	Mouettes
Les Ventes	Acon
Sassey	Courdemanche
Gauville la Campagne	Droisy
le Val David	Illiers l'Évêque
Tourneville	Marcilly la Campagne
Gravigny	Moisville
Le Vieil Evreux	Muzy
Évreux	Saint-Germain sur Avre
Saint Martin la Campagne	Mesnil sur l'Estrée
La Forêt du Parc	

La Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie sera désignée par le sigle « EPN » dans les articles suivants. La gestion du système d'assainissement collectif de l'EPN est assurée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de cette collectivité territoriale.

Le système d'assainissement, propriété de l'EPN, est constitué de :

- Réseaux séparatifs
- Postes de refoulement ou de relevage ;
- Stations d'épuration (CTEU de Gravigny, STEU de Miserey, du Boulay-Morin, du Lotissement les Mareux à Caugé, de La Couture Boussey, de Saint André de l'Eure, de Garennes sur Eure, de Croth et de Saint Germain-Mesnil).

Les réseaux d'eaux pluviales et leur exploitation sont intégrés aux compétences de l'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Par ailleurs, par délibération du 14/02/01, l'EPN assure la gestion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Mode de gestion du service

Le service public de l'assainissement collectif présente un caractère industriel et commercial (article L. 2224-11 du CGCT) et peut être géré de diverses façons. Ainsi, il est possible de choisir entre une gestion directe (régie) et une gestion déléguée de ce service.

Le service public est géré en régie lorsque la collectivité le prend en charge directement et intégralement en le faisant fonctionner avec ses propres agents et biens.

Le service public est dit en gestion déléguée dans le cas où la collectivité en confie la gestion à une entité extérieure. Ce choix n'enlève pas aux collectivités leurs fonctions premières en ce domaine (responsabilité des services publics). La délégation de gestion doit donc s'accompagner d'un contrôle de l'entreprise délégataire, pour qu'elle ne devienne pas une délégation de pouvoir. Ainsi, la délégation de service public désigne l'ensemble des techniques et procédures permettant à une collectivité locale de confier la gestion d'un service public à une autre personne, publique ou privée (absence de définition légale).

Par ailleurs, la collectivité délégante jouit d'une très grande autonomie en ce qui concerne le choix des modalités de la délégation. Pour la compétence assainissement, EPN utilise une seule modalité de délégation de service public : l'affermage.

L'affermage consiste en un contrat par lequel la collectivité charge l'exploitant (le fermier) d'assurer l'exploitation du service à ses risques et périls. Le fermier est rémunéré par le biais des redevances versées par les usagers en contrepartie du service rendu. Il reverse néanmoins à la collectivité une redevance destinée à participer à l'amortissement financier des investissements réalisés par la collectivité. En effet,

ces derniers ne sont pas effectués par le fermier mais sont mis à sa disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement.

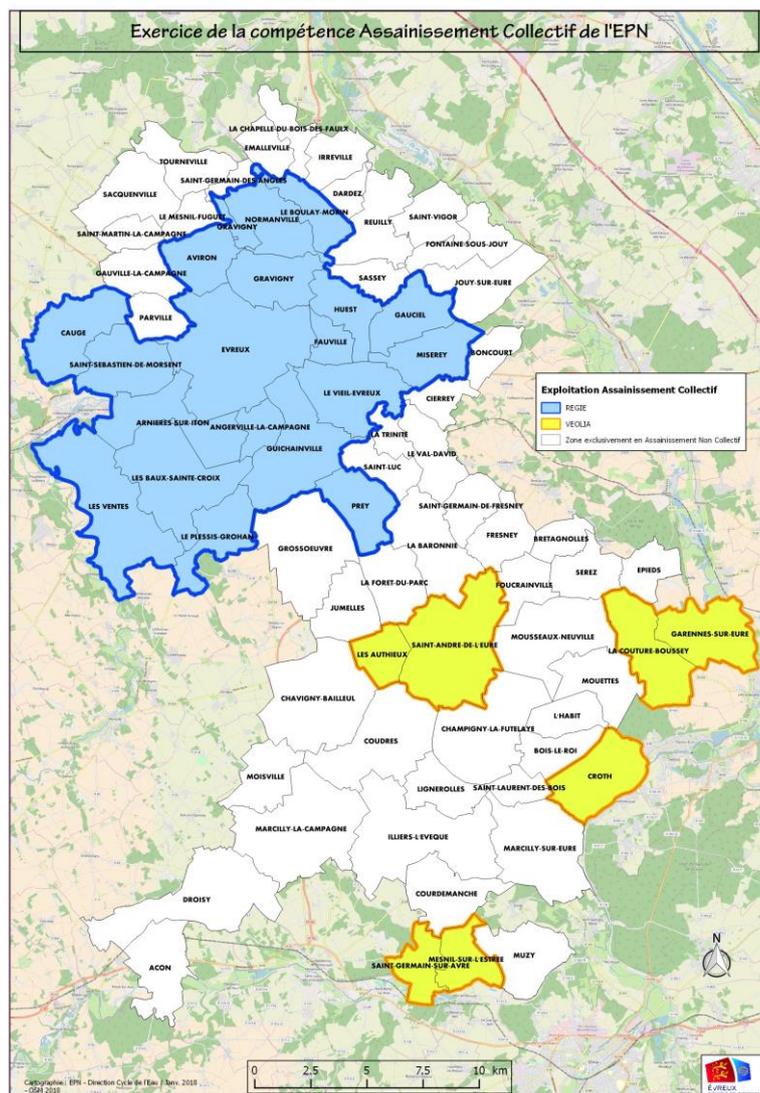
Une partie des contrats actuellement en vigueur sur le territoire de l'EPN est héritée de la fusion avec la Communauté de Commune de la Porte Normande (CCPN) et l'intégration du syndicat d'assainissement collectif de St Germain-Mesnil (SYAC).

- pour la commune de Garennes sur Eure : un délégataire privé assurait l'entretien des réseaux et le fonctionnement de la station d'épuration ainsi que la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement jusqu'à fin novembre 2018. Depuis, l'exploitation est assurée via un marché de prestation de service.
- pour les communes de Saint André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth et Les Authieux : un prestataire privé assure l'entretien des réseaux, des postes de refoulement et le fonctionnement des stations d'épuration via un marché de prestation de service.
- Pour les communes de Saint-Germain sur Avre et Mesnil sur l'Estrée : un délégataire privé assurait l'entretien des réseaux et le fonctionnement de la station d'épuration ainsi que la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement jusqu'à fin juillet 2018. Depuis, l'exploitation est assurée via un marché de prestation de service.
- pour les communes de Evreux, Gravigny, Miserey, Gauciel, Boulay-Morin, le Lotissement Les Mareux à Caugé, Fauville, Huest, Angerville-la-Campagne, Arnières-Sur-Iton, Saint-Sébastien-de-Morsent, Les Ventes, Les Baux-Sainte-Croix, Aviron, Normanville, Le Plessy-Grohan et Le Viel-Evreux : la régie assure l'entretien des réseaux, l'exploitation des postes de refoulement et le fonctionnement des stations d'épuration.

Commune	Mode de gestion	Exploitant	Date d'effet du contrat	Echéance après affermissement de la tranche conditionnelle
Garennnes sur Eure	Affermage (réseau et station)	Veolia Eau	28.11.2009	25.11.2018 *
	« Nouveau marché » de prestations de services (réseaux, poste de refoulement et stations)	Veolia Eau	26.11.2018	31.07.2019 Reconduction possible les 3 années suivantes
Saint André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth et Les Authieux.	Prestation de service (réseaux, poste de refoulement et stations)	Veolia Eau	01.01.2009	04.01.2019 *
Saint Germain sur Avre, Mesnil sur l'Estrée	Affermage (réseau et station)	Suez Eau France	01.08.2015	31.07.2018 *
	« Nouveau marché » de prestations de services (réseaux, poste de refoulement et stations)	Veolia Eau	26.11.2018	31.07.2019 Reconduction possible les 3 années suivantes
Evreux, Gravigny, Miserey, Gauciel, Boulay-Morin, Le lotissement Les Mareux à Caugé, Fauville, Huest, Angerville-la-Campagne, Arnières-Sur-Iton, Saint-Sébastien-de-Morsent, Les Ventes, Les Baux-Sainte-Croix, Aviron, Normanville, Le Plessy-Grohan et Le Viel-Evreux	Régie	Service exploitation assainissement collectif et service entretien des réseaux	-	-

* → Au fur et à mesure de l'arrêt des contrats en cours, Veolia Eau est chargé via un marché de prestation de service de prendre en main l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des communes concernées.

La carte ci-dessous représente la répartition de la gestion des réseaux, des poste de refoulement et des



stations d'épuration sur le territoire de l'agglomération.

Le suivi du marché de prestation de service de Saint André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth, Les Authieux, Garennes sur Eure, Saint Germain sur Avre et Mesnil sur l'Estrée au 31/12/2018.

Un comité de pilotage, composé de représentants du délégataire/prestataire de service, du Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement et du personnels du service exploitation assainissement collectif, se réunit tous les mois.

Ce comité de pilotage sert à :

- Vérifier que le délégataire/prestataire fournit bien toutes les informations demandées par la collectivité ainsi que leur validité ;
- Faire le point sur les prestations réalisées ;

- Actualiser certaines demandes.

En outre, le délégataire doit prévenir le service exploitation assainissement collectif de toute intervention spécifique ou de tout dysfonctionnement constaté sur le terrain. De plus, il communique mensuellement l'ensemble des prestations réalisées sur le territoire dont il intervient.

3.1 Territoire exploité en régie – Nord EPN

Les réseaux d'assainissement des eaux usées d'Evreux Portes de Normandie sont du type séparatif. Cela signifie qu'il y a des réseaux spécifiques pour la collecte des eaux usées, et d'autres réservés aux eaux pluviales.

Sur le périmètre Nord d'EPN (territoire ex-GEA), quatre-vingt-cinq pour cent de la population est assainie en collectif et pour ce faire, Evreux Portes de Normandie dispose de quatre stations d'épuration qui sont celles de Gravigny (CTEU), du Boulay-Morin, de Miserey et du Lotissement Les Mareux à Caugé.

Cinq équipes concourent à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages d'assainissement collectifs. Il s'agit :

- D'une équipe d'exploitation des installations de traitement et des postes de refoulement, (PR),
- D'une équipe d'entretien des réseaux, appelée « égoutiers »,
- D'une équipe chargée de l'application du règlement d'assainissement et plus particulièrement des rejets non-domestiques, appelée « cellule industrie »,
- D'une équipe assurant la réalisation d'analyses de suivi et d'autosurveillance, appelée « laboratoire ».
- D'une personne chargée de l'entretien des ouvrages pluviaux, appelée « cellule pluviale »

MISSIONS DU SECTEUR EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET DE POMPAGE

Les missions de l'équipe d'exploitation des stations d'épuration, des postes de refoulement et des points d'autosurveillance des réseaux, s'articulent autour de trois enjeux majeurs :

- atteindre les performances de traitement des stations d'épuration. Ces seuils de performance sont définis par l'arrêté préfectoral « DDTM/SEBF/11/049 » pour le CTEU et par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, pour l'ensemble des installations. L'objectif est de protéger le milieu naturel et la salubrité.
- Produire et mettre à la disposition des organismes de tutelle et / ou partenaires, (Police de l'eau, Agence de l'eau, DREAL, Département), des données fiables sur le fonctionnement des installations et les performances obtenues, dans le cadre d'un système d'autosurveillance. L'autosurveillance s'inscrit plus largement dans l'ébauche d'un système qualité.
- assurer l'entretien et la maintenance des installations afin qu'elles puissent assurer les performances attendues et que la valeur du patrimoine investi soit pérenne.
- optimiser les coûts d'exploitation et de maintenance.

Les moyens humains directement dédiés à l'exploitation des ouvrages sur le territoire Nord d'EPN, ont été les suivants en 2018 :

- Effectif de 19 personnes. 2 départs dans l'année,
- De l'ordre de 30 000 heures de travail,

Il est également fait appel à des prestations externalisées, en particulier dans le cadre d'un marché de maintenance, pour l'entretien des équipements très particuliers comme les chaudières, les surpresseurs, les centrifugeuses, etc. L'entretien des espaces verts, les prestations de nettoyage des locaux, l'entretien des huisseries, etc. sont réalisés dans le cadre de marchés ou de contrats alloués à des prestataires privés.

Le service exploite et entretient 62 postes de refoulement d'eaux usées (y compris les PR-BSR d'Évreux et de Gravigny) et 2 postes de refoulement d'eaux pluviales. Les enjeux spécifiques à ces sites sont les suivants :

- Préserver les usagers et le milieu naturel de tout débordement.
- Acheminer le plus efficacement et le plus rapidement les effluents vers le CTEU ou les « petites » STEP.
- Entretien des fonctionnalités et la valeur patrimoniale d'équipements soumis à l'agressivité physico-chimique des eaux usées et des sous-produits qui en sont extraits.

La gestion et la maintenance des postes de refoulement est assurée par l'équipe d'exploitation du CTEU. Cependant, le curage des postes est assuré en régie par l'équipe des égoutiers. Cette prestation comprend : le curage, le dégraissage de fosses et la vidange des paniers de dégrillage. (Un curage / dégraissage des postes est assuré tous les mois pour une dizaine de sites, les autres sont nettoyés tous les deux mois).

Enfin, le service exploite et entretient 28 points d'autosurveillance des réseaux d'eaux usées. Les enjeux spécifiques à ces sites sont les suivants :

- Identifier tous les déversements d'eaux usées au milieu naturel au niveau des déversoirs d'orage et des trop-pleins.
- Identifier les causes de ces déversements pour cibler les actions à mener sur le territoire (réfection des réseaux, correction des mauvais branchements d'eau pluviale...).
- Mesurer les débits transitant pour mieux connaître les réseaux et pour identifier la répartition des flux.

MISSIONS DU SERVICE ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Les missions de ce service s'articulent autour de :

- L'entretien et l'exploitation des réseaux communautaires d'eaux usées,
- L'entretien et l'exploitation des réseaux communautaires d'eaux pluviales sur Évreux,
- L'entretien des 64 postes de refoulement de la partie Nord du territoire de l'agglomération (eaux usées et eaux pluviales),
- L'entretien des deux postes de refoulement & bassins de stockage et restitution d'Évreux et de Gravigny
- Les vidanges des installations d'assainissement individuel du territoire de l'agglomération
- Les interventions d'urgence de désobstruction de réseaux ou de branchements,
- Les pompages de bacs à graisse des établissements industriels et commerciaux,
- La dératissage des réseaux d'eaux usées.

Le service est composé de :

Un technicien territorial, 1 agent de maîtrise, 8 agents.

Pour assurer l'entretien courant de l'ensemble des réseaux de collecte, le service dispose de 4 camions hydrocureurs, de 19 et 26 tonnes et d'un hydrocureur léger 4 x 4, un véhicule léger d'inspection des canalisations et un camion grue de 3T5.

MISSIONS DE LA CELLULE INDUSTRIE

Les missions de la cellule industrie s'articulent autour de 3 enjeux majeurs :

- Protéger la qualité des effluents qui arrivent au centre de traitement des eaux usées et pérenniser l'élimination des boues en agriculture,
- Répondre aux obligations réglementaires nationales et préfectorales issues de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Prévenir, anticiper et gérer d'éventuelles pollutions accidentelles.

Dans le cadre de ses activités, la cellule industrie effectue les diagnostics des sites industriels. Ces états des lieux consistent à caractériser leurs rejets, leurs ouvrages d'assainissement et à vérifier leurs bons raccordements au domaine public.

Toutefois, le bilan de ces visites met en évidence de nombreuses anomalies majeures :

- Dispositifs épuratoires inadéquats ou absents,
- Entretien des ouvrages défaillant voir absent,
- Raccordement des eaux usées au réseau d'eaux pluviales ou vice versa.

Les établissements prospectés présentent fréquemment des risques significatifs de pollution du réseau d'eaux pluviales ou du réseau d'eaux usées communautaire.

Par conséquent, les agents de la cellule industrie procèdent régulièrement à des demandes de mise en conformité des systèmes d'assainissement des industriels du territoire communautaire.

Lors de demandes de mises en conformité, la cellule industrie a un rôle d'accompagnement et de conseils auprès des industriels. Une fois les travaux de conformité réceptionnés et validés, une autorisation de déversement est délivrée conformément à l'article L. 1331.10 du Code de la Santé Public.

Par ailleurs, la cellule industrie délivre également des autorisations de déversement des eaux pluviales dans les réseaux d'eaux pluviales communautaires sur les Parcs d'activités du Long Buisson et de la Rougemare. Ainsi, les techniciens participent aux réunions qui ont lieu dans le cadre d'instruction des permis de construire pour transmettre les prescriptions techniques aux demandeurs, valident les permis de construire, assurent le suivi des travaux d'assainissement pluviaux afin de vérifier si ces prescriptions sont bien prises en compte lors de la phase travaux et réceptionnent les travaux d'assainissement pluviaux.

La cellule industrie assure également un suivi des points de rejets sensibles du territoire communautaire que ce soit dans le réseau d'eaux usées, d'eaux pluviales ou dans l'Itton. Ce suivi s'inscrit dans le principe de prévention des pollutions. La cellule industrie est régulièrement en relation avec la police de l'Eau de la DDTM dans le cadre de gestion des pollutions accidentelles ainsi qu'avec l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques).

Des contrôles de suivi des autorisations de déversement sont organisés chaque année de manière à vérifier le respect des prescriptions d'entretien des ouvrages définies dans les autorisations de déversement et dans le but également de prévenir d'éventuelles pollutions des réseaux communautaires.

Enfin, la cellule industrie a également pour mission les visites du Centre de Traitement des Eaux Usées de Gragny dans le but de sensibiliser les jeunes publics mais aussi les industriels dans une perspective de sensibilisation environnementale.

MISSIONS DU LABORATOIRE

Les principales activités du laboratoire s'articulent autour des enjeux suivants:

- L'autosurveillance portant sur les effluents (entrée, sortie et by-pass en cours de station) des 4 stations d'épuration du Grand Évreux Agglomération selon un calendrier bien précis,
- Le suivi analytique du process (file eau et boue) du Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny (C.T.E.U.) à différentes étapes de traitement,
- L'établissement de bilan de fonctionnement du CTEU par la saisie des résultats de l'autosurveillance et du process via des logiciels bien spécifiques (B.D.L.T. et Measurestep),
- Le suivi des campagnes de recherche des micropolluants sur le rejet du C.T.E.U. de Gravigny réalisé par un prestataire extérieur,
- Le suivi des rejets atmosphériques des installations de combustion et de la désodorisation du CTEU,
- L'entretien, la maintenance et la vérification des appareils du laboratoire par le biais de contrôles métrologiques.

Les activités secondaires sont :

- Le suivi analytique des boues séchées avec 2 objectifs : la valorisation agricole et la caractérisation de la réactivité d'un échantillon de boue séchée pour prévenir le risque d'auto-échauffement,
- Le suivi des PCB dans les boues biologiques du C.T.E.U. afin de prévenir une éventuelle pollution par celles-ci dans les boues séchées,
- Le suivi des sondes en ligne Ammonium et Nitrate des bassins biologiques,
- La mise à jour des modes opératoires et procédures du laboratoire.

L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE

→ Les stations d'épuration

Le service gère 4 stations de traitement des eaux usées (STEP). Elles assurent le traitement des eaux usées collectées par les réseaux et de matières externes livrées par des camions hydraucureurs. Il s'agit principalement de matières de vidange (MDV), qui proviennent des installations d'assainissement individuel.

Les quatre installations de traitement sont :

- Le Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny qui traite les effluents des communes d'Évreux, Gravigny, Angerville la Campagne, Arnières sur Iton, Aviron, Avrilly, Les Baux Sainte Croix, Fauville, Guichainville, Huest, le Plessis Grohan, Prey, Saint Sébastien de Morsent, Les Ventes et Le Vieil Evreux. Le CTEU est dimensionné pour des capacités de traitement de 123 000 équivalents habitant (EH).
- La station d'épuration de Miserey qui traite les effluents des communes de Miserey et Gauciel. La STEU de Miserey a des capacités de traitement de 1 200 EH.
- La station d'épuration du Boulay-Morin qui traite les effluents de la commune du Boulay-Morin. La STEU du Boulay-Morin a des capacités de traitement de 500 EH.
- La station d'épuration du Lotissement Les Mareux à Caugé qui traite les effluents du lotissement des Mareux sur la commune de Caugé. La STEU de Caugé a une capacité de traitement de 130 EH.



Vue générale du CTEU, (centre de traitement des eaux usée d'EPN à Gravigny), [axe est / ouest]

STEU N°1 : CTEU DE GRAVIGNY

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée		
Date de mise en service	12/10/2011		
Commune d'implantation	GRAVIGNY (27930)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	123 000		
Nombre d'abonnés raccordés	23 642		
Nombre d'habitants raccordés	70 428		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	27 815		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du		3/06/2011
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	L'Iton	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	15	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	95
DCO	45	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	95
MES	10	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	95
NGL	10 (hiver) / 7.5 (été)	<input checked="" type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NTK	5	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH	< 8.5	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	3	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

Pt	1	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2018(3)	Oui	4,0	99	23	97	6,2	99	4,7	94	0,6	92

⁽¹⁾ EH ou Équivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

⁽³⁾ Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de l'année ((161), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.

Un volume total de 4 034 654 m³ d'eaux usées a été traité par le CTEU.

STEU N°2 : STEP MISEREY

Code Sandre de la station : _032741001000__

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées			
Date de mise en service	1992			
Commune d'implantation	MISEREY			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 200			
Nombre d'abonnés raccordés	413			
Nombre d'habitants raccordés	1377			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	180			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Infiltration__		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		
Charges rejetées par l'ouvrage				
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration selon arrêté		
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	NTK Conc mg/l
Moyenne 2018 ⁽²⁾	Oui	6,8	35,7	6.4

⁽²⁾ Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de l'année (3), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.

Un volume total de 36 028 m³ d'eaux usées a été traité par la station d'épuration de Miserey.

STEU N°3 : STEP DE CAUGE

Code Sandre de la station : 032713201000

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable		
Date de mise en service	01/11/2001		
Commune d'implantation	CAUGE (27132)		
Lieu-dit	Les Mareux		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	130		
Nombre d'abonnés raccordés	29		
Nombre d'habitants raccordés	67		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	Bassin d'infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage							
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅		DCO		MES	NTK
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Rend %	Rend %
Moyenne 2018 ⁽²⁾	Oui	7	98	48	94	96	97

⁽²⁾ Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de (1), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.

Un volume total de 3 122 m³ d'eaux usées a été traité par la station d'épuration du Lotissement Les Mareux à Caugé.

STEU N°4 : STEP DU BOULAY MORIN

Code Sandre de la station : 032709901000

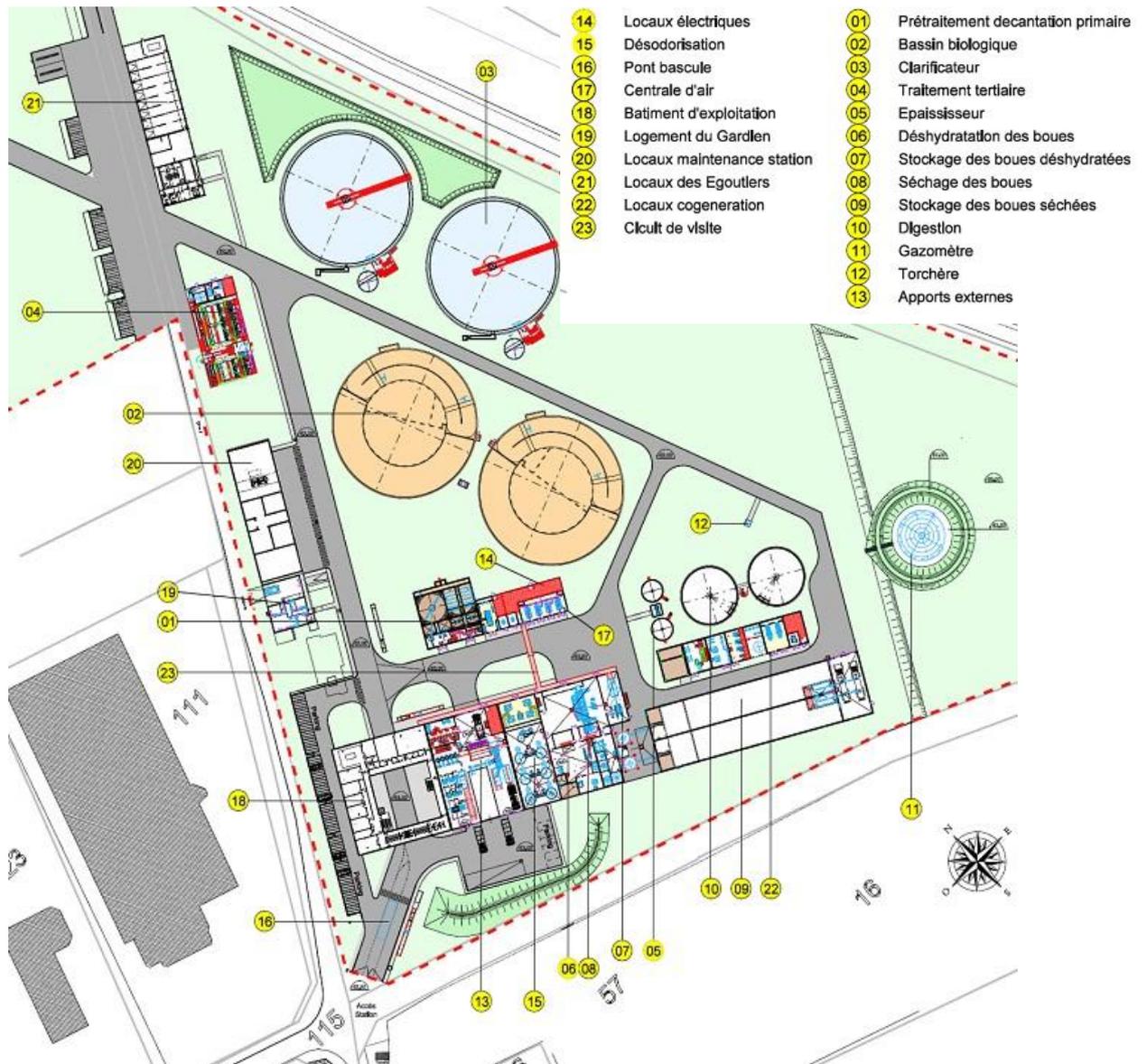
Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/03/1994		
Commune d'implantation	LE BOULAY-MORIN (27099)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500 ⁽¹⁾		
Nombre d'abonnés raccordés	180		
Nombre d'habitants raccordés	439		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	50		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	Infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	-
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	-
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	40	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage					
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration ou en rendement selon arrêté			
		DBO ₅ Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Rend %	NTK Conc mg/l
Moyenne 2018 ⁽²⁾	Non	18,5	79	52,4	10,9

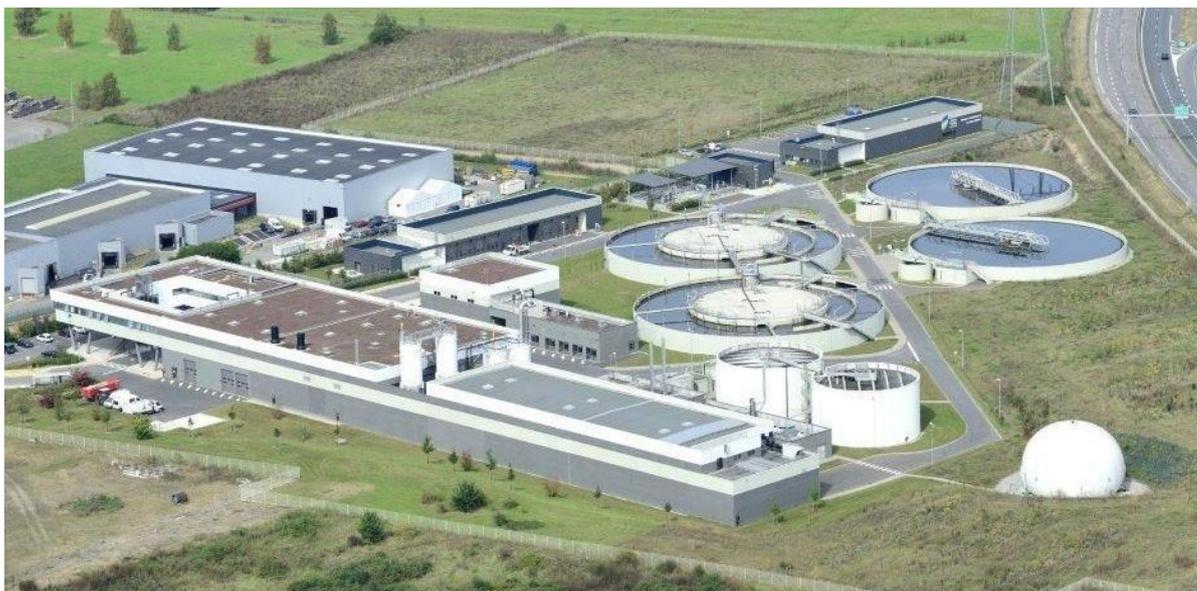
⁽¹⁾ : La capacité nominale enregistrée par les services de l'état dans la base de données ERU est de 500 eqH, suite à une modification du mode de calcul par les services de l'Etat. En réalité, la capacité de la station d'épuration du Boulay-Morin est d'environ 350 eqH.

⁽²⁾ **Compte-tenu du nombre de bilans réalisé au cours de l'année (2), c'est ici la moyenne annuelle qui est indiquée.**

Un volume total de 18 180 m³ d'eaux usées a été traité par la station d'épuration du Boulay Morin.



→ **Implantation général des installations du CTEU de Gragny**



Vue générale du CTEU, (Gravigny), [façades sud]

La filière eau

Le Centre de Traitement des Eaux Usées est alimenté depuis deux réseaux distincts :



- Le réseau de l'ancien système d'assainissement d'Évreux via le PR/BSR d'Évreux,
- Le réseau de l'ancien système d'assainissement de Gravigny via le PR/BSR de Gravigny.
- La filière générale de traitement des eaux est constituée de plusieurs étapes réparties sur plusieurs files.

Les principales étapes de traitement des eaux sont :

- **Prétraitement** comprenant :
 - Rétention des éléments grossiers (fosse à bâtards)
 - Dégrillage (2 files en parallèle)
 - Tamisage (2 files en parallèle)
 - Dessablage / Dégraissage / Décantation primaire (2 files en parallèle)

- **Traitement biologique** par boues activées faible charge, sur 2 files en parallèle, chaque file comprenant :
 - Zone pré-anoxie (ou zone de contact, 250 m³) : mise en contact des effluents avec les boues recirculées en provenance du clarificateur, dénitrification des boues recirculées par assimilation du carbone dissous dans l'effluent
 - Zone anaérobie (1500 m³) : stress bactérien, relargage du phosphore
 - Zone anoxie (2000 m³) : dénitrification de la liqueur mixte recirculée depuis la zone aérée par assimilation du carbone dissous dans l'effluent
 - Zone aérée (4500 m³) : nitrification par assimilation de la DBO₅ de l'effluent grâce l'apport d'air surpressé
 - Zone endogène (3950 m³) : dénitrification des nitrates produits dans la zone aérée par assimilation du carbone dissous, déphosphatation physico-chimique par ajout de chlorure d'aluminium
 - Dégazage : tranquillisation pour éliminer les gaz dissous
 - Clarification : séparation des boues et de l'eau par décantation



Vue de la zone endogène du bassin d'aération du CTEU

- **Traitement tertiaire** (3 files en parallèle) comprenant :
 - Coagulation avec injection de chlorure ferrique
 - Flocculation avec injection de polymère
 - Flottation par injection d'eau pressurisée

La filière boue

Les boues à traiter sur la station sont constituées des :

- Boues primaires issues de l'étape de traitement primaire des eaux brutes
- Boues biologiques en excès issues du traitement biologique
- Boues tertiaires issues du traitement tertiaire

Les principales étapes de traitement des boues sont :

- **Épaulement** comprenant :
 - Épaisseurs statiques (2 files en parallèle) : épaulement des boues primaires par décantation
 - Grilles d'égouttage (3 files en parallèle) : épaulement des boues biologiques par injection de polymère et par égouttage
- **Digestion** comprenant :
 - Digesteurs (2 files en parallèle) : stabilisation et hygiénisation des boues par fermentation, réduction du volume des boues et production de biogaz
- **Déshydratation** :
 - Centrifugeuses (3 files en parallèle) : réduction du volume des boues et augmentation de leur siccité par injection de polymère et centrifugation
- **Séchage** :
 - Sécheur : réduction du volume des boues augmentation de leur siccité par séchage thermique

La filière désodorisation

L'unité de désodorisation capte l'air vicié des différents bâtiments et ouvrages pour traiter les composants malodorants.

Les principes de désodorisation sont les suivants :

- Prétraitement de l'air vicié du sécheur à l'aide de solutions d'acide puis de javel/soude, complété par contact sur charbon actif
- Prétraitement de l'air issu du stockage des boues séchées sur un biofiltre
- Traitement de l'air vicié du reste de la station et de l'air prétraité à l'aide de solutions d'acide, de javel puis de soude avant d'être rejeté dans l'atmosphère

La filière apports extérieurs

Les matières externes reçues au CTEU et le traitement qu'elles reçoivent sont les suivants :

- **Matières de vidange** issues des installations d'assainissement collectif et **lixiviats** :
 - Dégrillage
 - Injection dans la filière de traitement des eaux au niveau du dessablage, dégraissage
- **Graisses** provenant d'autres stations d'épuration ou d'établissements de restauration :
 - Dégrillage
 - Dilacération
 - Injection dans la filière de traitement des boues au niveau de la digestion

- **Boues** provenant d'autres stations d'épuration :
 - Dilacération
 - Injection dans la filière de traitement des boues au niveau de l'épaississement sur grilles d'égouttage
- **Eaux de lavage** de l'installation de traitement des matières de curage, balayures de voirie et sable de prétraitement :
 - Dégrillage (uniquement pour les balayures de voirie)
 - Tamisage
 - Lavage
 - Injection dans la filière de traitement des eaux au niveau du tamisage

→ **Les deux postes de refoulement – bassins de stockage et restitution (PR-BSR)**

Deux « gros » postes de relevage ont été implantés sur les anciennes stations d'épuration d'Évreux et Gravigny. Ces deux installations de refoulement disposent également de bassins de stockage restitution (BSR), qui permettent d'écrêter les surplus d'eaux usées collectées lors de fortes pluies. Les eaux usées qui transitent par les deux PR-BSR d'Évreux et de Gravigny sont envoyées vers le Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny, où elles sont traitées.

- 1 PR-BSR avec un bassin de stockage restitution à Évreux reprenant l'ensemble des effluents arrivant sur l'ancienne station d'épuration d'Évreux.
- 1 PR-BSR à Gravigny reprenant l'ensemble des effluents arrivant sur l'ancienne station d'épuration de Gravigny.



Vue générale du PR-BSR de Gravigny [façade est]

→ **Les postes de refoulement / relèvement, (PR)**

En 2017, 62 postes de refoulement et 18 postes d'insufflation d'air étaient exploités par l'EPN. Les postes d'insufflation d'air sont le plus souvent implantés dans l'emprise de postes de refoulement, mais dans deux cas, ils sont sur des sites séparés. Les postes d'insufflation d'air ont pour objet de modérer l'évolution vers la septicité des eaux usées qui séjournent trop longtemps dans les réseaux et ainsi limiter la formation d'H₂S (un gaz corrosif et dangereux).



Vue du PR 153 à Aviron



La fosse du poste de refoulement 147 à Arnières-sur-Iton

Les postes exploités sont les suivants :

- 3 PR à Angerville la Campagne : n° 120 ; 121 et 122.
- 5 PR à Arnières sur Iton : n° 110 ; 111 ; 112 ; 147 et 148.
- 3 PR à Aviron : n° 150; 152 et 153.
- 1 PR au Boulay Morin : n° 159.
- 10 PR à Évreux : pour les eaux usées n° 101 ; 102 ; 104 ; 105 ; 106 ; 140 ; 143 ; 166 ; et pour le pluvial n° 200 ; 267.
- 2 PR à Fauville : n° 136 et 137.
- 5 PR à Gauciel : n° 161 ; 162 ; 163 ; 164 et 165.
- 1 PR à Gravigny : n° 157.
- 9 PR à Guichainville : pour les eaux usées n° 123 ; 124 ; 125 ; 126 ; 127 ; 160 ; 188 et 189 ; et pour le pluvial n° 269.
- 8 PR à Huest : n° 131 ; 132 ; 133 ; 134 ; 135 ; 138 ; 180 et 181.
- 6 PR au Plessis Grohan : n° 115 ; 116 ; 144 ; 170 ; 171 et 172.
- 2 PR au Baux Sainte Croix : les n° 113 et 114 ; et 2 postes d'insufflation d'air isolés, les n° 114-2 et 114-3.
- 3 PR aux Ventes : n° 117, 139 et 145.
- 1 PR au Vieil Évreux, pour les eaux usées : N° 149.
- 4 PR à Saint Sébastien de Morsent : N° 107 ; 108 ; 109 et 142.
- 1 PR à Caër/Normanville : N° 158

→ **Les réseaux de collecte d'eaux usées**

Au total, le linéaire de canalisation du réseau d'eaux usées sur le territoire de l'EPN est de de 341 kilomètres.

Nature et composition du réseau

Par type de matériau :

Matériau non renseigné : 75%

- Fonte : 12,5%
- Amiante ciment : 3,7 %
- PVC : 4 %
- Grés : 1.6 %
- Polyéthylène : 1,1 %
- Béton armé : 1 %
- Béton : 0.7 %
- Polyester renforcé de fibres de verre : 0.25 %
- Acier : 0.2 %

Par classe d'âge :

- Date de pose des réseaux non renseignée : 86% du linéaire ;
- Réseau posé entre 1980 – 2000 : 0,5% du linéaire ;
- Réseau posé entre 2000 - 2010 : 8 % du linéaire ;
- Réseau posé entre 2010 – 2016 : 5,5% du linéaire ;

→ **Les points instrumentés pour le suivi permanent des réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales**

Repère	Type de point	Nom du point	Commune de localisation	Taille du point (kg/j de DBO5)	Milieu récepteur
DO503	DO	Déversoir Orage Nétreville-Saint Léger (EU)	Evreux	> 600	lton
DO504	DO	Déversoirs Orage, (entrée et sortie) Feray (EU)	Evreux	> 600	Réseau EP / Réseau EU
DO505	DO	Déversoir Orage Roosevelt (EU)	Evreux	120 / 600	Réseau EP
DO506	DO	Déversoir Orage Churchill (EU)	Evreux	120 / 600	Réseau EP
DO507	DO	Déversoir Orage Politzer (EU)	Evreux	120 / 600	Réseau EP
TP114	TP	Trop plein Les Baux - Bruyères	Les Baux Ste Croix	< 120	Ruisseau forestier non permanent

TP132	TP	Trop plein Huest - Sablonnière	Huest	< 120	Talweg sec
TP139	TP	Trop plein Les Ventes - Hamel	Les Ventes	< 120	Mare
QT601	QT	Débitmètre transit EU Joffre	Evreux	> 600	Sans objet
QT602	QT	Débitmètre transit EU Mendès France	Evreux	> 600	Sans objet
QT603	QT	Débitmètre transit EU Vigor	Evreux	> 600	Sans objet
QT604	QT	Débitmètre transit EU Argence	Evreux	120 / 600	Sans objet
QT605	QT	Débitmètre transit EU Val Iton	Evreux	120 / 600	Sans objet
QT606	QT	Débitmètre transit EU Citées Unies	Evreux	120 / 600	Sans objet
QT607	QT	Débitmètre transit EP Clos Hutin	Evreux	Pluvial	Sans objet
QT121	QT	Débitmètre transit EU 121 - Ecraies	Angerville	120 / 600	Sans objet
QT127	QT	Débitmètre transit EU 127 - Melleville	Guichainville	< 120	Sans objet
QT137	QT	Débitmètre transit EU 137 - Calvaire	Fauville	< 120	Sans objet
QT149	QT	Débitmètre transit EU 149 - Long Buisson	Guichainville	120 / 600	Sans objet
QT150	QT	Débitmètre transit EU 150 - Essertes	Aviron	< 120	Sans objet
QT153	QT	Débitmètre transit EU 153 - Tourelles	Aviron	< 120	Sans objet
PL001	PL	Pluviomètre CTEU	Gravigny	Sans objet	Sans objet
PL002	PL	Pluviomètre PR-BSR Gravigny	Gravigny	Sans objet	Sans objet
PL003	PL	Pluviomètre PR-BSR Evreux	Evreux	Sans objet	Sans objet
PL004	PL	Pluviomètre Nétreville	Evreux	Sans objet	Sans objet
PL005	PL	Pluviomètre La Madeleine	Evreux	Sans objet	Sans objet
PL006	PL	Pluviomètre Saint Sébastien	St Sébastien de Morsent	Sans objet	Sans objet
PL007	PL	Pluviomètre Miserey	Evreux	Sans objet	Sans objet

LA CELLULE EAU PLUVIALE :

- PREAMBULE

Le 1^{er} janvier 2007, le Grand Évreux Agglomération (ex-GEA) a intégré la gestion des eaux pluviales dans la compétence assainissement et des eaux de ruissellement au titre des compétences facultatives. A partir du 1^{er} janvier 2017, cette compétence a été élargie sur le territoire de l'ex Communauté de Communes Portes Normande (CCPN). En 2018, ce sont 12 nouvelles communes qui ont rejoint la collectivité.

Les eaux pluviales désignent l'eau de pluie et toutes précipitations atmosphériques (y compris les eaux issues de la fonte de la neige, la grêle, etc.) qui s'infiltrent dans le sol ou qui ruissellent à la surface du sol avant de rejoindre leur exutoire : une nappe souterraine ou un cours d'eau.

Les eaux de ruissellement correspondent au surplus des eaux pluviales qui n'ont pas pu s'infiltrer dans le sol et qui sont amenées à ruisseler, sur des surfaces plus ou moins perméables.

La cellule eau pluviale est composée d'un technicien pour l'année 2018, qui intervient sur toutes les communes de l'EPN, soit 75 communes.

En termes de fonctionnement, la cellule eau pluviale représente l'unique porte d'entrée du territoire, pour la gestion des eaux pluviales et du ruissellement.

il exerce les missions suivantes :

- Entretien et exploitation des ouvrages communautaires d'eaux pluviales,
- Étude de maîtrise d'œuvre
- Recensement des ouvrages pluviaux
- Faire le lien entre les usagers et les différents services en charge de la création d'ouvrages pluviaux,
- Avis sur la gestion des eaux pluviales des demandes d'urbanisme,
- Vérification de l'application des avis donnés pendant la réalisation des lotissements,
- Suivi de chantier
- Suivi des PLU
- Etablissement de diagnostic lors d'un constat de dysfonctionnement et transmission des résultats aux services concernés (voiries, études/réseaux, régie eaux, régie voirie...)
- Constat d'assurance suite à inondation

1 – ENTRETIEN :

L'entretien des ouvrages pluviaux est réalisé principalement par des prestataires extérieurs via des marchés de prestations de service à bons de commande pour les prestations de curage et d'entretien des espaces verts.

Nettoyage des avaloirs, curage des réseaux et nettoyages des ouvrages associés : puisards, décanteurs, séparateurs à hydrocarbure (marché 2016.22)

Le marché a été renouvelé en 2017, c'est désormais l'entreprise Maillot qui en a la charge.

Cette prestation s'effectue sur l'ensemble des communes du territoire de l'EPN.

La prestation comprend :

- le nettoyage des ouvrages en fonction des besoins recensés

Communes	Types de prestation	Coût €TTC
Garennes sur Eure	Curage de réseau et de caniveaux à fentes	5 350
Angerville la Campagne	Curage de réseau	1 390
Sacquenville	Curage de réseau	490
Gravigny	Traitement d'une pollution	1 000
Saint André de l'Eure	Curage de réseau	720
La Couture Boussey	Curage de réseau et de puisard	3 420
Sacquenville	Curage de réseau	1 590
Bretagnolles	Curage de réseau et de puisard	1 400
Saint Vigor	Curage de réseau	860
Huest	Curage de réseau et de caniveau à grille	1 630
Les Ventes	Curage de réseau et de regard	455
Angerville la campagne	Curage de réseau et de caniveau à grille	700
Le Vieil Evreux	Curage de réseau et de regard	2420
Saint Sébastien de Morsent	Curage de réseau, de regard et de puisard	1580
Cierrey	Curage de réseau	670
Aviron	Curage de réseau et de puisard	350
Miserey	Curage de réseau et de puisard	840
Caugé	Curage de réseau et de puisard	360
Les Ventes	Curage de réseau et de puisard	715
TOTAL		24 690

Pour mémoire pour l'année 2017, 11 200 €TTC.

- la campagne annuelle de nettoyage des séparateurs à hydrocarbure

Communes	Types d'ouvrages	Coût €TTC
Evreux	1 séparateur de 10 à 20m ³ 1 séparateur de 1 à 5m ³	3 780
Saint Sébastien de Morsent	1 séparateur de 1 à 5m ³	620
Normanville	1 séparateur de 1 à 5m ³	630
Irreville	1 séparateur de 1 à 5m ³	700
ZAC du Long Buisson	15 séparateurs de 1 à 5m ³	12 010
ZAC de la Rouge Mare	1 séparateur de 10 à 30m ³	5 120
TOTAL		22 860

Pour mémoire pour l'année 2017, 22 800 €TTC.

- la campagne annuelle de nettoyage des avaloirs sur l'ensemble du territoire

4 500 avaloirs nettoyés pour un total de 62 000 €TTC.

Pour mémoire pour l'année 2017, 59 340 €TTC.

Curage des ouvrages en terre (Marché de curage mécanique 2014.42) : bassins, noues, fossés etc.

Communes	Types de prestation	Coût TTC
Les ventes	Curage de fossé et de bassin	10 128
Caugé	Curage de fossé	820
Evreux	Curage de bassin	15 780
Guichainville	Curage de fossé	354
Saint André de l'Eure	Curage de fossé	1 155
TOTAL		28 240

Pour mémoire pour l'année 2017, 17 000 €TTC.

Entretien des espaces verts (Marché d'espace vert 2017.05) :

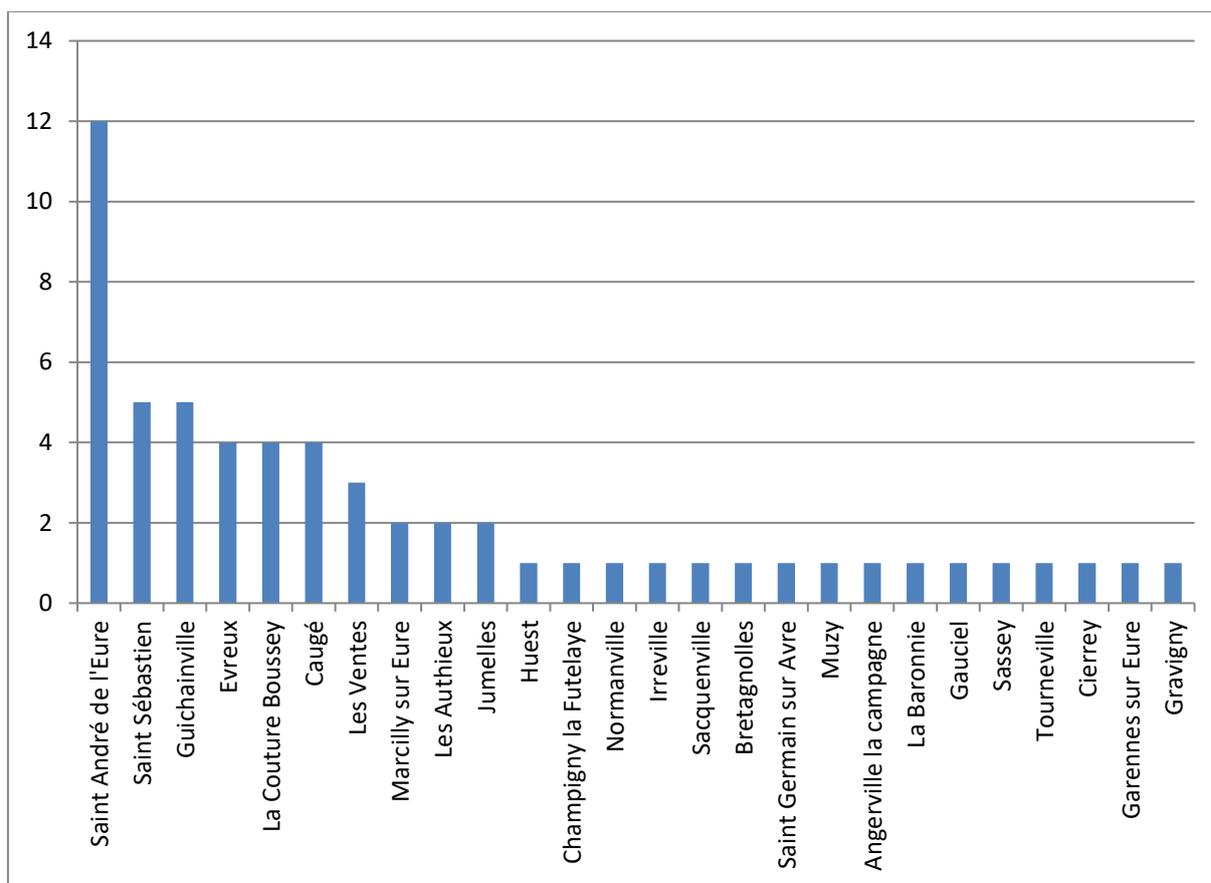
Communes	Types de prestation	Coût TTC
ZAC de la Rougemarre	Tonte	2500
ZAC de la Foret	Tonte	400
ZAC du Bois des Forets	Tonte	70
ZAC du bois des Communes	Taille de haie	70
ZAC du Long Buisson	Nettoyage de bassins, taille de haie, tonte	39020
ZAC de Cambolle	Tonte	4930
Saint Sébastien de Morsent	Tonte	5910
Biopépinière Miserey	Tonte	180
Évreux	taille de haie, tonte	7600
Caugé	Taille de haie	360
Parville	Tonte	250
Guichainville	Nettoyage de bassins	4030
Irreville	Tonte	850
Tourneville	Tonte	50
TOTAL		65 950

Pour mémoire pour l'année 2017, 96 510 €TTC.

Demande de réhabilitation et/ou de travaux :

Sur la base des résultats obtenus après la réalisation du diagnostic, des demandes de réalisation de travaux sont transmis aux services concernés (la régie travaux eaux et le service voirie). Ces services n'interviennent que pour la reprise de petites casses sur les ouvrages pluviaux.

Nombre de demandes de travaux par commune en 2018 :



Soit un total de 59 demandes de travaux en 2018, contre 40 en 2017.

Lorsque le diagnostic démontre la nécessité d'effectuer des travaux plus conséquents, un rapport est alors réalisé et envoyé au service études/réseaux ou au service voirie suivant le type de travaux à effectuer, pour que des études suivies de travaux de plus grandes importances soient entrepris.

En 2018, 8 nouveaux rapports ont été envoyés au service études/réseaux :

- Caugé : inondation chemin de la Croix Blanche
- Champigny la Futelaye : inondation route de Champigny
- Evreux : inondation 9 rue Maillot
- Huest : gestion de trop plein d'une mare rue de Fauville
- La Couture Boussey : inondation rue des Chênes, rue Jerome Thibouville et rue Constant Barrioz
- Normanville : inondation rue des Pêcheurs

4 nouveaux rapports sont été envoyés à la direction des infrastructures routières

- Bretagnolles : inondation en centre bourg et aménagement de la voirie
- Evreux : inondation 6 rue du Bessin
- Evreux : inondation rue de l'Ardèche
- Gauville la Campagne : rue du Chemin vert

4 nouveaux rapports à la cellule grand cycle de l'eau

- Fresney : inondation rue de Sieume
- Gauville la Campagne : rue de la Fosse Marie
- Les Ventes : inondation rue du Merger et rue Gaston Levrette

Soit un total de 16 demandes de travaux en 2018, contre 4 en 2017.

2 – ETUDE DE MAITRISE D'OUVRAGE :

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du bassin pluvial n°2 de la ZAC du Bois des Communes (notifié à SODEREF pour un montant total de 20 520 €TTC).

La phase DCE a été terminée et pour les travaux l'entreprise l'Hotellier Travaux Public a été retenue, pour un montant de 324 944€TTC).

Une convention de rejet est en cours d'élaboration avec la DIRNO pour le débit de fuite du bassin dans le réseau de la RN154. La finalisation de cette convention est compliquée du fait des diverses demandes de la DIRNO.

Une convention de travaux est aussi en cours pour intervenir sur le domaine de la RN154.

- Etude de schéma directeur des eaux pluviales de la commune de Saint André de l'Eure par le bureau d'étude Cad'En en tant qu'AMO et de SOGETI en tant que MOE.

La phase 2 relative à la modélisation est terminée et la phase 3 a été lancée.

3 – URBANISME :

Le Schéma Directeur d'Assainissement de l'ex-GEA a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements sur ce territoire.

Qu'elles soient liées à des problèmes de ruissellements, d'exposition au risque d'inondation ou de dimensionnement des ouvrages pluviaux, les conséquences peuvent parfois s'avérer catastrophiques pour les riverains et les équipements publics.

Une urbanisation non contrôlée dans des zones d'expansions de crues ou dans des zones naturelles de concentration des ruissellements (talwegs) a engendré de gros dégâts (1975, 1999-2000).

Aujourd'hui chaque demande d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire) est étudiée par un technicien du pôle pluvial qui vérifie si le terrain concerné n'est pas dans une zone sensible.

Demandes d'urbanisme :

Afin de ne pas aggraver les débordements de réseaux déjà saturés lors des forts épisodes pluvieux, l'EPN demande à tout porteur de projet d'une nouvelle construction de gérer au maximum les eaux pluviales générées par l'opération. Des consignes de régulation et de prétraitement avant rejet au réseau, ou d'infiltration des eaux sur la parcelle sont exigées suivant les cas.

L'EPN préconise de façon générale pour tout projet d'urbanisation mené sur son territoire de gérer les eaux pluviales pour une pluie de période de retour décennale ou centennale suivant le type de projet.

Au cours de l'année 2018, 780 avis pluviaux ont été rendus sur diverses demandes d'urbanisme (663 avis en 2017).

Participation à la révision des PLU :

En 2018, le pôle pluvial a été associé à la réalisation du Plan Local d'Urbanisme des communes de Cierrey, Marcilly la Campagne, la Couture Boussey ainsi qu'un premier travail sur le PLUI de l'agglomération..

4 – SUIVI DE CHANTIER :

Dans le cadre de certains projets d'urbanisation de grande envergure (comme notamment les lotissements), un suivi des travaux est réalisé par le technicien pluvial de l'EPN, afin de s'assurer que les consignes en matière de gestion des eaux pluviales ont bien été prises en compte, et que les ouvrages sont réalisés en accord avec ses demandes.

Dans ce cadre, le technicien est présent lors des réunions de chantiers et lors de la réception du projet.

Au total, il y a eu 126 réunions de chantiers qui ont donné lieu à des comptes rendus, en 2018 (163 en 2017).

Nombre de projets suivis en 2018 sur le territoire de l'EPN :

Commune	Nombre de projet suivi
Angerville la campagne	1
Arnières sur Iton	1
Baux sainte Croix	1
Cierrey	1
Evreux	2
Gravigny	3
Grossoeuvre	1
Guichainville	2
Huest	1
Le Vieil evreux	1
Miserey	1
Normanville	1
Saint André de l'Eure	1
Prey	2
Total	19

En 2017, 20 projets avaient été suivis par la cellule pluviale.

3.1.1 Réglementation des effluents industriels déversés dans les réseaux d'assainissement communautaire

→ *Réglementation des effluents Industriels déversés dans les réseaux d'assainissement communautaires*

Comme l'exige la législation française, Evreux Portes de Normandie a l'obligation de réglementer le déversement des eaux usées autres que domestiques dans ses réseaux d'assainissement collectif sur son territoire.

Des arrêtés de déversement sont délivrés dans la mesure où les rejets considérés sont compatibles avec le système d'assainissement collectif communautaire.

Dans le cas contraire, il est demandé aux établissements concernés de se mettre en conformité ou de supprimer les dits rejets.

- **211 rejets à caractère industriel sont réglementés en 2018 par des arrêtés de déversement communautaires conformément à l'article 1331.10 du Code de la Santé Publique et des contrats de déversement conformément à l'article L 1331-7-1 du Code de la Santé Publique** : sur ces 211 arrêtés et contrats, 14 ont été délivrés et 17 ont été renouvelés en 2018

- Une cartographie des rejets industriels est établie sur support papier
- Un suivi du respect des autorisations de rejet par les industriels est mis en place depuis 2007.

Concernant la consultation de la Direction du Cycle de l'Eau au stade des permis de construire, des avis avec prescriptions éventuelles sont émis auprès des établissements susceptibles de générer des eaux usées autres que domestiques dans ses réseaux d'assainissement collectif.

Pour protéger les systèmes d'assainissement publics, le service assainissement surveille régulièrement les réseaux communautaires.

Cette démarche a pour vocation d'identifier les rejets industriels à risques et de contrôler les rejets autorisés pour mieux lutter contre les pollutions de toute nature.

De plus, la cellule industrie d'Evreux Portes de Normandie intervient systématiquement sur tous les événements polluants accidentels se produisant sur son système d'assainissement afin d'en réduire leurs impacts.

→ **Réglementation des eaux pluviales déversées dans les réseaux communautaires**

Comme l'impose la réglementation préfectorale, Evreux Portes de Normandie doit réglementer le déversement des eaux de ruissellement rejetées dans ses réseaux pluviaux.

Cette obligation concerne les établissements industriels implantés sur les Zones Aménagement Concertées (ZAC).

ZAC du Long Buisson : Il y a 63 arrêtés de déversement délivrés sur la ZAC du Long Buisson dont 4 en 2018.

ZAC de la Rougemare : Il n'y a pas eu de nouveaux arrêtés délivrés en 2018. Le nombre total reste donc à 13 arrêtés.

ZAC de Cambolle : Il n'y a pas eu de nouveaux arrêtés délivrés en 2018. Le nombre total reste donc à 1 arrêté.

→ **Actions pédagogiques menées par la cellule Industrie**

La Cellule Industrie a assuré les visites du Centre de Traitement des Eaux Usées (CTEU). Les techniciens ont assuré 35 visites sur le site soit 817 personnes.

Lors des visites, un diaporama sur le cycle de l'eau, un film sur le fonctionnement du CTEU, un film de sensibilisation sur la problématique du rejet des lingettes sont présentés. Une maquette du site est à disposition dans la salle de présentation.

Un atelier « lave ton eau » est proposé pour le jeune public, de manière à les sensibiliser par rapport aux enjeux de préservation de la ressource en eau, de façon ludique et concrète. Des tamis sont utilisés pour expliquer le dégraissage, le tamisage, un cône sédimentation pour simuler la décantation dans les bassins et l'ensemble des polluants principaux sont représentés par différents produits d'entretien et alimentaires (huiles, liquide vaisselle, sables, cailloux ect).

La visite s'achève par un tour du site notamment au niveau du bassin biologique et du traitement tertiaire.

La Cellule Industrie a participé à la Route des Energies.

L'objet de ces visites est de sensibiliser le public aux :

- missions du service assainissement d'Evreux Portes de Normandie,
- fonctionnements du système d'assainissement communautaire géré en régie,
- aux problématiques environnementales liées à la gestion de l'eau.



3.1.2 Exploitation du patrimoine communautaire

→ Réseaux d'assainissement

Les compétences du service Entretien des réseaux d'assainissement d'Evreux Portes de Normandie se mesurent sur différents types d'activités propres à ce métier. Ces compétences, le service d'astreinte mis en place, la réactivité des équipes, la qualité du service, sont autant d'atouts qui justifient la qualité du service rendu aux usagers.

1847 interventions réalisées en 2018 réparties de la façon suivante :

- 299 interventions de débouchage de réseau d'eaux usées
- 164 interventions de débouchage de branchements d'eaux usées
- 122 interventions de pompage de bac à graisses
- 164 interventions de nettoyage d'avaloirs d'eaux pluviales sur Evreux
- 97 interventions de pompage des installations d'assainissement individuel
- 122 interventions sur les postes de refoulement
- 121 interventions sur le CTEU et les stations d'épuration
- 758 interventions diverses : curage de réseaux EU et EP, vidanges de puisard, recherches de pollution, poses d'absorbant hydrocarbures, inspections télévisées, interventions pour odeurs, interventions pour la régie travaux, nettoyages de routes, pompage de WC mobiles lors des manifestations...

1. Bilan du curage des réseaux d'eaux usées à Evreux

Date	Rue	Linéaire curé en m	Diamètre du réseau en mm
25/04/2018	ALLEE DE LA FERME/SAINT LEGER	405	150
23/05/2018	ALLEE DE LA GARENNE/RUE DES PETITES BRUYERES/MARES DE L'HORLOGE/CHAUDRON/MONNERIE	430	200
18/05/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	500	250/300
31/10/2018 15/10/2018 05/11/2018 07/11/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	1400	250/300
26/09/2018	AVENUE WINSTON CHURCHILL	335	200
29/01/2018	BOULEVARD PASTEUR	300	200
21/09/2018 24/09/2018	BOULEVARD PASTEUR	650	200
18/12/2018	PLACE RABELAIS	250	200

14/12/2018	RUE AIME CESAIRE	70	200/300
31/07/2018	RUE ANDERSON/JULES VERNE	315	150/200
20/12/2018	RUE BLANCHE BARCHOU	160	200
16/04/2018	RUE CARNOT	180	150/200
17/04/2018	RUE CARNOT/MARECHAL NEY		
17/05/2018	RUE CHATEAUBRIAND	40	150/200
22/06/2018	RUE CHATEAUBRIANT	50	150/200
13/02/2018	RUE CHRISTOPHE COLOMB	550	200
12/04/2018	RUE CHRISTOPHE COLOMB	300	200
11/04/2018	RUE CHRISTOPHE COLOMB/PLACE SUFFREN	65	150/200
18/04/2018	RUE DANTON/BABEUF	570	200
21/12/2018	RUE D'ARGENCE	325	200
02/05/2018	RUE D'ARTOIS	420	200
22/02/2018	RUE DE LA COTE BLANCHE (I U F M)	230	200
19/04/2018	RUE DE LA HARPE	250	200
19/04/2018			
20/04/2018			
30/04/2018			
10/12/2018	RUE DE LA HARPE	250	200/300
13/12/2018			
08/01/2018	RUE DE LA LIBERATION	320	200
27/08/2018	RUE DE LA REVERIE	710	150/200
28/08/2018	RUE DE LA REVERIE		
28/08/2018	RUE DE LA REVERIE/AVENIR		
08/01/2018	RUE DE LA ROCHETTE	450	250
10/01/2018			
11/01/2018			

31/07/2018	RUE DE LA ROCHETTE		
01/08/2018	RUE DE LA ROCHETTE	680	200/250
02/08/2018	RUE DE LA ROCHETTE/SAINT SAUVEUR		
25/05/2018	RUE DE L'ESPERANTO	290	200
24/05/2018			
20/08/2018	RUE DE L'ESPERANTO	180	200
29/03/2018	RUE DE MULHOUSE	170	200
16/03/2018	RUE DE RETHONDES	315	150/200
25/04/2018			
26/04/2018	RUE DE RUGBY	350	200/300
27/04/2018			
11/05/2018			
14/12/2018	RUE DE RUGBY	400	200

15/05/2018 16/05/2018	RUE DE RUSSELSHEIM	500	200
31/12/2018	RUE DE SACQUENVILLE	500	200
11/05/2018	RUE DENIS PAPIN/AUMONT	420	200
10/09/2018	RUE DES LOMBARDS	280	200/300
13/08/2018 14/08/2018	RUE DES AEROSTIERS	320	200
29/10/2018	RUE DES AEROSTIERS/JULES VERNE	160	150/200
03/04/2018	RUE DES BRUYERES/JEAN DE LA FONTAINE /ANATOLE France	740	150
20/04/2018 19/04/2018	RUE DES BUCHERONS RUE DES BUCHERONS/DESMOULINS	400	200
23/01/2018	RUE DES LOMBARDS	280	200
05/12/2018	RUE DES LOMBARDS	280	200
18/04/2018	RUE DES LOMBARDS/SAINT PIERRE	350	200
14/06/2018 18/06/2018 19/06/2018 20/06/2018	RUE DES MARRONNIERS RUE DES MARRONNIERS/HIPPODROME	900	150/200/250
10/10/2018	RUE DES MOISLAINS	300	200
25/09/2018	RUE D'HARROUARD	550	200
23/03/2018 28/03/2018	RUE D'IVRY RUE D'IVRY/LORRAINE /HECTOR RIDEL	650	200
03/07/2018	RUE DOUAUMONT	140	200
23/03/2018 23/03/2018	RUE DU 8 MAI 1945 RUE DU 8 MAI 1945/DE MULHOUSE	430	200
05/02/2018	RUE DU BESSIN/ARROMANCHES	380	150
03/04/2018	RUE DU CLOS DE NETREVILLE/COUDRAY	340	200
06/02/2018	RUE DU DOCTEUR MICHEL BAUDOUX	480	200
30/07/2018	RUE DU DOCTEUR ROUX/ROCHETTE	350	200/250

18/04/2018	RUE DU DOMAINE/DOCTEUR LAENNEC	690	200
23/02/2018	RUE DU LUXEMBOURG	800	200
22/03/2018	RUE DU PRESIDENT HUET	180	200
29/08/2018	RUE DU PRINTEMPS/REVERIE	675	200
06/08/2018	RUE DU PROFESSEUR CALMETTE	200	200
26/10/2018	RUE DU PROFESSEUR CALMETTE	150	200
07/11/2018	RUE DU PROFESSEUR CALMETTE	150	200
06/04/2018	RUE DU PROFESSEUR CALMETTE / JULES FERRY	400	200
22/08/2018	RUE DU PROFESSEUR LANGEVIN	220	150
29/06/2018 06/07/2018	RUE EMILE ZOLA	200	150
23/04/2018	RUE EMILE ZOLA/BRUYERE	330	150
16/07/2018	RUE GEORGES DUHAMEL	480	200
28/02/2018	RUE GUSTAVE FLAUBERT	360	200
04/04/2018	RUE HECTOR RIDEL	290	200
10/04/2018 11/04/2018	RUE HENRI BECQUEREL	680	200
05/04/2018	RUE HENRI DUNANT	300	200
01/03/2018	RUE HENRI DUNANT/JULES FERRY/CARTIER	450	200
26/10/2018	RUE HENRY DUCY	80	200
15/02/2018	RUE JACQUES CARTIER	230	200
10/04/2018	RUE JACQUES CARTIER	210	200
16/04/2018	RUE JEAN BOUIN	180	200
09/08/2018	RUE JEAN BOUIN	180	200
10/10/2018 17/10/2018 18/10/2018	RUE JEAN BOUIN	250	200
26/03/2018	RUE JEAN DE LA BRUYERE	200	150
05/07/2018	RUE JEAN GIRAUDOUX/SAINT ANDRE	400	200/300

16/11/2018	RUE JEAN MOULIN	600	200
07/05/2018	RUE JEANNE D'ARC	230	150
11/07/2018	RUE JOLIOT CURIE	320	150/200
16/04/2018	RUE LEO LAGRANGE/PIERRE DE COUBERTIN	600	150
04/05/2018	RUE LOUIS ARAGON	160	200
09/04/2018	RUE MAGELLAN	100	150/200
16/10/2018	RUE MARCEAU	40	150
06/04/2018	RUE MICHELET	500	200
19/12/2018	RUE MICHELET/RABELAIS	350	200
27/12/2018	RUE MILLET	260	200
28/12/2018	RUE MAILLOT	250	200
27/03/2018	RUE MOLIERE	500	150/200
23/05/2018	RUE PASSOT	170	200
23/05/2018	RUE PAUL LANGEVIN	190	150
23/02/2018	RUE PIERRE DE COUBERTIN	270	150
18/05/2018	RUE PROSPER MERIMEE	130	150
29/08/2018	RUE ROMAIN ROLLAND	450	200
19/01/2018	RUE SAINT GERMAIN	600	200
03/05/2018	RUE SAINT GERMAIN	500	200
03/04/2018	RUE SAINT LEGER/COUDRAY	360	200
03/07/2018	RUE SAINT PIERRE/DUC DE BOUILLON	440	200
05/12/2018	RUE SAINT PIERRE/VIEILLE GABELLE	150	200
26/02/2018	RUE SAINT SAUVEUR	180	200
12/04/2018	RUE TOULOUSE LAUTREC/FRAGONARD/MONET	600	150/200/300
16/08/2018	RUE VICTOR HUGO	250	200
09/02/2018	RUE VICTOR HUGO/PRESIDENT HUET	700	200
02/02/2018	RUE VICTOR HUGO/PRESIDENT HUET		
29/05/2018	RUE VIGOR	100	600
30/05/2018			

21/06/2018	RUE VIGOR	100	600
Total du linéaire curé en m		37 945	

Pour mémoire le linéaire de réseau d'eaux usées d'Evreux nettoyé en 2017 était de 45 170 m.

2. Bilan du curage des réseaux d'eaux usées hors Evreux :

Commune	Date	Rue	Linéaire nettoyé en m	Diamètre de réseau en mm
ANGERVILLE LA CAMPAGNE	Du 11/06/18 au 21/06/18	RUE DE LA FORET	2 460	150/200
		RUE DE LA JAUNIERE		
		RUE DES BLEUETS		
		RUE DES BRUYERES		
		RUE DES ECRAIES		
		RUE DES MESANGES		
		RUE DES ROSIERS		
		RUE DU BOIS DE LA MARE		
		RUE DU BOIS HENRY		
		RUE DU CHANT DES OISEAUX		
RUE DU PUIITS FONDU				
ARNIERES SUR ITON	Du 11/10/18 au 25/10/18	IMPASSE DE LA GRENOUILLERE	3 800	150/200
		IMPASSE DE L'ETANG		
		IMPASSE DU VIVIER		
		ROUTE DE CONCHES		
		RUE DE LA GROSSE AULNE		
		RUE DU MOUSSEL		
		RUE HENRI HENRY		
AVIRON	4/10/18	LOTISSEMENT LES HOUX VERTS	960	150/200
CAUGE	19/9/18	LOTISSEMENT LES MAREUX	760	150/200
FAUVILLE	Du 16/11/18 au 21/11/18	PLACE DE LA MAIRIE	750	150/200
		ROUTE DE HUEST		

		ROUTE DE VERNON		
		RUE DE FAUVILLE		
GAUCIEL	Réseau intégralement nettoyé en 2016 et 2017		0	150/200
GRAVIGNY	Du 01/08/18 au 20/08/18	PLACE DE L'EGLISE	2 710	150/300
		RUE BASTIDE AUGUSTIN		
		RUE BLANCHE BARCHOU		
		RUE CLAUDE DEBUSSY		
		RUE DE GAILLON		
		RUE DE NETREVILLE		
		RUE DES BLEUETS		
		RUE DES COQUELICOTS		
		RUE DES MEUNIER		
		RUE DES MEUNIER		
		RUE DU 23 AOUT 1944		
		RUE GERORGES BRASSENS		
		RUE JACQUES BREL		
		RUE JOLIOT CURIE		
RUE LEON AGUESSE				

GUICHAINVILLE	Du 26/06/18 au 27/07/18	ALLEE DES BERGERS	5 390	150/250
		CHEMIN DE SAINTE MARGUERITE		
		IMPASSE DES CLOS		
		IMPASSE DU BOIS ROUGE		
		IMPASSE DU STADE		
		LA GRANDE CONTREE		
		LA MARE AUX CHEVAUX		
		LE BUISSON DE FUMEÇON		
		LE FOUR A PAIN		
		RD 6154		
		ROUTE DE SAINT-ANDRE		
		RUE DE LA CHAUDIERE		
		RUE DE LA FORET		
		RUE DE LA MARE AUX CHEVAUX		
		RUE DE SAINT AUBIN		
RUE DES CHENNEVIERES				
RUE GUY DE MAUPASSANT				
HUEST	Du 03/10/18 au 12/10/18	ALLEE DE L'AUBEPINE	1 530	150/200
		CHEMIN DES BERGERONS		
		CHEMIN DES PERRINS		
		CHEMIN DU HAUT-BOIS		
		RUE DE FAUVILLE		
		RUE DE GRAVIGNY		
		RUE DE LE SABLONNIERE		
		RUE DE VERNON		
		VENELLE SAINT-PIERRE		
LE BOULAY MORIN	Du 21/08/18 au 27/08/18	RD 10	840	150/200
		RUE DE LOUVIERS		
		RUE DE NORMANVILLE		

LE PLESSIS GROHAN	Du 24/09/18 au 28/11/18	CHEMIN DE LA COUETTE	3 080	150/200
		CHEMIN DE LA FORET		
		CHEMIN DES BRULINS		
		CHEMIN DU PARC		
		CHEMIN DU PLESSIS		
		IMPASSE DES BRULINS		
		LOTISSEMENT DE L'EGLISE		
		LOTISSEMENT DU BOIS DELHOMME		
		RUE DE L'EGLISE		
		RUE DE SAINT BRICE		
LES BAUX SAINTE CROIX	Du 17/09/18 au 21/09/18	RUE DES PETITS BAUX	2 805	150/250
		RUE DES VENTES		
		IMPASSE SAINT HUBERT		
		ALLEE DU DOMAINE		
		ALLEE DE LA CLAIRIERE		
		IMPASSE DE LA CLAIRIERE		
		RUE DU HAMEL		
LES VENTES	Du 03/09/18 au 14/09/18	CHEMIN DE LA CHAPELLE	5 080	150/200
		CHEMIN DU MOUTIER		
		IMPASSE DES MASURES		
		RD 55		
		RUE ALBERT LANNESVAL		
		RUE DE GROHAN		
		RUE DE LA FORET		
		RUE DES VENTES		
		RUE D'EVREUX		
		RUE DU BOUT DE LA VILLE		
		RUE DU HANOY		
		RUE DU PETIT BOUT		

MISEREY	Du 29/08/18 au 31/08/18	IMPASSE DE LA PORTE DES CHAMPS	1 500	150/200
		IMPASSE DU PRESBYTERE		
		LOTISSEMENT DE LA PETITE VALLEE		
		RUE DE BONCOURT		
		RUE DE COCHEREL		
		RUE DE LA PORTE DES CHAMPS		
		RUE DE PACY		
		RUE DES QUATORZE ACRES		
NORMANVILLE	Du 18/09/18 au 20/09/18	ALLEE FLEURIE	400	150/200
		IMPASSE DES FRICHES MAUBERT		

SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Du 26/11/18 au 14/12/18	ALLEE DES BOMBYX	8 760	150/400
		ALLEE DES LUCINES		
		ALLEE DES PRAIRIES		
		ALLEE GALLO ROMAINE		
		ALLEE PIERRE CORNEILLE		
		AVENUE FRANÇOIS MITTERAND		
		FOSSE AUX BUIS		
		RUE ALPHONSE ALLAIS		
		RUE ANTOINE BAUDARD		
		RUE CHARLES QUIDBEUF		
		RUE DE LA CROIX BLANCHE		
		RUE DE LA GARENNE		
		RUE DE LA MARNIERE		
		RUE DES ALANDIERS		
		RUE DES BUISSONNETS		
		RUE DES ECHIQUIERS		
RUE DES MARTYRS				
RUE DES PIERIDES				

	RUE DES POTIERS	
	RUE DES VULCIANS	
	RUE EUGENE HERMANN	
	RUE GUSTAVE FLAUBERT	
	RUE GUY DE MAUPASSANT	
	RUE JEAN DE LA VARENDE	
	RUE JEAN-PIERRE BLANCHARD	
	RUE LOUIS TRUDE	
	RUE LOUISE HERVIEUX	
	Linéaire total nettoyé en m :	40 825

Pour mémoire, le linéaire de réseau d'eaux usées nettoyé en 2017 était de 36 175 m.

Au total, 78 770m de réseaux d'eaux usées ont été entretenus en 2018. (81 345m en 2017). Le plan de curage est établi pour tendre vers un taux de nettoyage compris entre 25 et 30% du linéaire par an.

LE RENOUVELLEMENT REALISE PAR EPN

→ Installations

Les renouvellements et la maintenance préventive et curative des équipements pris en charge par l'équipe d'exploitation du CTEU et ses périphériques sont gérés principalement à l'aide d'un système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

Ce système a permis de générer plusieurs centaines de bons d'intervention tous les mois, qui équivalent à des centaines d'heures de travail. Les bons les plus importants ont été traités.

→ Maintenance des installations de traitement

En 2018, les renouvellements d'équipements gérés directement par l'EPN ont été encore plus nombreux qu'en 2017 sur le CTEU de Gragny et sur les deux PR-BSR. Après sept années de fonctionnement, les appareils les plus sollicités par les contraintes physiques et chimiques sont plus exposés aux pannes. Aussi, les appareils les moins fiables peuvent être à changer.

On peut dénombrer les interventions principales suivantes (globalement, entre le CTEU, les deux PR-BSR, les petites STEP, et les postes de refoulement) :

- Réparation du sécheur du CTEU : 73 500 €TTC
- Réparation des surpresseurs d'air : 15 300 € TTC
- Remplacement d'armoire électrique sur PR : 10 500 € TTC
- Remplacement de pompes : 44 300 € TTC
- Réparation de pompes : 134 000 € TTC
- Remplacement d'agitateurs : 37 000 € TTC

→ **Maintenance des instruments de mesure**

Les sondes de pH, rédox, oxygène, sont relativement fragiles ; aussi la partie active qui assure les mesures ont une durée de vie limitée entre 6 et 24 mois. À l'occasion de pannes et de dérives constatées, de multiples sondes ont été changées en cours d'année 2018.

Au total, l'entretien et le renouvellement des instruments de mesure a couté 53 000 € TTC.

→ **Maintenance des installations de refoulement, (PR et PR-BSR)**

Les renouvellements effectués en 2018 sur les postes de refoulement sont les suivants :

- Pompes : 8
- Armoire électrique : 2
- Télétransmetteurs « SOFREL » : 3
- Trappes avec système antichute : 4
- Compresseurs : 2

La vérification réglementaire des installations électriques des PR a été assurée à la fin de 2017.

→ **Conformité réglementaire d'équipements spécifiques**

Les installations électriques font l'objet de vérifications réglementaires tous les ans, par des organismes de contrôle accrédités. Ces vérifications s'appliquent à l'ensemble des sites : le CTEU, les PR-BSR, les petites STEP, les PR et les postes d'insufflation d'air.

L'ensemble des moyens de levage doit faire l'objet de vérifications réglementaires tous les ans, dont des épreuves de mise en charge. Ces contrôles s'appliquent : aux potences, aux ponts roulants, aux grues d'atelier, etc. de tous les sites exploités.

D'autres contrôles réglementaires obligatoires s'appliquent sur d'autres équipements :

- Contrôle semestriel des grues des camions grue,
- Contrôles semestriels du chariot élévateur, des deux nacelles et des appareils mobiles de levage,
- Contrôles annuels et entretien des équipements incendie (extincteurs, désenfumage, BAES),
- Contrôle plus entretien des centrales et des détecteurs incendie,
- Vérification réglementaire du rendement des chaudières (tous les 2 ans)
- Contrôle et entretien des installations haute tension, (transformateurs de fourniture et de revente d'électricité),
- Contrôle thermographique des armoires électriques des installations,
- Contrôle des parafoudres,
- Contrôle et entretien des deux disconnecteurs de pression CTEU et du BSR de Gragny,
- Contrôle des appareils sous pression (tous les 40 mois),
- Contrôle et maintenance du pont bascule CTEU et de ses annexes (2 bornes & PC & Logiciel),
- Contrôle et entretien des dispositifs de détection fixes des gaz nocifs, pour la protection collective des travailleurs, sur les sites du CTEU et des deux PR-BSR,
- Contrôle des rayonnages,
- Contrôle et maintenance des détecteurs 4 gaz portatifs, (protection individuelle),
- Contrôle et maintenance des auto-sauveteurs, (protection individuelle),
- Contrôle des rejets atmosphériques des chaudières et cogénérations du CTEU selon l'arrêté ministériel du 24 septembre 2013.

L'ensemble des prestations liées à ces multiples contrôles et prestations de maintenance des équipements en lien avec le maintien de conformité réglementaire représente 65 000 €TTC pour 2018.

→ **Réseaux**

- a) Les opérations engagées sur les réseaux

→ **Réseaux 2018**

- a) Les opérations engagées sur les réseaux

Le Service Etudes & travaux Neufs Réseaux a engagé durant l'année 2018 :

- **les réhabilitations / renouvellements / renforcements hydrauliques de 955 m de réseau d'assainissement eaux usées et de 83 branchements** pour un montant de 1 024 000 € HT, notamment rues Oursel – Horloge – David – Tisserands – Lombards et Bd du Jardin l'Evêque à Evreux ;
- **L'extension de 26 ml de réseau d'eaux usées à Guichainville** pour un montant de 12 300 € HT ;
- **le renouvellement de 415 mètres de canalisations pluviales** notamment rues David, Lombards et Oursel à Evreux pour un montant total de 193 600 € HT ;

En outre, le service a notamment engagé les missions d'études suivantes :

- la poursuite de la conduite du marché de maîtrise d'œuvre (marché n°2013-20) externalisé pour l'extension de l'assainissement collectif vers Boulay-Morin, Caër, Normanville, Parville, Gauville, Sacquenville, Gauciel, Miserey avec notamment :
 - L'attribution des marchés de travaux relatifs aux extensions du réseau d'assainissement à Caër et Boulay Morin après accord de démarrage par les partenaires financiers (Agence de l'Eau et Conseil Départemental) ; démarrage effectif des travaux en octobre 2018 pour une durée de 12 mois ;
 - Poursuite de la recherche de sites pour accueillir les futurs postes de refoulement publics à Normanville-Bourg et à Parville ;
 - Commande de prestations foncières à géomètre expert pour le bornage et la régularisation foncière du CR n°4 qui accueillera la future conduite de transfert EU depuis Le Mesnil Doucerain jusqu'à Caër ;
 - Lancement des études géotechniques du secteur de Parville afin de permettre de poursuivre en 2019 les études d'avant projet et projet ;
- Mise en publicité et analyse des offres des entreprises de travaux pour la restructuration du réseau d'assainissement sous vide de Garennes sur Eure ;
- Réalisation des études de détection/géoréférencement des réseaux souterrains de la Route de Conches et commande des études géotechniques nécessaires à la poursuite des études de projet pour la réhabilitation et le renforcement hydraulique du réseau d'assainissement de la route de conches (RD830 à Evreux) – EGIS Eau ;
- L'achèvement des études géotechniques relatives à la 3ème tranche d'extension de l'assainissement collectif d'Aviron (n°2015-20) – IRH ;
- L'attribution de l'accord cadre à bons de commande de prestations de contrôles d'ouvrages neufs et en service d'eau potable et d'assainissement (curage, contrôles télévisuels, contrôles de compactage, essais de pression, diagnostic amiante des canalisations) ;

- Attribution du marché de travaux relatif à la restructuration de l'assainissement pluvial de la rue des Aérostiers et des Gravelots à Miserey ; démarrage des travaux en décembre 2018 (rue des aérostiers) et poursuite en 2019 (bassin pluvial) ;
- Attribution du marché de travaux relatif à la création d'un système d'assainissement pluvial de la rue de la Garenne et de la rue de la Briqueterie à Saint Sébastien de Morsent ; démarrage des travaux en novembre 2018 sur la rue de la Garenne et poursuite en 2019 en coordination avec le programme de travaux de voirie sur la rue de la Briqueterie avec le stockage/régulation sous voirie ;
- Avenant en transfert et reformulation du marchés de maîtrise d'œuvre pour les extensions de l'assainissement collectif à Saint Germain sur Avre et Mesnil sur l'Estrée (ex-Siac) ; lancement des études de projet (Hydratech) ;
- Attribution de l'accord cadre à bons de commande pour les études géotechniques à Saint Germain sur Avre et Mesnil sur l'Estrée ; lancement des études géotechniques G1 + G2 AVP ;

Le chantier de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement de la rue Oursel a particulièrement mobilisé le service ETNR en début d'année 2018 tant sur des thématiques techniques pour régler de nombreux aléas (sous-sol particulièrement encombré par des réseaux) que d'ordonnancement de chantiers avec d'autres concessionnaires de réseaux intervenant sur des zones très proches.

En outre, le Service ETNR a instruit 4 924 dossiers ADS et DT-DICT en 2018, **en hausse de 34 % par rapport à 2017**, comprenant notamment :

- 4 213 dossiers DT-DICT et Renseignements d'Urbanisme, article 2, soit + 40 % par rapport à 2017
 - 3 193 DT - Déclaration d'intention de commencement les travaux (DICT), en hausse de 30% ;
 - 948 renseignements d'urbanisme (RU), en hausse de 11% ;
 - 72 articles 2, soit + 56%,
- dont 711 dossiers ADS, soit + 7,5 % par rapport à 2017
 - 325 permis de construire, en hausse de 7,6 % ;
 - 151 déclarations préalables, en baisse de 28% ;
 - 199 certificats d'urbanisme CUB, en hausse de +67% ;
 - 22 permis d'aménagement, en hausse de + 37% ;
 - 26 permis de démolir, soit + 17% ;

L'intégration des nouvelles communes et leurs compétences Eau et/ou Assainissement collectif explique pour partie l'accroissement du nombre de dossiers d'urbanisme et de déclarations de travaux à aviser.

Les agents du secteur ADS rédigent et synthétisent les avis techniques relatifs aux volets Eau & assainissement, de manière coordonnée avec le Service Urbanisme de la Délégation Aménagement du Territoire, en mobilisant le logiciel à usage transversal « CART@DS » mutualisé.

Durant l'année 2017, le service a pris en charge la chaîne complète de traitement des DT-DICT-RU avec la réorganisation du service ADS mutualisé EPN – EVREUX qui a délégué l'instruction de ces dossiers à la mission Gestion Eau et Assainissement du Droit des Sols. Les DT, DT/DICT et DICT sont désormais traitées via la plateforme du prestataire DICT.FR autorisant une procédure totalement dématérialisée de l'instruction de ce type de dossiers.

Depuis l'année 2018, le service émet un avis vis-à-vis de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) afin de renseigner les maires dans l'exercice de leur compétence sur ce sujet. L'application du nouveau règlement départemental de la DECI permettant désormais de nuancer les avis en fonction des bâtiments à défendre.

b) Détails des travaux sur réseaux d'assainissement EAUX USEES

Les travaux de réseaux de l'année 2018 se déclinent comme suit :

- 955 ml de réseaux réhabilités, et 83 branchements modernisés,
- 26 ml de réseau d'assainissement étendu

COMMUNES	SECTEURS	TYPE TRAVAUX 2018	DESCRIPTIF OUVRAGES	ENTREPRISES DE TRAVAUX + CONTRÔLES	MONTANTS € HT
Remplacements / renforcements / réhabilitations des réseaux et branchements					
EVREUX	Rue de l'Horloge	Renouvellements partiels de branchements	16 ml DN150 Fonte + 10 ml DN 200 Fonte + 1 regard	Bouygues Energie & Services + SATER*	3 775 €
EVREUX	Rue Pierre Semard	Rehabilitation ponctuelle d'un réseau affaissé	Renouvellement partiel d'un réseau EU affaissé en place pour place	SOGEA + SATER*	7 000 €
EVREUX	Rue de la Justice	Mise à la côte d'ouvrages d'assainissement	Remise à niveau de 10 regards d'assainissement	SOGEA*	7 000 €
EVREUX	Avenue du château	Ouverture de 24 boîtes de branchements borgnes	24 boîtes de branchement	GUERIN TP	12 500 €
EVREUX	Rue Oursel	Réhabilitation de branchements d'assainissement	5 ml DN 200 F + 5 regards + 14 reprises de branchements (115 ml DN150 F)	Bouygues Energie & Services + SATER*	103 750 €
EVREUX	Boulevard du jardin l'Evêque, rues David – Tisserands - Lombards	Réhabilitation / Renforcement du réseau d'assainissement et renouvellement des	90 ml DN200 + 825 ml DN300 + 66 branchements (405 ml DN150) + 22 regards + dépose 1 000 ml conduite	SOGEA/SADE + SATER	870 750 €

		branchements	amiante		
EVREUX	Avenue Victor Hugo	Réhabilitation du réseau d'assainissement	Restitution de la section de passage de 2 tronçons de réseau EU par découpe des concrétions (hydrocurge Très Haute Pression)	SATER	7 500 €
EVREUX	Rue de Douaumont	Rehabilitation d'un tronçon d'assainissement public en domaine privé (affaissement)	25 ml DN200 + 1 regard + reprise d'un branchement	SOGEA + SATER*	12 000 €
SOUS-TOTAL RENOUVELLEMENT / REHABILITATION RESEAUX ET OUVRAGES EN € HT 2018					1 024 275 € HT

Extension de réseau d'assainissement en 2018					
GUICHAINVILLE	Allée du chateau	Extension réseau	26 ml DN200 fonte + 2 regards	EHTP/SONOTER + SATER**	12 300 € HT

c) Détails des travaux sur réseaux d'assainissement EAUX PLUVIALES

Les travaux de réhabilitations et d'extensions de réseaux pluviaux de l'année 2018 se déclinent comme suit :

- 415 ml de réseaux pluviaux réhabilités,

COMMUNES	SECTEURS	TYPE TRAVAUX	DESCRIPTIF RESEAUX	ENTREPRISES DE TRAVAUX + CONTROLES	MONTANTS € HT
EVREUX	Rue docteur Oursel	Renouvellement du réseau pluvial	65 ml DN300 F + 60 ml DN400 F + 5 regards	Bouygues Energie & Service + SATER*	75 000 €
HUEST	Bd du Jardin l'Evêque, rues David et Lombards	Renouvellement du réseau pluvial	120 ml DN300 F + 150 ml DN400 F + 20 ml DN500 + 11 regards + 8 grilles/avaloirs +	SADE + SOGEA + SATER	118 600 €

			dépose 275 ml de réseau		
TOTAL TRAVAUX RESEAUX EAUX PLUVIALES 2018					
EN € HT					1930 €

3.1.3 Les indicateurs du service Assainissement

		Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	73 380	73 883	72 267
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	178	197	203
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	865,9	522 ⁽²⁾	1 226.45 ⁽²⁾
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,61 €	2,61 €	2,61 €
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90,82%	95,86%	NR
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0% pour le CTEU de Gravigny ⁽¹⁾ 100% pour les STEP de Miserey, Boulay-Morin et Lotissement Les Mareux à Caugé	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	99%	96.9
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0005	0	0.0130
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0.014%	0	0.014%

P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	25	24,6	22.9
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,33%	0,35%	0.39
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	96,9%	99%	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	22,67	22,6	7.8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Valeur non transmise par la Trésorerie	Valeur non transmise par la Trésorerie	Valeur non transmise par la Trésorerie
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	6.26 pour 1000 abonnés	6.57 pour 1000 abonnés	0.04 pour 1000 abonnés

⁽¹⁾ Le CTEU de Gragny est à 0% car les canaux venturi de sortie sont considérés non-conformes par l'agence de l'eau. Une étude hydraulique sera lancée en 2017 pour vérifier si cette non-conformité est justifiée.

(2) En 2017, la différence s'explique par le peu d'évacuation en épandage agricole du fait de la panne des grappins de déstockage des boues séchées pendant la période d'épandage. L'évacuation sera plus conséquente en 2018.

3.1.4 Les indicateurs descriptifs du service

→ Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 73 883 habitants au 31/12/2017 (73 380 au 31/12/2016).

→ **Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 24 282 abonnés au 31/12/2018 (22 206 au 31/12/2017) soit une variation 9.34 %

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	612	613	628
ARNIERES-SUR-ITON	657	658	667
AVIRON	240	244	236
CAUGE	29	29	30
EVREUX	13437	13546	14925
FAUVILLE	145	146	154
GAUCIEL	198	203	211
GRAVIGNY	1437	1455	1643
GUICHAINVILLE	1151	1228	1270
HUEST	301	306	314
LE BOULAY-MORIN	177	180	180
LE PLESSIS-GROHAN	334	357	285
LE VIEIL-EVREUX	27	36	35
LES BAUX-SAINTE-CROIX	391	394	412
LES VENTES	367	367	375
MISEREY	208	210	218

NORMANVILLE	0	0	2
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT	2226	2234	2293
Total	21937	22206	24282

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 26 880.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 71,21 abonnés/km) au 31/12/2018. (65,12 abonnés/km au 31/12/2017).

→ **Volumes facturés**

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³ *	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³ *	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	3 523 621	3 360 627	-4,63 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la modernisation des réseaux en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

→ **Détail des imports**

(** sources Tableau de suivi direction)

Volumes** importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m ³	Variation en %
COMMUNE DE PREY	37 452	25 824	- 31%
COMMUNE DE CHAMBOIS (AVRILLY)	13 421	12 340	- 8%
Total des volumes importés	50 873	39 974	-26.21%

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration		
Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEU BOULAY MORIN ⁽³⁾ (Code Sandre : 032709901000)	4.1	4.48
STEU CAUGE ⁽³⁾ (Code Sandre : 032713201000)	0.17	0.18
STEU MISEREY (Code Sandre : 032741001000)	5	6.45
CTEU GRAVIGNY (Code Sandre : 032729902000)	2 360*	2 160*
Total des boues produites	2 369	2 171

(3) – Ces boues de “petites” STEU sont évacuées vers le CTEU et donc déduites de la production propre au CTEU

*Cette quantité correspond à la somme des 3 points suivants : boues primaires, boues biologiques et boues tertiaires. La forte différence entre la quantité de boues produites et la quantité de boues évacuées s'explique par le fait que les différents niveaux de traitement de la filière boue génèrent beaucoup de retours vers la filière eau. Une proportion importante de boues est donc recirculée et comptabilisée plusieurs fois dans le process.

Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration		
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEP BOULAY MORIN ⁽³⁾ (Code Sandre : 032709901000)	4.1	4.48
STEP CAUGE ⁽³⁾ (Code Sandre : 032713201000)	0.17	0.18
STEP MISEREY (Code Sandre : 032741001000)	5	6.45
CTEU GRAVIGNY (Code Sandre : 032729902000)	512.13	1215.34
Total des boues évacuées	522	1226.45

(3) – Ces boues de “petites” STEP sont évacuées vers le CTEU et donc déduites de la production propre au CTEU

(4) – il s'agit des boues propres à Evreux auxquelles s'ajoutent celles du Boulay Morin et du Lotissement Les Mareux à Caugé qui sont évacuées une seconde fois après avoir été admise au CTEU.

En 2017, la différence s'explique par le peu d'évacuation en épandage agricole du fait de la panne des grappins de déstockage des boues séchées pendant la période d'épandage. L'évacuation est donc plus conséquente en 2018.

Voici le détail des 1226,45 tMS de boues évacuées :

- 1 066,45 tMS épandues,
- 160 tMS de boues compostées.

3.1.5 Les indicateurs de performances du service

→ *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

En 2018 le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 90,33% des 26 880 abonnés potentiels.

→ *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

	nombre de points	Valeur	Points potentiels 2017	Points potentiels 2018
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX				
(15 points)				
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX				
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)				
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui		
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		25%		
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	14%	0	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX				
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)				
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	2%	0	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, déboussure, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10

VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15	15

→ **Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEP BOULAY MORIN	23	100	100
STEP CAUGE	3	100	100
STEP MISEREY	34	100	100
CTEU GRAVIGNY	4 519	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents des STEU d'une capacité > 2000 EH est 100 (100 en 2017).

→ **Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEU BOULAY MORIN	23	100	100
STEU CAUGE	3	100	100
STEU MISEREY	34	100	100
CTEU GRAVIGNY	4 519	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU d'une capacité > 2000 EH est « 100 » (100 en 2017).

→ **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEU BOULAY MORIN	23	100	100
STEU CAUGE	3	100	100
STEU MISEREY	34	100	100
CTEU GRAVIGNY	4 519	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration des STEU est 100 (100 en 2017).

Bien qu'au niveau local la STEU du Boulay Morin soit non conforme, il est conforme par rapport aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.

→ **Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP BOULAY MORIN :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4.48
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4.48

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP CAUGE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.18
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0.18

STEP MISEREY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	6.45
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		6.45

CTEU GRAVIGNY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1060
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	155.44
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Évacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1215.34

En 2018, l'augmentation de la quantité évacuée par rapport à 2017 (512.13) s'explique par le peu d'évacuation en épandage agricole du fait de la panne des grappins de déstockage des boues séchées pendant la période d'épandage en 2017. L'évacuation est donc plus conséquente en 2018.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2017).

3.1.6 Les indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

→ *Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)*

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers. Il mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte, les refoulements causés par un non-respect du règlement du service sont exclus.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, il y a eu une demande d'indemnisation (0 demande en 2017).

Le taux de débordement des effluents est de 0,014% pour 1000 habitants.

→ *Points noirs du réseau de collecte (P252.2)*

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Les interventions sur les parties publiques des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas) sont à prises en compte.

Nombre de points noirs pour l'année 2018 : 78

Nombre de points noirs pour l'exercice 2017 : 84

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le nombre de points noirs est de 22.9 par 100 km de réseau (24.6 en 2017).

→ **Détail des 78 points noirs :**

Commune	Date	Rue	Travail réalisé
EVREUX	13/03/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	13/04/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	18/05/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	31/10/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	16/11/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	15/10/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	19/10/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	05/11/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	07/11/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	17/10/2018	BOULEVARD DU JARDIN L'EVEQUE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	12/03/2018	BOULEVARD DU JARDIN L'EVEQUE/DAVID	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	26/01/2018	BOULEVARD PASTEUR	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	29/01/2018	BOULEVARD PASTEUR	NETTOYAGE RESEAU EU
	21/09/2018	BOULEVARD PASTEUR	NETTOYAGE RESEAU EU
	24/09/2018	BOULEVARD PASTEUR	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	18/12/2018	PLACE RABELAIS	NETTOYAGE RESEAU EU
	20/12/2018	PLACE RABELAIS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	13/12/2018	RUE AIMEE CESAIRE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	14/12/2018	RUE AIMEE CESAIRE	NETTOYAGE RESEAU EU
	14/12/2018	RUE AIMEE CESAIRE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	18/12/2018	RUE AIMEE CESAIRE	DEBOUCHAGE BRANCHEMENT EU

EVREUX	05/11/2018	RUE AUGUSTE DELAUNE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	13/01/2018	RUE AUGUSTE DELAUNE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	15/03/2018	RUE AUGUSTE DELAUNE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	22/05/2018	RUE AUGUSTE DELAUNE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	20/11/2018	RUE AUGUSTE DELAUNE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	22/11/2018	RUE AUGUSTE DELAUNE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	16/04/2018	RUE CARNOT	NETTOYAGE RESEAU EU
	03/08/2018	RUE CARNOT	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	17/04/2018	RUE CARNOT/MARECHAL NAY	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	17/05/2018	RUE CHATEAUBRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	13/10/2018	RUE CHATEAUBRIAND / RUSSELSHEIM	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	22/06/2018	RUE CHATEAUBRIANT	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	13/02/2018	RUE CHRISTOPHE COLOMB	NETTOYAGE RESEAU EU
	12/04/2018	RUE CHRISTOPHE COLOMB	NETTOYAGE RESEAU EU
	11/04/2018	RUE CHRISTOPHE COLOMB/PLACE SUFFREN	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	04/01/2018	RUE D'ARGENCE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	04/07/2018	RUE D'ARGENCE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	19/12/2018	RUE D'ARGENCE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	21/12/2018	RUE D'ARGENCE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	02/05/2018	RUE D'ARTOIS	NETTOYAGE RESEAU EU
	12/07/2018	RUE D'ARTOIS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	16/04/2018	RUE D'ARTOIS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	30/04/2018	RUE D'ARTOIS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	30/03/2018	RUE DE LA COTE BLANCHE	DEBOUCHAGE BRANCHEMENT EU
	06/12/2018	RUE DE LA COTE BLANCHE	DEBOUCHAGE BRANCHEMENT EU
	11/12/2018	RUE DE LA COTE BLANCHE	DEBOUCHAGE BRANCHEMENT EU
	12/12/2018	RUE DE LA COTE BLANCHE	NETTOYAGE BRANCHEMENT EU
	13/12/2018	RUE DE LA COTE BLANCHE	NETTOYAGE BRANCHEMENT EU

EVREUX	10/04/2018	RUE DE LA HARPE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	10/04/2018	RUE DE LA HARPE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	19/04/2018	RUE DE LA HARPE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	19/04/2018	RUE DE LA HARPE	NETTOYAGE RESEAU EU
	20/04/2018	RUE DE LA HARPE	NETTOYAGE RESEAU EU
	26/04/2018	RUE DE LA HARPE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	30/04/2018	RUE DE LA HARPE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	30/04/2018	RUE DE LA HARPE	NETTOYAGE RESEAU EU
	28/11/2018	RUE DE LA HARPE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	10/12/2018	RUE DE LA HARPE	NETTOYAGE RESEAU EU
	13/12/2018	RUE DE LA HARPE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	08/01/2018	RUE DE LA LIBERATION	NETTOYAGE RESEAU EU
	17/02/2018	RUE DE LA LIBERATION	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	02/01/2018	RUE DE LA MEUSE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	17/12/2018	RUE DE LA MEUSE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	13/07/2018	RUE DE LA REVERIE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	22/08/2018	RUE DE LA REVERIE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	27/08/2018	RUE DE LA REVERIE	NETTOYAGE RESEAU EU
	28/08/2018	RUE DE LA REVERIE	NETTOYAGE RESEAU EU
	28/08/2018	RUE DE LA REVERIE/AVENIR	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	08/01/2018	RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	09/01/2018	RUE DE LA ROCHETTE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	10/01/2018	RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	11/01/2018	RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	31/07/2018	RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	01/08/2018	RUE DE LA ROCHETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	02/08/2018	RUE DE LA ROCHETTE/SAINT SAUVEUR	NETTOYAGE RESEAU EU

EVREUX	24/05/2018	RUE DE L'ESPERANTO	NETTOYAGE RESEAU EU
	25/05/2018	RUE DE L'ESPERANTO	NETTOYAGE RESEAU EU
	20/08/2018	RUE DE L'ESPERANTO	NETTOYAGE RESEAU EU
	25/10/2018	RUE DE L'ESPERANTO	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	29/03/2018	RUE DE MULHOUSE	NETTOYAGE RESEAU EU
	06/07/2018	RUE DE MULHOUSE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	06/02/2018	RUE DE RUGBY	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	25/04/2018	RUE DE RUGBY	NETTOYAGE RESEAU EU
	26/04/2018	RUE DE RUGBY	NETTOYAGE RESEAU EU
	27/04/2018	RUE DE RUGBY	NETTOYAGE RESEAU EU
	11/05/2018	RUE DE RUGBY	NETTOYAGE RESEAU EU
	16/05/2018	RUE DE RUGBY	DEBOUCHAGE BRANCHEMENT EU
	16/05/2018	RUE DE RUGBY	DEBOUCHAGE BRANCHEMENT EU
	02/12/2018	RUE DE RUGBY	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	04/12/2018	RUE DE RUGBY	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	14/12/2018	RUE DE RUGBY	NETTOYAGE RESEAU EU
	26/12/2018	RUE DE RUGBY	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	15/05/2018	RUE DE RUSSELSHEIM	NETTOYAGE RESEAU EU
	16/05/2018	RUE DE RUSSELSHEIM	NETTOYAGE RESEAU EU
	02/08/2018	RUE DE RUSSELSHEIM	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	05/02/2018	RUE DE SACQUENVILLE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	20/02/2018	RUE DE SACQUENVILLE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	28/02/2018	RUE DE SACQUENVILLE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	31/12/2018	RUE DE SACQUENVILLE	NETTOYAGE RESEAU EU
	31/12/2018	RUE DE SACQUENVILLE	NETTOYAGE RESEAU EU
	31/12/2018	RUE DE SACQUENVILLE	NETTOYAGE RESEAU EU
	21/12/2018	RUE DE SACQUENVILLE /AVENUE DES AEROSTIER	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	10/01/2018	RUE DE VAUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	13/01/2018	RUE DE VAUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU

	14/01/2018	RUE DE VAUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	03/03/2018	RUE DE VAUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	09/04/2018	RUE DE VAUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	11/04/2018	RUE DE VAUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	09/09/2018	RUE DE VAUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	29/11/2018	RUE DE VAUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	09/05/2018	RUE DES AEROSTIERS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	13/08/2018	RUE DES AEROSTIERS	NETTOYAGE RESEAU EU
	14/08/2018	RUE DES AEROSTIERS	NETTOYAGE RESEAU EU
	29/10/2018	RUE DES AEROSTIERS/JULES VERNE	NETTOYAGE RESEAU EU
	11/03/2018	RUE DES AEROSTIERS/SACQUENVILLE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	28/09/2018	RUE DES BRUYERES	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	18/10/2018	RUE DES BRUYERES	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	31/12/2018	RUE DES BRUYERES	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	26/12/2018	RUE DES BRUYERES	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	03/04/2018	RUE DES BRUYERES/JEAN DE LA FONTAINE /ANATOLE FRANCE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	20/04/2018	RUE DES BUCHERONS	NETTOYAGE RESEAU EU
	19/04/2018	RUE DES BUCHERONS/DESMOULIN	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	04/09/2018	RUE DES GERANIUMS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	05/08/2018	RUE DES GERANIUMS (LE VAL FLEURI)	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	23/01/2018	RUE DES LOMBARDS	NETTOYAGE RESEAU EU
	10/09/2018	RUE DES LOMBARDS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	05/12/2018	RUE DES LOMBARDS	NETTOYAGE RESEAU EU
	17/04/2018	RUE DES LOMBARDS/ SAINT THOMAS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	18/04/2018	RUE DES LOMBARDS/SAINT PIERRE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	14/06/2018	RUE DES MARRONNIERS	NETTOYAGE RESEAU EU
	18/06/2018	RUE DES MARRONNIERS	NETTOYAGE RESEAU EU
	19/06/2018	RUE DES MARRONNIERS	NETTOYAGE RESEAU EU
	20/06/2018	RUE DES	NETTOYAGE RESEAU EU

		MARRONNIERS/HIPPODROME	
EVREUX	24/09/2018	RUE D'HARROUARD	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	25/09/2018	RUE D'HARROUARD	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	10/06/2018	RUE DOUAUMONT	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	03/07/2018	RUE DOUAUMONT	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	16/09/2018	RUE DU 11 NOVEMBRE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	17/11/2018	RUE DU 11 NOVEMBRE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	28/11/2018	RUE DU 11 NOVEMBRE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	15/02/2018	RUE DU 8 MAI 1945	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	13/03/2018	RUE DU 8 MAI 1945	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	23/03/2018	RUE DU 8 MAI 1945	NETTOYAGE RESEAU EU
	23/03/2018	RUE DU 8 MAI 1945/DE MULHOUSE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	31/03/2018	RUE DU CANADA	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	14/06/2018	RUE DU CANADA	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	30/08/2018	RUE DU CANADA	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	05/02/2018	RUE DU DOCTEUR MICHEL BAUDOUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	06/02/2018	RUE DU DOCTEUR MICHEL BAUDOUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	27/02/2018	RUE DU DOCTEUR MICHEL BAUDOUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	24/05/2018	RUE DU DOCTEUR MICHEL BAUDOUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	15/06/2018	RUE DU DOCTEUR MICHEL BAUDOUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	17/09/2018	RUE DU DOCTEUR MICHEL BAUDOUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	10/08/2018	RUE DU FER A CHEVAL	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	20/11/2018	RUE DU FER A CHEVAL	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	15/01/2018	RUE DU PANORAMA	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	01/05/2018	RUE DU PANORAMA	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	21/02/2018	RUE DU PANORAMA	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	06/03/2018	RUE DU PRINTEMPS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	29/08/2018	RUE DU PRINTEMPS/REVERIE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	12/02/2018	RUE DU PROFESSEUR CALMETTE	DEBOUCHAGE RESEAU EU

	06/08/2018	RUE DU PROFESSEUR CALMETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	26/10/2018	RUE DU PROFESSEUR CALMETTE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	07/11/2018	RUE DU PROFESSEUR CALMETTE	NETTOYAGE RESEAU EU
	06/04/2018	RUE DU PROFESSEUR CALMETTE/JULES FERRY	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	20/08/2018	RUE DU PROFESSEUR LANGEVIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	22/08/2018	RUE DU PROFESSEUR LANGEVIN	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	05/07/2018	RUE DU VAL ITON	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	07/09/2018	RUE DU VAL ITON	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	12/11/2018	RUE DU VAL ITON	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	28/06/2018	RUE EMILE ZOLA	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	29/06/2018	RUE EMILE ZOLA	NETTOYAGE RESEAU EU
	06/07/2018	RUE EMILE ZOLA	NETTOYAGE RESEAU EU
	23/04/2018	RUE EMILE ZOLA/BRUYERE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	08/08/2018	RUE GEORGES DUHAMEL	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	31/12/2018	RUE GEORGES DUHAMAEL	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	02/03/2018	RUE GEORGES DUHAMEL	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	15/03/2018	RUE GEORGES DUHAMEL	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	16/07/2018	RUE GEORGES DUHAMEL	NETTOYAGE RESEAU EU
	24/08/2018	RUE GEORGES DUHAMEL	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	30/08/2018	RUE GEORGES DUHAMEL	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	04/10/2018	RUE GEORGES DUHAMEL	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	04/04/2018	RUE HECTOR RIDEL	NETTOYAGE RESEAU EU
	17/07/2018	RUE HECTOR RIDEL	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	05/04/2018	RUE HENRI BECQUEREL	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	09/04/2018	RUE HENRI BECQUEREL	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	10/04/2018	RUE HENRI BECQUEREL	NETTOYAGE RESEAU EU
	11/04/2018	RUE HENRI BECQUEREL	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	20/01/2018	RUE HENRI DUCY	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	14/08/2018	RUE HENRI DUCY	DEBOUCHAGE RESEAU EU

	26/10/2018	RUE HENRI DUCY	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	14/02/2018	RUE HENRI DUNANT	NETTOYAGE RESEAU EU
	16/02/2018	RUE HENRI DUNANT	NETTOYAGE RESEAU EU
	05/04/2018	RUE HENRI DUNANT	NETTOYAGE RESEAU EU
	26/10/2018	RUE HENRI DUNANT	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	28/02/2018	RUE HENRI DUNANT/GUSTAVE FLAUBERT	NETTOYAGE RESEAU EU
	01/03/2018	RUE HENRI DUNANT/JULES FERRY/CARTIER	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	15/02/2018	RUE JACQUES CARTIER	NETTOYAGE RESEAU EU
	10/04/2018	RUE JACQUES CARTIER	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	02/08/2018	RUE JACQUES MONOD	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	27/12/2018	RUE JACQUES MONOD	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	17/01/2018	RUE JACQUES MONOD	DEBOUCHAGE BRANCHEMENT EU
EVREUX	16/04/2018	RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	09/08/2018	RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	16/10/2018	RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	11/07/2018	RUE JEAN BART	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	07/08/2018	RUE JEAN BART	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	07/09/2018	RUE JEAN BART	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	25/10/2018	RUE JEAN BART	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	20/11/2018	RUE JEAN BART	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	07/03/2018	RUE JEAN BOUIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	11/04/2018	RUE JEAN BOUIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	18/04/2018	RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	19/04/2018	RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	20/04/2018	RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	14/06/2018	RUE JEAN BOUIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	10/07/2018	RUE JEAN BOUIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	26/09/2018	RUE JEAN BOUIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU

	05/10/2018	RUE JEAN BOUIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	10/10/2018	RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	17/10/2018	RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	18/10/2018	RUE JEAN BOUIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	07/02/2018	RUE JEAN BOUIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	14/02/2018	RUE JEAN DE LA BRUYERE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	26/03/2018	RUE JEAN DE LA BRUYERE	NETTOYAGE RESEAU EU
	23/04/2018	RUE JEAN DE LA BRUYERE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	04/05/2018	RUE JEAN DE LA BRUYERE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	12/10/2018	RUE JEAN DE LA BRUYERE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	09/01/2018	RUE JEAN DE LA FONTAINE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	25/01/2018	RUE JEAN DE LA FONTAINE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	07/05/2018	RUE JEAN DE LA FONTAINE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	14/06/2018	RUE JEAN DE LA FONTAINE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	07/08/2018	RUE JEAN DE LA FONTAINE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	27/09/2018	RUE JEAN DE LA FONTAINE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	05/04/2018	RUE JEAN DE LA FONTAINE / MICHELET	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	22/02/2018	RUE JEAN GIRAUDOUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	09/07/2018	RUE JEAN GIRAUDOUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	19/10/2018	RUE JEAN GIRAUDOUX	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	05/07/2018	RUE JEAN GIRAUDOUX/SAINT ANDRE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	24/03/2018	RUE JEAN LOUIS BARRAULT	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	07/09/2018	RUE JEAN LOUIS BARRAULT	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	16/04/2018	RUE JEAN MOULIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	16/04/2018	RUE JEAN MOULIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	16/10/2018	RUE JEAN MOULIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	16/11/2018	RUE JEAN MOULIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	13/12/2018	RUE JEAN MOULIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	07/11/2018	RUE JEAN MOULIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU

EVREUX	07/05/2018	RUE JEANNE D'ARC	NETTOYAGE RESEAU EU
	23/10/2018	RUE JEANNE D'ARC	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	11/07/2018	RUE JOLIOT CURIE	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	19/10/2018	RUE LEO LAGRANGE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	16/04/2018	RUE LEO LAGRANGE/PIERRE DE COUBERTIN	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	22/06/2018	RUE MARCEAU	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	16/10/2018	RUE MARCEAU	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	08/03/2018	RUE MICHELET	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	14/03/2018	RUE MICHELET	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	06/04/2018	RUE MICHELET	NETTOYAGE RESEAU EU
	02/05/2018	RUE MICHELET	NETTOYAGE RESEAU EU
	03/05/2018	RUE MICHELET	NETTOYAGE RESEAU EU
	03/10/2018	RUE MICHELET	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	19/12/2018	RUE MICHELET/RABELAIS	NETTOYAGE RESEAU EU
	11/10/2018	RUE MICHELET/RUGBY	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	10/09/2018	RUE MICHELET/VOLTAIRE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	27/12/2018	RUE MILLET	NETTOYAGE RESEAU EU
	07/03/2018	RUE MILLET/MAILLOT	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	28/12/2018	RUE MILLET/MAILLOT	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	18/01/2018	RUE MOLIERE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	27/03/2018	RUE MOLIERE	NETTOYAGE RESEAU EU
	03/06/2018	RUE MOLIERE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	06/07/2018	RUE MOLIERE	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	23/05/2018	RUE PASSOT	NETTOYAGE RESEAU EU
	15/12/2018	RUE PASSOT	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	24/12/2018	RUE PASSOT	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	24/12/2018	RUE PASSOT	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	11/05/2018	RUE PAUL LANGEVIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	18/04/2018	RUE PAUL LANGEVIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU

	03/05/2018	RUE PAUL LANGEVIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	23/05/2018	RUE PAUL LANGEVIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	05/06/2018	RUE PAUL LANGEVIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	07/06/2018	RUE PAUL LANGEVIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	01/08/2018	RUE PAUL LANGEVIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	08/01/2018	RUE PIERRE SEMARD	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	16/07/2018	RUE PIERRE SEMARD	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	17/09/2018	RUE PIERRE SEMARD	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	15/05/2018	RUE ROMAIN ROLLAND	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	27/08/2018	RUE ROMAIN ROLLAND	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	28/08/2018	RUE ROMAIN ROLLAND	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	29/08/2018	RUE ROMAIN ROLLAND	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	19/01/2018	RUE SAINT GERMAIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	03/05/2018	RUE SAINT GERMAIN	NETTOYAGE RESEAU EU
	09/07/2018	RUE SAINT GERMAIN	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	27/12/2018	RUE SAINT GERMAIN / RUE DE PANAMA	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	24/08/2018	RUE SAINT GERMAIN/PANAMA	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	08/02/2018	RUE SAINT LOUIS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	17/06/2018	RUE SAINT LOUIS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	10/07/2018	RUE SAINT LOUIS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	26/02/2018	RUE SAINT SAUVEUR	NETTOYAGE RESEAU EU
	18/05/2018	RUE SAINT SAUVEUR	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	01/06/2018	RUE SAINT SAUVEUR	DEBOUCHAGE RESEAU EU
EVREUX	18/01/2018	RUE VICTOR HUGO	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	16/08/2018	RUE VICTOR HUGO	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	12/04/2018	RUE VICTOR HUGO	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	25/09/2018	RUE VICTOR HUGO	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	22/03/2018	RUE VICTOR HUGO	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	02/02/2018	RUE VICTOR HUGO/PRESIDENT HUET	NETTOYAGE RESEAU EU

	09/02/2018	RUE VICTOR HUGO/PRESIDENT HUET	NETTOYAGE RESEAU EU
EVREUX	29/05/2018	RUE VIGOR	NETTOYAGE RESEAU EU
	30/05/2018	RUE VIGOR	NETTOYAGE RESEAU EU
	21/06/2018	RUE VIGOR	NETTOYAGE RESEAU EU
GRAVIGNY	16/02/2018	ALLEE DES SPORT	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	19/03/2018	ALLEE DES SPORTS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
GRAVIGNY	13/02/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	22/02/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	NETTOYAGE RESEAU EU
	19/03/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	31/05/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	18/06/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	12/02/2018	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DEBOUCHAGE RESEAU EU
GRAVIGNY	02/04/2018	RUE ALBERT CAMUS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	04/12/2018	RUE ALBERT CAMUS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
GUICHAINVILLE	25/05/2018	RUE DE LA DIME	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	12/06/2018	RUE DE LA DIME	DEBOUCHAGE RESEAU EU
NORMANVILLE	14/02/2018	DOMAINE DES PECHEURS	DEBOUCHAGE RESEAU EU
	18/06/2018	DOMAINE DES PECHEURS	DEBOUCHAGE RESEAU EU

→ **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	1,5	0,415	0,3	1,7	0,65	2,73	0,680	0.96

Au cours des 5 derniers exercices, **6,7 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice **2018**, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,395%** (0,335% en 2017).

→ **Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)**

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2018	Nombre de bilans conformes exercice 2018	Pourcentage de bilans conformes exercice 2018	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017
STEP BOULAY MORIN ⁽¹⁾	2	0	0	50
STEP CAUGE ⁽¹⁾	1	1	100	100
STEP MISEREY ⁽¹⁾	3	3	100	100
CTEU GRAVIGNY	161	156	96,9	94,4

(1) STEP < 2000 EH

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 96,9 (94,4 en 2017).

Cette baisse s'explique par les phénomènes suivants:

- Débordement au niveau des BSR par le fait d'une panne au dégrilleur sur le CTEU (2 non-conformité par rapport au paramètre MES)
- Dysfonctionnement sur le traitement tertiaire (3 non-conformité par rapport au paramètre MES)
- Un manque de nettoyage régulier des canaux venturi des clarificateurs (4 non-conformités par rapport au paramètre MES) .

→ **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2017	Exercice 2018
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui

+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de 110 en 2017 (110 en 2016).

→ **Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)**

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette en €	44 512 250.29	50 153 718, 54
Épargne brute annuelle en €	1 973 767.80	2 785 637,68
Durée d'extinction de la dette en années	22.6	18

→ **Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)**

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2018 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 et n tels que connus au 31/12 de l'année n-1 et n	NC	NC
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1 et n	7 993 485,25	7 763 049
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement n-1 et n	NC	NC

Pour les années 2017/2018, la trésorerie principale percevant le règlement des factures n'a pas communiqué les éléments nécessaires pour le calcul de cet indicateur.

→ **Taux de réclamations (P258.1)**

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (courriers, demandes e-proximité ou mails sur urgence égoutiers) en 2018 : 162

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de réclamations est de 0.04 pour 1000 abonnés. (6.57 en 2017).

3.1.7 L'énergie

→ Bilan énergétique du patrimoine

(** sources Tableau de suivi direction et DIALEGE et JRR)

Energie relevée consommée (kWh) **	2016	2017	2018
CTEU Gravigny	6 094 000	5 950 000	5 844 500
STEP Miserey	48 233	41 300	31 050
STEP Boulay-Morin	17 155	13 800	17 150
STEP du Lotissement Les Mareux à Caugé	2 950*	8 800*	8 900
Ensemble des postes de relèvement (PR-BSR compris) et compresseurs d'injection d'air	~ 905 000	~ 808 000	845 700
Ensemble du système d'autosurveillance du réseau	-	-	3 300
Total pour l'ensemble de l'assainissement	~ 7 067 300	~ 6 821 900	6 750 600

* L'augmentation de la consommation sur Le STEU du lotissement Les Mareux à Caugé est liée au changement de procédé d'épuration à compter du 1^{er} septembre 2016 suite à la refonte de la station d'épuration.

3.1.8 La tarification de l'eau et les recettes du service

→ Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et n'inclut pas de part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Participation aux frais de branchement	3058.30	2 950

Tarifs	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 1 à 6 000 m ³	2,31 €/m ³	2,31 €/m ³
De 6 001 à 12 000 m ³	1.848 €/m ³	1.848 €/m ³
De 12 001 à 24 000 m ³	1.386 €/m ³	1.386 €/m ³
Au-delà de 24 001 m ³	1.155 €/m ³	1.155 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,24 €/m ³
VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19 décembre 2017 effective à compter du 1er janvier 2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 19 décembre 2017 fixant la participation pour le raccordement au réseau d'assainissement.

→ **Facture d'assainissement type (D204.0)**

Les tarifs applicables au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0 €	0 €	0 %
Part proportionnelle	277,20	277,20	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	277,20	277,20	0 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	24,00	24,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%
Autre : _____	0,00	0,00	0%
TVA	0,00	0,00	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	24,00	24,00	0%
Total	306	306	0%
Prix TTC au m³	2,55	2,55	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

3.1.9 Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €
Redevance eaux usées usage domestique	7 763 049,04	7 763 049
Recette pour boues et effluents importés	116 717,06	13 904,10
Recettes liées aux travaux	273 522,64	400 516,53
Cogénération	133 073,12	120 327,97
Total des recettes	8 286 361,68	8 297 797,6

Recettes globales : Total des recettes de collecte et de traitement des eaux usées au 31/12/2018 : 8 297 797,6 €.

3.1.10 Financement et investissements du service assainissement

→ Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (avec report)	3 413 150 € (réseaux ETNR)	4 636 896.13 (dont 1 894 700 € ETNR)	2 765 000 € (ETNR)
Montants des subventions perçues en €	203 200 € (réseaux ETNR)	1 246 304 (dont 141 000 € ETNR)	78 875 € (ETNR)
Montants des contributions du budget général en €	0	0	0

→ Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	47 367 507,84	44 512 250.29	50 153 718,5 4

→ Amortissement

Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de 3 202 841,20€ (3 097 551.07 € en 2017).

→ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
	2019	2018
Extension de l'assainissement collectif en direction des communes zonées en mode d'assainissement collectif futur (zonage d'assainissement communautaire) : marchés de MOE & études connexes – travaux	3 795 000 € TTC (ETNR)	930 000 € TTC (ETNR)
Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif communautaire consécutif aux conclusions du schéma directeur d'assainissement : travaux	313 000 € TTC (ETNR)	466 000 € TTC (ETNR)

→Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
PPI	2015	620 000 €
PPI	2016	3 702 500 €
PPI	2017	2 237 000 €
PPI	2018	2 410 000 € (ETNR)

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

Abandons de Créances ou versement à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, les demandes d'abandon de créance ont représenté 0 € car la trésorerie n'a pas fait de demande d'abandon de créances.

Bilan et faits marquants

Exploitation des STEU

Les niveaux de performance des différents systèmes de traitement, sur l'ensemble des sites sont bons, (hors la STEU du Boulay-morin qui est en sous-capacités). C'est le cas en particulier pour les plus importants : le CTEU et la station d'épuration de Miserey. Pour ces sites, aucun rappel ou avis défavorable n'est attendu des services de police de l'eau.

Autres faits à retenir :

Le nombre de fiches d'appel en garanties n'a pas baissé en 2018. Les sujets résiduels sont compliqués à régler par le constructeur du CTEU.

Réparation d'une panne importante sur le chopper du sécheur du CTEU, au printemps 2018.

Une partie des boues produites au cours de l'année 2017 qui n'avait pas pu être évacuée en épandage agricole l'a été en 2018.

Mise à l'arrêt des ouvrages du traitement tertiaire en fin d'année 2018, pour la période hivernale, par souci d'économie d'énergie dans le respect des normes de rejet. A cette saison, les bassins d'aération ont la capacité à eux seuls d'abaisser la concentration de phosphore d'au moins 90% et les clarificateurs suffisent à capter plus de 95% des MES.

Exécution du marché de vidange, nettoyage et inspection des digesteurs. Les prestations ont débuté sur le digesteur 1 en mars 2018. L'opération de vidange a duré 2 mois (mai-juin 2018). 283 tonnes de boues ont été évacuées en compostage et méthanisation. Après inspection, il a été constaté une dégradation du génie civil engendrant une demande de prise en charge dans le cadre de la garantie décennale.

Désagrégation de la résine et du revêtement béton sous le plafond du digesteur 1 du CTEU



Désagrégation de la résine et du revêtement béton dans la bache du digesteur 1 du CTEU



Exécution du marché de remplacement des diffuseurs des bassins d'aération. Les prestations ont lieu en avril 2018. Ce renouvellement est à faire tous les 5 ans.



Au CTEU, l'installation d'opacimètres et de débitmètres a continué sur les cheminées des cogénérations en conformité avec l'arrêté du 24/09/13 relatif aux rejets atmosphériques des installations de combustion.

Lancement d'un marché pour l'achat d'un extrudeur de secours pour le sécheur de boues du CTEU pour un montant de 79 200€TTC.

Renouvellement du marché de maintenance des équipements spécifiques du CTEU demandant une connaissance spécialisée.

Exécution du marché de dépoussiérage des gaines et des charpentes du CTEU.

Exploitation des PR-BSR et des postes de refoulements

Les sites les plus importants des systèmes de collecte fonctionnent bien : les deux PR-BSR et les plus gros postes de refoulement. Aucun problème significatif n'a été relevé sur les plus petits postes de refoulement.

16 fiches de débordement au milieu naturel ont été ouvertes et déclarées à la Police de l'eau..

Les faits marquants sont les suivants :

Deux débordements à l'Iton du PR-BSR d'Évreux ont eu lieu 31 mai (400 m3) et le 12 juin (4000 m3) 2018. Ils sont intervenus à cause des précipitations exceptionnelles qui ont touchées le territoire de l'EPN durant plusieurs jours. Les déclarations ont été réalisées auprès du service chargé de la police de l'eau à la DDTM. L'impact sur l'Iton a été limité du fait de la crue de celui-ci et de la forte dilution de l'eau usées débordées.

Exécution du marché de dépoussiérage des gaines et des charpentes des PR-BSR d'Evreux et Gravigny.

Exploitation des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et pluviales

Depuis l'été 2015, les réseaux de collecte d'eaux usées qui aboutissent au CTEU et un réseau pluvial d'Évreux sont équipés d'installations de « suivi permanent ». La mise en place de ces installations correspond à l'application de la réglementation.

Ce « maillage » des réseaux est constitué par plus de vingt points de surveillance. Il s'agit en particulier de :

- la surveillance de déversoirs d'orage d'eaux usées, des réseaux de collecte vers le milieu naturel,
- la surveillance de surverses sur des postes de refoulement,
- la mesure de débits transitant sur les principaux émissaires d'eau usée,
- la surveillance du débit et d'indices de pollution entropiques sur un collecteur d'eau pluviale.

Durant 2018, les dispositifs en place ont permis de relever des débordements d'eaux usées vers le milieu naturel, sur les réseaux de collecte, notamment au niveau du DO 505 situé rue F.D. Roosevelt à Evreux. Les opérations de fiabilisation des instruments de mesure effectuées tout au long de l'année, ont été efficaces.

Les activités et le suivi de 2018 ont permis de confirmer la nocivité de l'environnement des réseaux d'eaux usées pour des équipements de métrologie par définition fragiles. Certaines des installations vieillissent mal et nécessiteront un entretien régulier et / ou des modifications pour obtenir un niveau de fiabilité soutenable.

Compte tenu de l'emplacement des équipements du suivi permanent, l'entretien et l'exploitation se révèlent complexes et chronophages. L'acquisition, la validation et la diffusion des données collectées le sont également. Dans ce contexte, l'activité de l'équipe d'exploitation a donc été de s'approprier l'utilisation des nouveaux équipements, développer les compétences nécessaires, réunir des ressources, (matériels et documentation), et définir une organisation pour assumer cette nouvelle activité.

En 2018, 19 fiches de débordement au milieu naturel ont été ouvertes et déclarées à la Police de l'eau.

Les faits marquants sont les suivants :

Un débordement à l'Iton du DO 505 a eu lieu le 12 juin 2018 (200 m3).

Un débordement à l'Iton du DO 503 a eu lieu le 12 juin 2018 (503 m3).

Ils sont intervenus à cause des précipitations exceptionnelles qui ont touchées le territoire de l'EPN durant plusieurs jours. Les déclarations ont été réalisées auprès du service chargé de la police de l'eau à la DDTM. L'impact sur l'Iton a été limité du fait de la crue de celui-ci et de la forte dilution de l'eau usées débordées.

Cellule industrie :

Un suivi régulier de points de rejets dits sensibles a été effectué. Ce suivi comprend notamment l'exutoire du bois Jollet (Boulevard de la Buffardière), à raison d'une fréquence d'une fois par semaine. Celui-ci est surveillé depuis mi-2013. En 2018, la cellule industrie a pu constater une baisse significative des polluants à cet exutoire.

Les contrôles ainsi que les suivis réguliers et rigoureux de ces points sensibles ont contribué à une réduction des émissions de pollutions dans les réseaux communautaires et par conséquent, une diminution des coûts dans le cadre d'intervention de dépollution. De plus, la mise en conformité ultérieure de certains établissements a également contribué à la réduction des rejets polluant à ce point sensible.

Dans la continuité du partenariat créé en octobre 2012 entre la CMA, EPN, le CNPA, la CAPEB et la FFB, la cellule industrie développent des actions de concertation et de sensibilisation visant à réduire les impacts sur le milieu naturel des activités artisanales. En effet, le territoire d'EPN est considéré par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) comme prioritaire. Des aides peuvent donc être accordées par l'AESN dès lors que les investissements ont un impact positif sur la ressource en eaux.

Pour exemple, Evreux Portes de Normandie a accompagné le garage SCI de la Croix Prunelle dans le cadre de leur démarche de mise en conformité de leurs effluents issues de leur activité de lavage véhicules. Cet établissement prévoit un investissement considérable pour équiper son site d'une station de traitement

des eaux représentant un coût total de 6000 euros. Le partenariat avec l'AESN va permettre à cette entreprise d'obtenir 60% de subventions.

35 visites sur le site soit 817 personnes. Ces visites sont essentiellement organisées dans le cadre des programmes scolaires. Enfin, EPN a participé à la route des énergies, le 18 octobre 2018.

13 pollutions accidentelles ont été recensées dans les réseaux communautaires notamment des rejets d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales et dans la rivière Iton.

20 arrêtés de déversement ont été renouvelés dont 17 arrêtés de déversement en eaux usées et 3 arrêtés de déversement en eaux pluviales.

14 nouvelles autorisations de déversement des eaux résiduaires industrielles ont été réalisées (dont 8 sur le territoire de l'ex-CCPN). Au total

22 permis de construire ont été instruits (dont 1 sur le territoire de l'ex-CCPN)

263 contrôles de suivi des autorisations de déversement des eaux usées et des eaux pluviales. Sur les 290 arrêtés délivrés (eaux usées + eaux pluviales), il y a 27 établissements qui sont soit fermés soit ne sont plus soumis à autorisation de par leur changement d'activité.

Il a été effectué une campagne de prélèvements globale sur l'ensemble du territoire d'Evreux Portes de Normandie. Dans ce cadre, 84 prélèvements ont été réalisés sur les réseaux d'eaux usées communautaires, sur certains postes de refoulements et en entrée ainsi qu'en sortie du Centre de Traitement des Eaux Usées. Sur ces échantillons, 168 analyses ont portées sur le cuivre, le zinc, et le fer qui font partie des substances cibles du plan RSDE.

Suite à une hausse significative et subite du paramètre phosphore total des eaux usées de la station de Saint André de l'Eure, la cellule industrie a mené des investigations au sein de la ZAC de la Croix Prunelle. Ces dernières ont permis de déterminer l'origine de cette hausse provenant de l'entreprise RDC PRODUCTIONS, qui suite à l'automatisation de système process, a multiplié par 10 l'utilisation d'acide phosphorique responsable de la hausse du phosphore au niveau de la station d'épuration de Saint André de l'Eure. En 2018, RDC PRODUCTIONS a obtenu les subventions de l'agence de l'eau à la hauteur de 60%. La station de traitement a été réceptionnée sur le site en fin d'année. L'arrêté de déversement sera délivré suite à la réception des travaux en 2019.

Eric LAFORGE est mobilisé les lundis pour effectuer des contrôles de bon raccordement de branchement d'eaux usées avec Lucie De Diego.

Laboratoire :

L'effectif du laboratoire a été revu à la baisse en mars 2018 avec le départ de Melle DE DIEGO qui exerçait son activité à 50% au laboratoire et à 50% à l'exploitation.

Pour autant, les transmissions des résultats de toutes les stations de l'EPN aux autorités de tutelles (la police de l'Eau, l'A.E.S.N et l'Observatoire départemental) ont toutes été réalisées sans aucun retard.

Le marché des analyses a été notifié au laboratoire Abiolab en juillet. Le lancement de cette prestation a été un peu complexe au départ : dépassement du délai de mise en analyse suite à des problèmes de transport d'échantillons, non validation de certains résultats d'analyses par le laboratoire du CTEU suite à des erreurs de lecture, etc.

Le suivi des micropolluants (plan RSDE avec une recherche de 96 substances) avec 6 mesures et analyses en entrée et sortie du CTEU a été interrompu après les 2 mesures d'avril et de juillet suite à la mise en redressement judiciaire du laboratoire Alpa Chimie, qui avait été engagé par l'agglomération EPN pour assurer ce suivi.

Le laboratoire en collaboration avec le responsable des PR du service assainissement exploitation a pris en charge les mesures d'H₂S et de rédox dans le réseau d'assainissement EU de l'agglomération EPN. Ces mesures ont été réalisées par un prestataire externe en novembre 2017. Une seconde campagne de mesures a été réalisée en juillet 2018.

Dossiers en cours et améliorations à prévoir

Exploitation des STEU

Les performances de la station d'épuration du Boulay Morin sont conformes au niveau national (Directive ERU), en revanche, elles sont non-conforme au niveau local. La situation ne pourra pas être rétablie avant l'arrêt de la STEP et le raccordement de son réseau de collecte au CTEU, programmé en 2019.

Étude du remplacement des sondes ammonium/nitrate permettant la régulation de l'aération du CTEU par un système plus économique, plus performant et plus fiable.

Lancer un marché de refonte de l'aération du CTEU afin de remplacer les surpresseurs vieillissants.

Lancer un marché de fourniture des équipements électromécaniques nécessaires au fonctionnement des sites

Lancer le renouvellement du marché de fourniture des réactifs nécessaire au traitement des eaux.

Vidange du digesteur 1 et réhabilitation éventuelle. Marché lancé en 2017, prestations débutées au printemps 2018. Le service Juridique de l'EPN a été saisi pour une demande de prise en charge au titre de la garantie décennale.

Poursuite du développement de la GMAO. Préparation de la mise en place de la gestion du stock pour l'ensemble des sites et l'ensemble des équipements qui le nécessitent.

Mettre en place de renouvellement du matériel nécessaires au contrôle-commande des sites (remplacement de serveurs, ordinateurs, virtualisation des systèmes, mise à jours des logiciels...)

Développer la polyvalence des personnels en particulier entre l'exploitation et la maintenance.

Clôturer toutes les fiches de garanties avec le maître d'œuvre et le constructeur du CTEU. Obtenir un DOE complet et utilisable.

Optimiser le taux d'utilisation du sécheur et diminuer la proportion des boues compostées.

Contact auprès des sociétés de vidanges locales pour augmenter les apports extérieurs sur le CTEU et les recettes.

Etude de la possibilité de co-digestion d'intrants avec les boues du CTEU

Remise en place de rondes techniques de surveillance via tablette

Exploitation des PR-BSR et des postes de refoulement

Etude technique pour anticiper la disparition des ligne RTC par Orange.

Augmenter le nombre de PR équipés de grilles antichute, afin de progressivement se conformer aux règles de sécurités collectives sur l'ensemble des sites.

Remplacer les plaques de fermeture des postes de refoulement et chambres de vannes qui le nécessitent.

Lancer un marché de réhabilitation des postes de refoulement détériorés par la corrosion.

Remise en place de rondes techniques de surveillance via tablette

Exploitation des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées et pluviales

Poursuivre la remise en état et la fiabilisation des points de collecte de données défectueux. Suite aux tests de dédoublement de certaines sondes afin d'identifier les plus robustes, la technologie radar a été validée comme plus fiable que les ultrasons. Des sondes de ce type seront à installer sur les points défectueux.

Optimiser les moyens humains pour assurer l'entretien régulier des installations de suivi permanent des réseaux.

Cellule industrie :

La Cellule Industrie souhaite améliorer continuellement la qualité des rejets des industriels du territoire communautaire dans le cadre d'une réglementation de plus en plus stricte comme le démontre le plan RSDE (Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau) qui vise à mettre en place des actions de réduction des flux de substances dangereuses dans l'eau.

Dans ce cadre, en parallèle et pour compléter les campagnes RSDE réalisées par le laboratoire au CTEU prévue en 2019, la cellule industrie va réaliser une campagne de prélèvements afin de déterminer la nature de 850 polluants perturbateurs endocriniens présents dans les eaux usées. Des analyses biologiques sur des larves d'amphibiens seront également réalisées par l'entreprise WATCHFROG pour évaluer l'impact de ces substances sur les axes oestrogéniques, thyroïdiens et androgéniques. Ce procédé est innovant et complète les analyses chimiques permettant ainsi d'évaluer l'impact de ces substances sur les organismes vivants.

La Cellule Industrie va continuer à développer ses actions de communications notamment en participant à l'organisation de la route des énergies, la journée de l'Environnement et au salon de l'eau prévu le 16 octobre 2019. La thématique de notre stand présentera les résultats de l'étude WATCHFROG.

Enfin, la cellule industrie va continuer sa démarche incitative pour optimiser la collecte des graisses auprès des métiers de bouche et des entreprises de vidange du département de l'Eure notamment par l'organisation de réunion d'information en collaboration avec les collègues du CTEU. L'augmentation de la collecte de graisses permettra d'optimiser la production de biogaz au sein du CTEU et ainsi d'obtenir des recettes supplémentaires par le biais de la revente d'électricité verte plus conséquente.

Laboratoire

L'élaboration et la mise à jour des modes opératoires, des fiches de suivi des appareils, etc., documents du système qualité, devra se poursuivre en 2019.

Une étude sur la faisabilité technique, financière et juridique devra être effectuée pour la prise en charge des analyses d'autosurveillance des stations d'épuration du sud de l'EPN exploitées par un prestataire extérieur.

3.2 Territoire exploité par prestataire extérieur

Depuis la fusion entre Grand Evreux Agglomération et la CCPN au 1^{er} janvier 2017, EPN assure la gestion des systèmes d'assainissement suivants sur le sud de son territoire :

- Le système d'assainissement de Saint André de l'Eure / Les Authieux permettant la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Saint André de l'Eure et des Authieux.
- Le système d'assainissement de La Couture Boussey permettant la collecte et le traitement des eaux usées de La Couture Boussey ;
- Le système d'assainissement de Saint Germain sur Avre / Le Mesnil sur l'Estrée qui collecte et traite les eaux usées des deux communes sur le site du STEU commun localisé au Mesnil sur l'Estrée.
- Le système d'assainissement de Garennes sur Eure permettant la collecte et le traitement des eaux usées de Garennes sur Eure.
- Le système d'assainissement du lotissement le Pré Saillant à Croth permettant la collecte et le traitement des eaux usées, y compris celles du lotissement le Clos des Roses.
- Le réseau de collecte des eaux usées de la commune de Prey permettant la collecte des eaux usées raccordées à l'assainissement collectif de Prey. Ce réseau fait partie du système d'assainissement du Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny, auquel il est raccordé. La sous-traitance des prestations d'exploitation s'est arrêtée le 4 janvier 2019, le service sur ce secteur a été repris dans le cadre de la régie directe.

Chaque station d'épuration dispose d'un arrêté préfectoral spécifique, excepté la micro-station de Croth dont le fonctionnement est simplement régi par l'Arrêté du 21 juillet 2015. Ces arrêtés ont permis d'établir un planning d'autosurveillance annuel validé par la DDTM, pour chaque station de traitement.

Une étude sur le devenir des modalités d'exploitation des systèmes d'assainissement collectif « du sud de l'EPN » a été engagée en 2017 et s'est poursuivie en 2018. L'étude n'étant pas terminée au début du printemps 2018, un marché de Prestation de Service (PS) a été lancé afin de poursuivre l'exploitation des sites après la fin des trois contrats qui arrivaient à échéance durant le deuxième semestre de 2018 et les premiers jours de 2019. Ce nouveau marché de PS a été remporté par la société VEOLIA. Il est attribué pour un an renouvelable trois fois.

L'élimination des boues biologiques produites par les quatre STEU du sud de l'EPN est opérée par des épandages agricoles. Ces épandages sont administrés dans le cadre de plans d'épandage dont le suivi est assuré par la société SUEZ Organique (ex TERRALYS), dans le cadre d'un marché.

Cas de l'ex CCPN :

Durant 2018, les installations d'assainissement collectif de l'ex CCPN, (les réseaux et des stations d'épuration), ont été exploitées pour le compte d'Évreux Portes de Normandie par la société VEOLIA. Les relations contractuelles étaient de deux natures :

- Un contrat de délégation de service Public, (DSP), pour les ouvrages de Garennes sur Eure. La délégation comportait les prestations d'entretien des réseaux, le fonctionnement de la station d'épuration et la facturation de la redevance d'assainissement collectif. Cette délégation a pris fin le 25/11/18. Le nouveau marché de Prestations de Services a pris le relai de la DSP à compter du 26 novembre 2019. Le nouveau marché de prestations de services est assuré par la même société : VEOLIA, pour un an reconductible trois fois. La facturation de l'assainissement, sur la commune de Garennes, est toujours assurée par le prestataire du syndicat d'eau potable, qui est également la société VEOLIA.
- Un marché de prestations de service pour les ouvrages de St André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth et les Authieux qui a pour échéance le 04/01/2019. Le nouveau marché de Prestations de Service a pris le relai de la PS antérieure à compter du 5 janvier 2019, excepté sur la commune de Prey dont les réseaux d'assainissement sont connectés au CTEU de Gravigny. Dans ce dernier cas, l'exploitation des réseaux et des PR a été reprise par la Régie.

Sur les six communes du territoire de l'ex. CCPN, qui sont desservies par un réseau de collecte des eaux usées, quatre disposent d'un site de traitement.

Cas de l'ex SYAC :

Durant les sept premiers mois de 2018, les installations d'assainissement collectif (les réseaux et la station d'épuration) de l'ex SYAC (Syndicat d'Assainissement Collectif Saint Germain-Mesnil), ont été exploitées par la société Eaux de Normandie, (SUEZ - Eau France), dans le cadre d'une délégation de service Public, (DSP). Cette DSP a pris fin le 1/7/18 ; l'exploitation des installations a été poursuivie dans le cadre du marché de Prestations de Service (PS) précité pour le système d'assainissement de Garennes.

Le réseau de collecte des eaux usées dessert deux communes : Saint Germain sur Avre et le Mesnil-sur-l'Estrée. Les eaux usées sont traitées sur un site construit en 2014 / 2015.

3.2.1 La repartition des usagers

Les données ci-dessous sont fournies par les exploitants. A partir du nombre d'abonnés raccordés et raccordables, on peut déduire le taux de raccordement sur le réseau d'assainissement. Le nombre d'abonnés correspond au nombre de logements assujettis à la redevance d'assainissement par commune.

Commune	Nombre de logements Tous zonages confondus (données INSEE, de 2013)	Nombre de logements raccordés à l'assainissement collectif	Nombre d'habitants desservis (estimation) - [D201.0]	Nombre de logements raccordables mais non raccordés*	Taux de raccordement (en %)
Saint André de l'Eure et Les Authieux	2 058	1 586	3 576	96 ⁽¹⁾	173 *
La Couture Boussey	985	961 (données facturation)	2 214	0	100 **
Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée	~ 700	564 (donnée EDN / ex SYAC)	~ 2 300 (2 455 selon donnée AESN & Pôle ressource en eau) (2 188 selon donnée Svc. Exploit° EDN)	~ 0	~ 80
Garennnes sur Eure	1 023	626 (données Veolia)	1919 (données Veolia)	0	100 **
Lotissement le Pré Saillant à Croth	545	23	65 (données SATESE)	1 ⁽²⁾	96
Prey	387	413 (données facturation)	1 001	0	100 **

* Usager raccordable : dispose du réseau d'assainissement collectif dans sa rue depuis plus de 2 ans.

Sur la commune de Prey, le nombre de logements raccordés (données 2016) supérieur au nombre de logements (données INSEE 2013) s'explique par la création de nouveaux logements sur la commune, notamment dans le cadre de lotissements.

** Pour les communes de Garennnes sur Eure, Saint André de l'Eure, La Couture Boussey et Prey, une étude poussée de l'état des raccordements des logements est à réaliser. En effet, des vérifications in situ sont à

mener sur l'ensemble de chaque commune.

Les usagers raccordables, mais non raccordés sont desservis par un réseau d'assainissement collectif dans leur rue. Ils disposent de deux ans pour se raccorder (à l'exception des usagers sollicitant une dérogation).

Il s'agit des logements:

(1) : de la commune des Authieux, les travaux de mise en œuvre du réseau de collecte se sont terminés en mai 2015 et le réseau a été mis en service pour les usagers le 23/11/15 ;

(2) : une habitation du lotissement le Clos des Roses n'est pas encore construite.

Conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, la redevance assainissement peut être perçue auprès d'une habitation dès lors que celle-ci est raccordable.

Quant aux habitations non desservies par un dispositif d'assainissement collectif, elles peuvent être équipées d'un dispositif autonome (fosses septiques ou fosses toutes eaux, assurant l'épuration des eaux usées, couplées à un système de dispersion dans le milieu naturel).

3.2.2 Réalisation des branchements

Le tableau suivant présente le nombre de branchements neufs réalisés en 2018 (hors lotissements et extension de réseau) : 12 au total

Commune	Nombre de branchements neufs réalisés en 2018
Saint André de l'Eure	5
La Couture Boussey	5
Garennnes sur Eure	0
Les Authieux	1
Prey	0
Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée	1
TOTAL	12

3.2.3 Réalisation de travaux divers sur reseaux

EPN a également procédé à des opérations de mise à niveau ou de renouvellement des tampons sur le réseau d'eaux usées réalisés par le service exploitation voirie d'Évreux Portes de Normandie:

- **Saint André de l'Eure**

Renouvellement et/ou mise à niveau de tampon de regard : 1 au 14 rue de Pacy
Renouvellement de fermeture de boîte de branchement et mise à la cote : aucun.

- **La Couture Bousse**

Renouvellement et/ou mise à niveau de tampon de regard : aucun.

- **Garenes sur Eure**

Renouvellement et/ou mise à niveau de tampon de regard : aucun.

Le reste des travaux sur Garenes sur Eure est à la charge du délégataire. Celui-ci a réalisé les opérations suivantes :

- Réparation de 2 vannes et 14 contrôleurs.
- Nettoyage et maintenance de 83 bâches en mai 2018.

3.2.4 Description des systemes de collecte et de traitement

a) Les différents systèmes d'assainissement collectif

Sur le sud du territoire d'EPN, il existe cinq systèmes d'assainissement distincts et un réseau de collecte à l'échelle communale qui transfèrent les effluents à une commune voisine disposant d'un site de traitement. Les cinq systèmes d'assainissement comprennent un réseau de collecte assurant le transit des eaux usées et les ouvrages de traitement.

Le linéaire total des réseaux sur le « sud » du territoire d'EPN est de 86,3 km, dont environ 57,4 km en gravitaire.

Réseaux de collecte en 2018

Nom	Type	Longueur totale (km)	Nombre de postes de refoulement
Réseau de Saint André de l'Eure et des Authieux	Séparatif, gravitaire et refoulement	29,8	5
Réseau de La Couture Boussey	Séparatif, gravitaire et refoulement	20,5	2
Réseau de Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée	Séparatif + une petite partie unitaire, gravitaire et refoulement	Séparatif : 12,5 Km Unitaire : 0,7 km	5
Réseau de Garennes sur Eure	Séparatif, sous vide, gravitaire et refoulement	11,1	2
Lotissement de Croth	Séparatif et gravitaire	0,2	0
Réseau de Prey, (partie du réseau du CTEU Evreux / Gravigny)	Séparatif, gravitaire et refoulement	11,5	5
TOTAL	-	86,3	22

Certaines parties de réseaux plus ou moins anciennes n'apparaissent pas sur le SIG (Système d'information Géographique) et devront être mis à jour. Un travail important de mise à jour et de géolocalisation est à effectuer, car plusieurs incohérences existent entre les plans et ce qui est vu sur le terrain.

Les linéaires indiqués ne tiennent, normalement, pas compte des linéaires de réseaux correspondants à des réseaux privés (lotissement privé ou communaux par exemple).

Les lotissements présents sur les différentes communes n'ont pas tous été rétrocedés.

Détail des longueurs

Réseau	Longueur en gravitaire (ml)	Longueur en refoulement (ml)	Longueur en refoulement - transfert (ml)	Longueur en sous vide (ml)	Longueur du rejet en aval de la STEP (ml)
Réseau de Saint André de l'Eure, dont celui des Authieux	23 424	3 838	2 506	0	-
Réseau de La Couture Bousse	14 733	456	0	0	5 267 ml (dont 1 767 ml en refoulement)
Réseau de Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée	Séparatif : 9 488 Unitaire : 715	3 056	x	0	15
Réseau de Garennes sur Eure	1 209	619	0	8 950	300
Réseau du lotissement du Pré Saillant à Croth	166	0	0	0	-
Réseau sur la commune de Prey	7 674	952	2 888	0	-
TOTAL	57 409	8 921	5 394	8 950	5 582

Le réseau de Saint André de l'Eure, (STA), comprend huit parties en refoulement, dont quatre sur le réseau qui se trouve sur la commune des Authieux, qui rejoint celui du système d'assainissement de Saint André de l'Eure en 2015 :

- STA, Place Gambetta (DIP) : 56 ml
- STA, ZAC de la Croix Prunelle et D53 : 897 ml (2 postes de refoulement)
- STA, Rue du Chemin Vert : environ 46 ml. La longueur de la partie refoulement n'est pas connue de manière précise, elle devra faire l'objet de mesures
- STA, Raccordement de Sofrastock et refoulement jusqu'à l'entrée de la ZAC : 2 672 m.
- Les Authieux, Impasse de la Marnière : 89 ml ;
- Les Authieux, Rue de la Mare Corbin : 78 ml ;
- Les Authieux, Rue du Lavoir et Rue de Damville : 428 ml, en direction du réseau de STA, (PR du Lavoir) ;
- Les Authieux, Rue de Damville et RD 833 : 2 078 ml, en direction du réseau de STA, (PR rue de Damville).

A noter que les lotissements suivants n'ont pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'ils sont toujours privés :

- STA, La Mare Bourgeois 1 : 716 ml (gravitaire) ;
- STA, La Mare Bourgeois 2 : 598 ml (gravitaire) ;
- STA, Inchakoff : 298 ml (gravitaire) ;
- STA, Rue des Capucines : 295 ml (gravitaire) et 223 ml (refoulement) ;
- STA, Le Gros Buisson : 452 ml (gravitaire).

Seuls les réseaux (843ml de gravitaire) du lotissement Le Vieux Moulin figurent à l'inventaire en 2018, la mairie ayant décidé de récupérer les voiries et de les transférer au domaine public communal.

Le réseau de La Couture Boussey comprend 3 parties en refoulement :

- PR de la Mare (Hameau de Boussey) : 234 ml
- PR de la Tuilerie (Hameau de Boussey) : 222 ml
- PR eau traitée de la station d'épuration (rejet à Garennes sur Eure) : 1 767 ml.

À noter que les lotissements suivants n'ont pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'ils sont toujours privés :

- Résidence Henri IV : 262 ml (gravitaire)
- Lotissement la Lyre : 338 ml (gravitaire)
- Lotissement Mozart : 109 ml (gravitaire)
- Lotissement les Luthiers : 103 ml (gravitaire).

Le réseau de Réseau de Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée comprend 5 postes de refoulement.

Le réseau de Garennes sur Eure comprend 2 parties en refoulement :

- Route de Bueil : 318 ml
- Chemin du radon - Lotissement de Bellevue : 301 ml.

À noter que le lotissement suivant a été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'il a été intégré au domaine public communal :

- Les Hayes Mathieu : 186 ml (gravitaire) et 208 ml (sous vide).

Le réseau sur la commune de Prey, (qui est une partie du système de collecter du CTEU d'Évreux / Gravigny), comprend 5 parties en refoulement :

- rue de Garencières : 167 ml
- rue des Fossés Appolines : 240 ml
- rue de Grossoeuvre : 364 ml
- rue Charles de Gaulle, ZAC des Coquelins : 181 ml
- rue Charles de Gaulle : 2 888 ml qui refoulent l'ensemble des effluents de la commune vers le réseau de Guichainville.

À noter que le lotissement suivant n'a pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'il est toujours privé :

- 20 rue de Garencières : 68 ml (gravitaire).

Installations de traitement en 2018 - EH : Équivalent Habitant

Nom	Type	Année de construction	Capacité nominale
Station d'épuration de Garennes sur Eure	Boues activées	1996	1 800 EH
Station d'épuration de St André de l'Eure	Boues activées	2010	8 500 EH
Station d'épuration de La Couture Boussey	Boues activées	2007	3 200 EH
Station d'épuration du Mesnil-sur-l'Estrée et Saint Germain-sur-Avre	Boues activées	2015	3 100 EH
Micro-station du lotissement le Pré Saillant à Croth	Décanteur-digesteur et Lit bactérien	2009	70 EH

Données de fonctionnement 2018

Station	Nb. de logements raccordés	Volumes eau traitée (m3)	Quantité de boues épandues (en tonne de MS) [D203.0]
Saint André de l'Eure	1 521	221 500	50
La Couture Bousse	948	93 400	36
Mesnil-sur-l'Estrée et Saint Germain-sur-Avre	564 ^l	62 000	9,5
Garennnes sur Eure	617	46 700	21
Croth	23	770	0,8 via STA
Prey	413	25 824	Sans objet
TOTAL	4 086	388 194	117

* Le volume indiqué correspond au volume facturé aux usagers.

Les boues de la station d'épuration de Croth ne font pas l'objet d'épandage. Elles sont traitées à la station d'épuration de St André de l'Eure, au même titre que les boues provenant des fosses toutes eaux.

b) COMMUNES DE SAINT ANDRÉ DE L'EURE et DES AUTHIEUX

- **Description du système d'assainissement**

a. Réseau de collecte des eaux usées

Il permet la collecte des eaux usées de la commune de Saint André de l'Eure et les Authieux. De type gravitaire, il possède actuellement 8 postes de relevage (5 pour Saint André de l'Eure et 3 pour les Authieux).

Depuis 2016, les effluents de la commune des Authieux (sauf le hameau de Teurtheraye et les zones de l'aéroclub) sont envoyés vers la commune de St André de l'Eure via la RD 833, par les deux postes situés rue du Lavoir et rue de Damville, qui rejettent dans la même canalisation de refoulement. Les effluents de la commune sont traités par la station d'épuration de St André de l'Eure.

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	23,4 km, (avec le secteur Des Authieux)
Longueur de canalisation en refoulement	6,3 km, (avec le secteur Des Authieux)
Longueur totale du réseau	29,8 km, (avec le secteur Des Authieux)
Nombre de postes de refoulement	5 à STA et 3 Aux Authieux
Traitement anti-H2S (Nutriox)	2 Aux Authieux (PR du Lavoir et PR rue de Damville)
Lyre	1 (point de rejet de la conduite de refoulement venant des Authieux, à l'entrée de STA)

6. Station d'épuration de St André de l'Eure

Elle permet le traitement des eaux usées de la commune de Saint André de l'Eure. Les principales caractéristiques de la station sont regroupées dans le tableau page suivante.

Elle a été mise en service le 1^{er} juillet 2010, suite à sa reconstruction.



Vue aérienne de la station d'épuration

Présentation de la station d'épuration	
Année de construction	2009-2010
Procédé de la filière eau	boues activées
Procédé de la filière boues	Centrifugeuse et serre de séchage
Capacité nominale	8 500 EH
Exutoire	Zone d'infiltration de 2,1 ha et nouvelles zones d'infiltration de 5,8 ha.
Volume des bassins d'aération	1 960 m ³ au total
Volume du clarificateur	806 m ³
Surface utile de la serre de séchage	870 m ³

L'effluent reçu suit la filière de traitement suivante :

- 1 - Relevage
- 2 - Dégrillage (Grossier et fin)
- 3 - Dessablage
- 4 - Dégraissage
- 5 - Passage en bassin d'aération
- 6 - Clarification
- 7 - Rejet dans une zone d'infiltration

Les boues produites sont dirigées vers la filière suivante :

- 1 - Extraction
- 2 - Injection de polymère
- 3 - Centrifugation
- 4 - Séchage sous serre
- 5 - Reprise et épandage agricole

- **Données sur le fonctionnement 2018**

- α. **Filière eau**

- Évolution des volumes arrivant à la station :

Année	2016	2017	2018
V arrivant en station (m ³)	188 920	200 000	221 500
V moyen journalier (m ³ /jour)	518	548	607

- Concentration et flux de pollution :

Pour le site de St André de l'Eure, 12 analyses des paramètres DBO5, DCO et MES sont à réaliser annuellement et seulement 4 analyses sur les paramètres NTK, NGL et Pt.

Pour l'année 2018, 12 analyses des paramètres DBO5, DCO et MES et de 5 analyses sur les paramètres NTK, NGL et Pt ont été réalisées. (Une analyse supplémentaire a été réalisée à la suite d'une concentration élevée en NTK et en ammonium lors du bilan du 21 février).

Les analyses ont été réalisées suivant le planning validé, mais 2 analyses ont dû être reprogrammées du fait de problèmes techniques sur la gestion des échantillons d'une part et d'un problème de transport d'autre part.

Pour l'année 2018, seule une analyse est non conforme sur les paramètres NTK – NGL et NH4. Il s'agit de l'analyse du 21 février. À cette date un surpresseur d'aération était en panne (une fiche d'information avait été transmise aux autorités, DDTM, etc.)

Comme en 2017, on note une très forte augmentation du Pt total en sortie, même si aucune norme n'est fixée sur ce paramètre pour cette installation. Cela provient visiblement d'un industriel qui a changé de production ou de procédé et qui utiliserait un produit avec du phosphore.

La synthèse des concentrations et des flux mesurés est présentée dans les tableaux suivants :

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	NH4	Pt
NORME DE REJET	30	90	25	10	15	5	NÉANT
Concentration moyenne en sortie (mg/l)	4,9	26,7	2,5	8,5	9,0	<u>6,5</u>	54,3
<i>Pour mémoire 2017</i>	4,4	26,3	2,8	9,4	9,8	<u>7,7</u>	38,4
Concentration minimum en sortie (mg/l)	0,8	17	0,5	1,2	1,8	0,4	6,9
<i>Pour mémoire 2017</i>	2	17	1	1	1,2	0,1	25
Concentration maximum en sortie (mg/l)	11	41	6,8	<u>17,7</u>	<u>18</u>	<u>13,8</u>	78
<i>Pour mémoire 2017</i>	12	45	6	<u>42</u>	<u>42</u>	<u>38</u>	53
Rendement moyen annuel (en %)	97,8	94,1	98,5	90,2	89,6	89,7	58,2
<i>Pour mémoire 2017</i>	98,8	96,3	99,0	89,3	89,0	89,3	35,0

Le rendement moyen d'abattement du phosphore revient à son niveau de 2016, mais la concentration moyenne d'entrée et de sortie continue d'augmenter. Des investigations menées par EPN ont montré que l'industriel AXFLOW, (ex RDC Production), situé sur ZAC de la Croix Prunelle, a équipé son établissement d'un système de robotisation pour le décapage des plaques d'échangeurs thermiques à l'acide phosphorique. EPN travaille sur l'élaboration d'une convention de rejet comportant une obligation de prétraitement destiné à neutraliser les effluents avant leur rejet au réseau collectif.

Norme (selon le nouvel arrêté 2015 de la station)		
Paramètre	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DCO	90	75
DBO5	25	70
MES	30	90
NGL	15	NÉANT
NTK	10	NÉANT
NH4	5	NÉANT

Le phosphore ne fait pas partie des paramètres pour lesquels une norme est à suivre.

L'effluent épuré est conforme à ces normes de rejet.

Comparaison entre le dimensionnement et les flux reçus pour l'année 2018			
Paramètre	Flux entrant moyen	Capacité	Rapport
MES (kg/j)	136	675	20 %
DCO (kg/j)	318	1 185	27 %
DBO ₅ (kg/j)	102	510	20 %
NTK (kg/j)	52	106	49 %
Pt (kg/j)	79	23	343 %
Volume (m ³ /j)	607	1 210	50 %

Sur l'année 2018, la station est à 50% de sa capacité hydraulique et 20% de sa capacité organique (sur le paramètre DBO5).

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2016	2017	2018
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100	100	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	12	14	13
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	132	184	102 *

Commentaire au sujet des bilans annuels

* Les charges entrantes en DBO5 varient entre 38 kg/j et 167 kg/j. La moyenne se situe à 102 kg/j ce qui représente environ 20% de la charge nominale entrante.

Conformité de la collecte des effluents [P203.3] – Indicateur en cours de refonte.

	2018
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2018
P204.3 – Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme *

* → malgré la conformité il subsiste un problème au sujet de la différence de débit entre l'entrée et la sortie de la STEP. Des plaques « anti-algues » ont été testées durant 2018, mais l'origine du problème pourrait également être au niveau du paramétrage des transmetteurs ou des entrées de l'automate.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2018
P205.3 - Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme **

** → conformité au titre de la directive ERU et au titre de la réglementation locale, point de vigilance pour 2019 au sujet des différences de cumuls de débit entre l'entrée et la sortie.

6. Filières boues

Après extraction, les boues sont centrifugées puis elles sont dirigées vers une serre de séchage solaire. La totalité des boues produites est dirigée vers la filière d'épandage agricole. La société SUEZ Organique est chargée du suivi et de l'autocontrôle avant épandage.

Production de boues en 2018 [D.203] et Évolution

Année	2016	2017	2018
Produit brut (t)	44,78	48	57
Siccité moyenne (%)	85,83	79	87
Tonnage MS (t)	38,44	38	50

Ainsi, pour Saint André de l'Eure, 57 tonnes de boues sèches, (dont la siccité était de 87 %), ont été épandues lors de la campagne d'été.

Destination	Pourcentage
Valorisation agricole 2018	100 %

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2016	2017	2018
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

	2016	2017	2018	Destination
Graisses (tonnes)	16,6	18,7	5,0	Traitement des graisses
Sables (m ³)	11,5	2,6	1,0 *	Traitement des sables
Refus de dégrillage (tonnes)	8	5,7	5,6	Ordures ménagères

* -> 7,6T de sables ont également été pompés lors des opérations de curage de réseau et des PR (St André de l'Eure + Les Authieux)

δ. Consommation électrique

Année	kWh/an	Variation
2016	524 268	+ 4 %
2017	381 007	- 27 %
2018	336 000 *	- 12%

* la tour de désodorisation étant à l'arrêt, cela peut expliquer la diminution de la quantité d'énergie électrique consommée, (les gros ventilateurs sont à l'arrêt).

ε. Consommation de réactif

Réactif	2016	2017	2018
Polymère (kg)	3150	2 050	1000
Acide (L)	960	0 *	0 *

* la tour de désodorisation a été mise à l'arrêt en raison de son dysfonctionnement et des problèmes de corrosion qu'elle provoquait sur les équipements qui l'entourent. Il n'y a donc pas eu de consommation d'acide.

ζ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif, secteur STA

DATE DE REALISATION	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NBRE UNITE	DECHET et TONNAGE
07/02/2018	P-poste de refoulement	Croix Prunelle 1	1	0,2
16/02/2018	P-poste de refoulement	Croix Prunelle 2	1	0,1
16/02/2018	P-poste de refoulement	chemin vert	1	0,3
16/02/2018	P-poste de refoulement	hameau Ferrière	1	0,2
13/06/2018	R-collecteur EU	rue Jules Cayaux	244	
14/06/2018	R-collecteur EU	rue Jules Cayaux	245	1,34
06/07/2018	R-collecteur EU	Chemin du moulin, chemin de Paris	670	
06/07/2018	P-poste de refoulement	Ferriere, Croix Prunelle 2	2	0,3
06/07/2018	R-collecteur EU	rue du clos Bourdin, rue d'hamonie	323	
06/07/2018	R-Inspection télévisée	rue Jules Cayaux	370	

09/07/2018	P-poste de refoulement	Croix Prunelle 1, Chemin Vert, Step	3	1,84
10/07/2018	R-collecteur EU	Rue Lechat, rue Albert Cochery	259	
11/07/2018	R-collecteur EU	Rue Beautier, rue des Epinoches, rue de Quessigny	607	
19/10/2018	P-poste de refoulement	Chemin vert	1	0,1
07/11/2018	P-poste de refoulement	Hameau ferrière, Chemin Vert, Za de la croix Prunelle 1 et 2	4	2
19/11/2018	P-poste de refoulement	amont step	1	0,5

Curage préventif, secteur Les Authieux

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NOMBRE D'UNITE
16/03/2018	P-poste de refoulement	Route de Damville	1
25/06/2018	P-poste de refoulement	rue du Lavoir	1
25/06/2018	P-poste de refoulement	Route de Damville	1
06/07/2018	P-poste de refoulement	La Mare Corbin	1
13/07/2018	R-collecteur EU	Impasse des Minerettes, rue de Coudre	730
02/11/2018	P-poste de refoulement	Mare Corbin, le Lavoir, Route Damville	3

Curage curatif

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NBRE U
16/01/2018	R-branchement	14 rue de Pacy	1
20/02/2018	R-collecteur EU	step	
23/02/2018	R-collecteur EU	hameau Ferrière	1
23/02/2018	R-collecteur EU	14 rue Jules Cayaux	1
24/02/2018	R-collecteur EU	rue de Pacy / rue de l'harmonie	1,3
05/03/2018	R-collecteur EU	12 rue Pasteur	1

19/03/2018	R-branchement	33	rue du Chanoine Boulogne	1
20/03/2018	R-Inspection télévisée	14	rue de Pacy	1
06/05/2018	R-collecteur EU		rue du Chanoine Boulogne	1,6
23/05/2018	R-collecteur EU	2	rue du los Bourdin	1
25/05/2018	R-branchement	12	rue Pasteur	1
31/05/2018	R-collecteur EU	25	rue Jules Cayaux	1
06/06/2018	R-collecteur EU	34	rue Jules Cayaux	1,3
12/06/2018	R-collecteur EU	7	rue de Pacy	1,6
26/06/2018	R-collecteur EU	33	rue du Chanoine Boulogne	1
19/07/2018	P-poste de refoulement		ferrière	
10/08/2018	R-collecteur EU	14	rue de pacy	1
15/08/2018	R-collecteur EU	5	rue du bois + place paul doumer	2
19/09/2018	R-collecteur EU	14	rue de Pacy	1
01/10/2018	R-branchement	10	rue de la Libération	1,6
11/10/2018	P-poste de refoulement		La croix Prunelle	
12/10/2018	P-poste de refoulement		La croix Prunelle	
15/10/2018	P-poste de refoulement		La croix Prunelle	
17/10/2018	P-poste de refoulement		La croix Prunelle	
07/11/2018	R-collecteur EU		Place Paul Doumer	1
16/12/2018	R-collecteur EU		le buisson Fallu	1,6
26/12/2018	R-collecteur EU		route de Pacy	1

Passages caméra (ITV) réalisés dans les réseaux :

En 2018 la rue Jules Cayaux a été inspectée, soit 370 ml.

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques, assimilés domestiques et autres que domestiques (industriels)

Quelques contrôles ont été effectués durant l'année, à la demande des propriétaires vendant leur bien immobilier.

Rejets d'effluents des établissements industriels [D202.0]

ETABLISSEMENT	ACTIVITE	MODALITE DE RACCORDEMENT	REFERENCE DE L'AUTORISATION	DATE D'INSTRUCTION DE L'AUTORISATION	DATE DE VALIDITE DE L'AUTORISATION (5 ans)
K-WASH	STATION DE LAVAGE	Arrêté de déversement	EU 193,17	09/11/2017	09/11/2022
TOPJET	STATION DE LAVAGE	Arreté de déversement	EU 194,17	09/11/2017	09/11/2022
TOP GARAGE	GARAGE	Arreté de déversement	EU 196,17	09/11/2017	09/11/2022
CHARCUTERIE MASSARD	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 197,17	30/09/2017	30/09/2022
BOUCHERIE DUVAL	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 198,17	05/12/2017	05/12/2022
LE CLOS SAINT ANDRE	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 199,17	19/12/2017	19/12/2022
MAISON DE RETRAITE BOIS LA ROSE	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 200,17	16/10/2017	16/10/2022
ECOLE LES PETITS LOUPS	ETABLISSEMENT PUBLIC	Contrat de déversement	EU 207,17	04/12/2017	04/12/2022
CARREFOUR MARKET	DISTRIBUTION	Contrat de déversement	EU 208,18	21/04/2018	21/04/2023

Pour les autorisations de déversement périmées et les nouveaux établissements qui seraient identifiés, des diagnostics et la passation de nouvelles autorisations sont programmés pour 2019 / 2020.

9. Faits marquants 2018

- En application de la nouvelle réglementation de 2015, un document sur l'analyse des risques de dysfonctionnements de la STEP a été soumis à la Police de l'eau au début de 2018.
- La prophylaxie a eu lieu le 11 avril 2018 en présence de l'entreprise SECOMOC afin d'assurer la sécurité des bœufs et des agents, du berger de la ville d'Evreux, du vétérinaire et de plusieurs agents VEOLIA.
- Les démarches lancées en 2016 concernant les litiges contre le constructeur de la station d'épuration se sont poursuivies en 2018. Les dysfonctionnements déjà observés, (sur la toiture, la tour de désodorisation, des revêtements, des bétons...) ont donné lieu à de nouveaux constats.
- Le débitmètre électromagnétique des matières de vidange a été renouvelé.
- La centrifugeuse est tombée en panne le 12 février. La réparation définitive est intervenue le 8 mars. Il n'y a pas eu d'impact sur l'exploitation.
- Un by-pass d'environ 150 m³ en amont du dégrilleur de la STEP est intervenu en cours d'année, à la suite d'un blocage de la poire basse du poste de relèvement. Dans le même temps, il n'y avait pas eu d'alarme généré car la poire d'alarme était également bloquée. Par suite, un seuil d'alarme a été paramétré sur la sonde de niveau pour pallier un dysfonctionnement des poires.
- Suivi des écarts de l'agence de l'eau le 12 septembre 2017. Un écart a été maintenu : écarts parfois important (surtout en période estivale) entre les volumes entrants et sortants. VEOLIA, AESN et EPN soupçonnent la prolifération d'algues dans le canal de sortie. Veolia a mis en place des plaques pleines sur les caillebotis afin de limiter le développement algale. Le transmetteur de débit ainsi que la sonde à ultrason ont également été renouvelés.

- **Études**

- Suite à l'ouverture d'un effondrement, une étude complémentaire de sondage de la zone a été réalisée mais elle doit être complétée.

- **Travaux réalisés ou démarrés– EPN**



- Réparation de la toiture du bâtiment et de la serre par la société Lacomme (Sous-traitant d'EPN le 22/11/2018)

- **Travaux réalisés ou démarrés – VEOLIA**

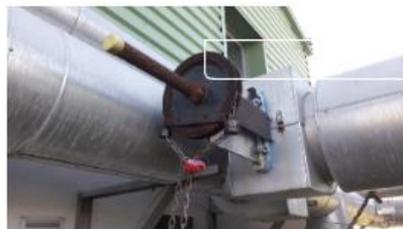
- Réalisé le 02 mai 2018
- N°série : M9171D19000

- Les débitmètres électromagnétiques des matières de vidange et alimentation centrifugeuse ont été renouvelés.



- Afin de lever l'écart restant suite à l'analyse de suivi d'expertise AESN et concernant la fiabilité des mesures de volumes en entrée et sortie station ; Mise en place de trappes en juin 2018 et renouvellement du transmetteur de débit et de la sonde ultra son du canal le 02 mai.

- Suite à l'analyse de risque de défaillance réalisée sur la STEP de Saint André, il avait été mis en évidence un risque tolérable concernant les vannes du dégraisseur qui pouvaient être manipulées n'importe quand. Levé de l'écart avec la mise en place de cadenas.



Vanne alimentation du dessablage-déshuilage



Vanne de bypass du dessablage-déshuilage



- Une charnière de la porte du local centrifugeuse a lâché. La porte et ses fixations sont très corrodées, cela est intégré dans l'expertise liée à la désodorisation chimique. La charnière a été réparée le 25 juin 2018

- La courroie du surpresseur 1 s'est rompue le 13 août et a été remplacée le 14 août



- Les différentes bouches de lavage sur la STEP ont été renouvelées.



- Le 30 octobre, la canalisation d'air présentait une fuite. Elle a été réparée dans la journée. Un devis a été proposé à la collectivité afin de mieux maintenir la canalisation d'air au niveau des rampes d'aération.

- Renouvellement du moteur de la centrale polymère le 10 décembre.





- Le 25 décembre, renouvellement de la pompe du PR ZAC Croix Prunelle. (Devis à l'étude pour renouvellement du PR en intégralité).

- Suite à l'expertise, la tour de désodorisation acide doit être remise en eau. Mise en place T sur canalisation de refoulement des pompes de recirculation de la désodorisation Acide pour permettre le nettoyage de la rampe



- Renouvellement de la pompe vide cave du local désodo

- Renouvellement du PC de Supervision
- Renouvellement du Skid d'eau industrielle
- Renouvellement motoréducteur de la vis de convoyage des
- Révision et renouvellement des pièces d'usure sur le
- Remplacement de la sonde du robot retourneur
- Renouvellement de la pompe 1 du PR Chemin Vert



boues
surpresseur 1

- **Amélioration à prévoir**

- Réussir à diminuer les écarts entrée/sortie station
- Identifier l'origine de l'augmentation du phosphore en entrée de station
- Remettre en service en eau claire la désodorisation chimique

- Amélioration apportée à la désodorisation sur Charbon actif :

La dernière analyse réalisée sur le charl'Event qui n'avait pas de chapeau : les eaux de pluie pouvaient s'infiltrer dans la désodorisation bon actif indiquait un taux d'humidité trop élevée, pouvant entraîner un mauvais traitement des odeurs. L'origine de cette humidité pouvait provenir de deux sources : la canalisation d'alimentation d'air horizontale n'avait pas de vidange et de l'eau stagnait à cet endroit. Veolia a procédé à la mise en place d'un chapeau sur l'évent et d'une vidange sur la canalisation, à ses frais.



c) COMMUNE DE LA COUTURE BOUSSEY

- **Description du système d'assainissement**

α. Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau permet la collecte des eaux usées de la commune de La Couture Boussez. Il est de type gravitaire sur l'ensemble de son tracé dans le bourg. Le hameau de Boussez est raccordé à la STEU par l'intermédiaire de deux postes de refoulement (rue de la Tuilerie et rue de la Mare Perlan).

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	14 733 ml
Longueur de canalisation en refoulement	456 ml
Longueur totale du réseau	15 189 ml
Longueur de la canalisation de transfert vers l'exutoire	5 267 ml en aval de la station d'épuration (dont 1 800 ml de refoulement)
Nombre de postes de refoulement	2

β. Station d'épuration de La Couture Boussez



Elle permet l'épuration des eaux usées recueillies sur la commune de La Couture Boussez. Les principales caractéristiques de la station sont regroupées dans le tableau suivant.

Présentation de la station d'épuration	
Année de construction	2007
Procédé de la filière eau	boues activées en aération prolongée
Procédé de la filière boues	centrifugation et séchage solaire
Capacité nominale	3 200 EH
Exutoire	l'Eure
Volume du bassin d'aération	750 m ³
Diamètre du clarificateur	12,5 m
Surface utile de la serre de séchage	172 m ² (6,7 x 25,7)

La particularité du site réside dans la conduite de refoulement située en sortie de station. En effet, le rejet des eaux épurées qui se fait dans l'Eure (*sur la commune de Garennes sur Eure*), nécessite un poste de refoulement.

L'effluent reçu suit la filière de traitement suivante :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Relevage
- 3 - Prétraitement (sables et graisses)
- 4 - Traitement biologique par boues activées en aération prolongée
- 5 - Traitement physico-chimique du phosphore
- 4 - Clarification
- 5 - Rejet dans l'Eure.

Les boues produites sont dirigées vers la filière suivante :

- 1 - Extraction
- 2 - Flocculation (injection de polymères) et centrifugation
- 3 - Séchage solaire sous serre
- 4 - Reprise et épandage agricole.

- **Données sur le fonctionnement 2018**

α. Filière eau

- Évolution des volumes arrivant à la station :

Année	2016	2017	2018
V arrivant en station (m ³)	84 597	86 500	92 100
V moyen journalier (m ³ /jour)	231	237	250

- Concentration et flux de pollution :

Pour le site de La Couture Bousse, 24 analyses des paramètres DBO5, DCO et MES sont à réaliser annuellement et seulement 12 analyses sur les paramètres NTK, NGL, NH4 et Pt.

Remarques : les exigences de rejet sont plus strictes pour la STEP de la Couture Bousse par rapport à celles de Saint André car le milieu récepteur est une rivière, (l'Eure). Or une rivière est un environnement plus sensible que des fossés d'infiltration sur un plateau comme cela est opéré pour la STEP de Saint André.

En 2018, les analyses ont été réalisées suivant le planning validé mais une analyse a dû être reprogrammée du fait de problèmes de transport. Par suite, au cours de l'année 2018, 25 bilans 24h ont été réalisés dans le cadre de l'autosurveillance de la station d'épuration de La Couture Boussey.

Pour l'année 2018, l'analyse du 18 mars s'est révélée non conforme pour le phosphore à cause d'une injection perfectible de chlorure ferrique. Un bilan supplémentaire a été réalisé le 22 avril.

La synthèse des concentrations et des flux mesurés est présenté dans les tableaux suivants :

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
NORME	25	90	25	10	15	2
Concentration moyenne en sortie (mg/l)	4,1	32,1	3,3	6,5	7,4	1,2
<i>Pour mémoire 2016</i>	3,7	25,6	3,0	4,5	5,5	0,4
Concentration minimum en sortie (mg/l)	1,2	20,0	0,6	0,5	0,9	0,1
<i>Pour mémoire 2016</i>	1	19	1	2	2	0,1
Concentration maximum en sortie (mg/l)	10,4	68,4	8,0	<u>15,0</u>	<u>15,6</u>	<u>4,1</u>
<i>Pour mémoire 2016</i>	14	49	6	<u>19</u>	<u>20</u>	1,2
Rendement moyen annuel (en %)	98,8	94,5	98,5	94,0	93,2	89,3
<i>Pour mémoire 2016</i>	98,3	96,3	99,0	95,4	94,7	95,7

L'effluent épuré est conforme aux normes de rejet de l'arrêté de la station.

Seuls des dépassements en termes de rendement du Pt sont à déplorer.

Norme de rejet à respecter		
Paramètre	Concentration (mg/l) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement minimal (%)
DCO	90	75
DBO5	25	90
MES	25	90
NGL	15	70
NTK	10	80
Pt	2	80

Comparaison entre le dimensionnement et les flux reçus pour l'année 2018			
Paramètre	Flux entrant moyen	Capacité	Rapport
MES (kg/j)	86	284	30 %
DCO (kg/j)	195	476	41 %
DBO ₅ (kg/j)	69	190	36 %
NTK (kg/j)	28	47	59 %
Pt (kg/j)	30	12	250 %
Volume (m ³ /j)	252	450	56 %

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2017	2018
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	25	25
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	76	69

Conformité de la collecte des effluents [P203.3] – Indicateur en cours de refonte.

	2017	2018
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100	100

Malgré un dépassement le 03/12 en NTK et NGL, (toléré dans l'arrêté de la STEP), et plusieurs dépassements en Pt dû à un fonctionnement en mode dégradé sur le traitement du phosphore (pompes provisoires en attente d'être changée), la station rejette un effluent traité conforme à son arrêté préfectoral de rejet.

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2017	2018
P204.3 – Indicateur en cours de refonte	0 % - non-conforme *	100 % - conforme *

* → Malgré l'écart qui n'a pas été levé par l'Agence de l'eau au sujet des vices de réalisation du canal de comptage en sortie, la station de traitement a été déclarée conforme.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2017	2018
P205.3 - Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme	100 % - conforme

6. Filières boues

Après extraction, les boues sont centrifugées puis elles sont envoyées vers une serre de séchage solaire. La totalité des boues produites est dirigée vers la filière d'épandage agricole. La société SUEZ Organique est chargée du suivi et de l'autocontrôle avant épandage. Deux types de boues sont produites et épandues : des boues pâteuses mélangées avec du compost de déchets verts (automne-hiver) et des boues séchées (printemps-été).

Production annuelle de boues [D.203] et Évolution

	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%)
Boues pâteuses avec déchets verts	121	26	22	100%
Boues séchées	13	10	78	100%

Ainsi, en 2018, il y a eu deux campagnes d'épandage pour la station de la Couture Boussey :

- Une première évacuation de boues pâteuses de 121 Tonnes avec une siccité de 22 % (soit 26 TMS)
- Une seconde évacuation de boues sèches de 13 Tonnes avec une siccité de 78 % (soit 10 TMS)

Évolution de la production

Année	2016	2017	2018
Produit brut (t) total	107	117	134
Siccité moyenne (%) des pâteuses	25	25	22
Siccité moyenne (%) des boues séchées	20	71 **	78 **
Tonnage MS (t) total	28	40	36

** La siccité moyenne obtenue dans la serre de séchage est conforme aux garanties du constructeur (70%), contrairement aux premières années d'exploitation.

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2016	2017	2018
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

	2016	2017	2018	Destination
Graisses (tonnes)	23	20	24	Traitement des graisses
Sables (m ³)	1.6	2,8	2,5	Traitement des sables
Refus de dégrillage (tonnes)	3.9	0	5,2	Ordures ménagères

δ. Consommation électrique

Année	kWh/an	Variation
2016	276 104	+ 22,64 %
2017	258 243	-6.47 %
2018	264 908	+2,57%

ε. Consommation de réactifs

Réactif	2016	2017	2018
Polymère (kg)	2 100	4 170	4 040
Chlorure Ferrique (kg)	8 430	4 212	2 000 *

* → une panne de chacune des deux pompes de chlorure ferrique a engendré une sous-consommation de réactif durant l'année.

ζ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NOMBRE D'UNITE
16/02/2018	P-poste de refoulement	rue de la Mare Perlan	1
16/02/2018	P-poste de refoulement	rue de la Tuilerie	1
16/02/2018	P-poste de refoulement	step	1
02/07/2018	R-collecteur EU	Rue des Bruyères,allée des Promenades	1118
03/07/2018	R-collecteur EU	Place des 4 saisons, rue de la Croix Jerome, rue de la Biche, Allée du Bois, rue des Clochettes	1115
19/07/2018	P-poste de refoulement	step	1
05/10/2018	P-poste de refoulement	amont step	1
06/11/2018	P-poste de refoulement	La Tuilerie, La Mare	2

Curage curatif

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYE ou NOMBRE D'UNITE
28/11/2018	R-branchement	4 Bis route de Nonancourt	1
01/12/2018	R-collecteur EU	allée des promenades	1

Passages caméra (ITV) réalisés dans les réseaux (collecteurs et branchements):

Durant l'année, il n'y a pas eu de passage caméra sur le réseau de La Couture Boussey.

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

ETABLISSEMENT	ACTIVITE	MODALITE DE RACCORDEMENT	REFERENCE DE L'AUTORISATION	DATE D'INSTRUCTION DE L'AUTORISATION	DATE DE VALIDITE DE L'AUTORISATION (5 ans)
MAISON DE RETRAITE ORPEA	ETABLISSEMENT DE SANTE	Contrat de déversement	EU 211,18	14/06/2018	14/06/2023
BOUCHERIE LECOUE	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 212,18	30/08/2018	30/08/2023

θ. Faits marquants 2018

Les performances du séchage des boues se sont améliorées durant l'été 2018. Pour autant, elles sont aléatoires et des travaux d'amélioration du retourneur sont programmés au début de 2019.

Études :

- À la fin de 2018, compte tenu des différents problèmes observés sur le STEU de La Couture Boussey, depuis sa reconstruction en 2007, l'EPN a lancé une étude de devenir pour ce site, les équipements qu'il comporte et les systèmes d'assainissement les plus proches, (Garenes et Saint André). Les phases opérationnelles de ces études devraient se dérouler en 2019.

Dysfonctionnements :

- Les désordres et les dysfonctionnements déjà observés, (sur le dégraisseur, le béton de différents ouvrages...) ont donné lieu à de nouveaux constats.
 - Déshuileur : malgré le courrier en RAR envoyé à Pinto et les relances rien a été fait, de plus l'ouvrage continue à pencher ;
 - Répartiteur : fissures et points de rouille ;
 - Bassin d'aération : fissures et points de rouille ;
 - Clarificateur : décollement de revêtement de la partie sommitale, fissures et points de rouille ;
 - Local centrifugeuse : fissures traversantes sur les 4 murs.
 - trou en formation au pied du dégraisseur
- Les démarches lancées en 2016 concernant les différents désordres se sont poursuivies ; un nouveau dossier a été déposé auprès du tribunal compétant, à la fin de 2018.
- Suite à l'expertise technique de l'AESN, il a été observé que le canal venturi présentait une anomalie structurelle. Il devra être repris. Malgré cela, en 2018, « seulement » 10% des écarts de volumes entrée et sortie sont supérieurs à 10%, le Service de Police de l'eau n'a pas émis de non-conformité à cause de cette situation. Toutefois, elle doit être réglée et une offre technique a été obtenue pour éventuellement requalifier à la baisse le niveau de gravité des vices qui ont été constatés. Une subvention est demandée à l'Agence de l'eau pour financer une partie de cette étude.

- Un accident technique s'est produit le 19 mars sur le retourneur de la serre. Ce dernier a continué sa course au-delà des butées de sécurité le rendant inutilisable. Les extractions de boue se sont poursuivies sans qu'il y ait eu besoin d'étaler les boues dans la serre à l'aide d'un chargeur. L'équipement a été remis en exploitation le 17 avril. Une nouvelle panne, moins grave, a eu lieu du 22 au 30 novembre sans impact sur l'exploitation.
- À la suite de la panne des pompes toutes eaux le 9 avril, celles-ci ont été renouvelées le 19 avril.
- La sonde redox est tombée en panne le 30 novembre. L'aération a donc été mise sur horloge, puis la sonde a été renouvelée au cours des semaines suivantes.
- À la suite de plaintes au sujet de mauvaises odeurs, par des usagers habitants à proximité de la station d'épuration, une étude a été menée quant au fonctionnement de la désodorisation et sur l'étanchéité de la serre.
 - Études au niveau de la serre et du Lanodor, (le système de traitement de l'air), à la suite de plaintes de riverains durant le printemps et le début de l'été.
 - Ensemencement du substrat,
 - Tests à la fumée de la serre ; l'ouvrage ne laisse pas échapper de l'air hors du système d'aspiration vers le système de traitement.
 - Mesures entre l'entrée et la sortie de la serre des composés gazeux azotés et mercaptans et mesures de débits.
 - La gestion du traitement des odeurs du STEU de La Couture Boussey reste un sujet préoccupant. Il fera l'objet d'un suivi régulier en 2019 afin de pour le moins optimiser le bon fonctionnement des installations déjà en place et déterminer les solutions palliatives durables qui seraient à mettre en œuvre pour ne plus occasionner des nuisances pour les riverains du site.

Voici les études qui ont été menées :

>Le 29 août 2018 : réalisation d'un test à la fumée à l'intérieur de la serre, afin de vérifier son étanchéité selon différents modes de fonctionnement : La serre ne présente pas de défaut d'étanchéité.

Condition 1 : Deux ventilateurs à l'arrêt et désodorisation en fonctionnement



Absence de fumée ressortant par les ouvertures naturelles (volets des ventilateurs ouverts ou défaut d'étanchéité au niveau de la structure).



Condition 2 : Deux ventilateurs et désodorisation à l'arrêt



La fumée stagne dans la serre et ne s'en échappe très lentement par les jointures. Après 10 minutes, la densité de fumée dans la serre est restée quasiment à l'identique.



Condition 3 : Deux ventilateurs et désodorisation en fonctionnement



La fumée s'échappe à la fois par les ventilateurs et la désodorisation. Le renouvellement se fait plus rapidement, mais l'air sortant des ventilateurs n'est pas traité.



> Afin de fiabiliser le fonctionnement de la désodorisation et selon les préconisations du constructeur, il avait été convenu de réaliser un ensemencement du support du Lanodor, avant les mesures de teneurs en gaz amont/aval. Cet ensemencement a été réalisé par nos soins le 18 octobre 2018.

Mise en place (boues +Eau traitée)



Solution d'ensemencement



Aspersion solution dans le Lanodor



> Les 6 et 7 Novembre 2018, les mesures de teneur en gaz sur 24h ont été réalisées par le bureau d'étude OFIS en amont et aval de l'unité de désodorisation. Les composés analysés étaient :

- L'azote ammoniacal
- L'azote organique
- L'azote total
- l'hydrogène sulfuré
- le sulfure total

Conclusions :

Les rendements d'abattements sont corrects pour tous les composés.

Les concentrations obtenues en sortie de désodorisation sont au-dessus des seuils olfactifs pour chaque composé sauf pour les composés soufrés.

- aux mêmes dates, les mesures de débit ont été réalisées au niveau des gaines de ventilation en amont de la désodorisation. Le volume d'air extrait, au total, est de 10976 m³/h avec 418m³/h pour le local centrifugeuse et 10353 pour la serre de séchage.

- Moins de reprogrammation de bilans d'auto surveillance en 2018. En complément de la mise en place d'un ramassage des glacières directement à Saint-André de l'Eure, Il y a eu un changement de laboratoire d'analyse. Les échantillons sont désormais envoyés au laboratoire CARSO à Rennes.

- Le 13 novembre, constat d'une fuite au niveau de la recirculation des boues, toujours présente à ce jour. Suite à un passage caméra, la fuite est estimée à 2m³/jour.



Afin de ne pas endommager plus le sol qui n'est pas très stable, il a été décidé de faire une canalisation en aérien (devis envoyé à EPN et à l'étude)



- Plusieurs interventions ont également eu lieu sur le retourneur.

> Le 22 mars, le retourneur a continué sa course au-delà des butées. Heureusement l'exploitant était sur place et a pu arrêter le retourneur avant qu'il n'y ait plus de dégâts. La société Ménart est intervenue les 27 mars et 11 avril afin de réparer le retourneur. Celui-ci était de nouveau opérationnel le 17 avril.



> Courant novembre, de nouveau des problèmes avec le retourneur, qui se met de travers régulièrement. Ménart est intervenu le 27 novembre pour faire l'entretien de la machine et également le remettre de niveau.

> Le 24 décembre, l'automate du retourneur n'affichait plus rien. Ménart est intervenu début 2019, afin de relancer l'automate.

Travaux réalisés ou démarrés par Veolia

- Renouvellement du ventilateur du surpresseur 1
- Renouvellement de la sonde de turbidité
- Remplacement du Kit membrane + clapet de la pompe polymère
- renouvellement des pompes de recirculation 1 et 2
- Les pompes de Chlorure ferrique n°1 et 2, ont été renouvelées.
- Renouvellement du compacteur
- Renouvellement du dégrilleur
- Renouvellement de l'hydro-éjecteur du BO
- Renouvellement de la sonde Redox et du support de la sonde O2

d) COMMUNES DE SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE ET LE MESNIL-SUR-L'ESTRÉE

- ***Description du système d'assainissement***

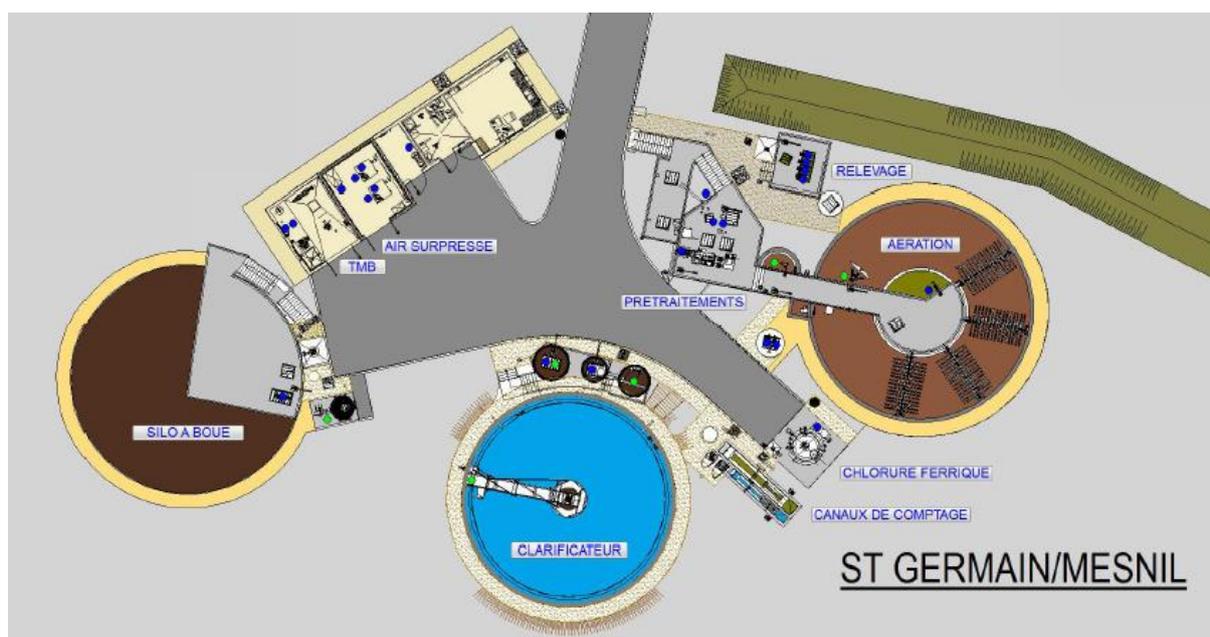
- α. Réseau de collecte des eaux usées***

Le réseau permet la collecte des eaux usées des communes du Mesnil-sur-l'Estrée et Saint Germain-sur-Avre. Il comporte des tronçons de type gravitaire et de type refoulement. Il est à noter qu'une petite partie du réseau de collecte est un réseau unitaire.

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Essentiellement séparatif, avec une petite partie unitaire
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	9 488 ml pour la partie du réseau séparatif, 715 ml pour la partie unitaire
Longueur de canalisation en refoulement	3 056 ml
Longueur totale du réseau	13 274 ml
Longueur de la canalisation de transfert vers l'exutoire	15 ml
Nombre de postes de refoulement	5

En l'état actuel des connaissances, EPN n'a dénombré aucun ^[àv] lotissement privé sur le territoire des deux communes.

6. Le schéma de la station d'épuration



Les principales caractéristiques de la station sont regroupées dans le tableau suivant.

Présentation de la station d'épuration	
Année de construction	2014 / 2015
Procédé de la filière eau	boues activées faible charge, en aération prolongée
Procédé de la filière boues	Tambour d'égouttage
Capacité nominale	3 200 EH // 192 kg /j de DBO5 // 542 m2/jour
Exutoire	l'Avre
Volume du bassin d'aération	1 100 m ³
Diamètre du clarificateur	13,5 m
Volume utile du silo à boues	1 171 m ³

L'effluent reçu suit la filière de traitement suivante :

- 1 - Relevage
- 2 - Dégrillage
- 3 - Prétraitement (sables et graisses)
Passage éventuel par un bassin d'orage en cas de forte arrivée d'eaux claires parasites
- 4 - Traitement biologique par boues activées en aération prolongée
- 5 - Traitement physico-chimique du phosphore
- 4 - Clarification
- 5 - Rejet dans l'Avre.

Les boues produites sont dirigées vers la filière suivante :

- 1 - Extraction
- 2 - Flocculation (injection de polymères) et concentration sur un tambour d'égouttage
- 3 – stockage dans un silo à boues
- 4 - Pompage et épandage agricole.

- **Données sur le fonctionnement 2018**

- α. **Filière eau**

- Évolution des volumes arrivant à la station :

Année	2016	2017	2018
V arrivant en station (m ³)	71 000	66 000	62 000 *
V moyen journalier (m ³ /jour)	195	181	170

* → RAD de SUEZ Eau France

- Concentration et flux de pollution :

Pour le site de Saint Germain-Mesnil, 12 analyses des paramètres DBO5, DCO et MES sont à réaliser annuellement et seulement 4 analyses sur les paramètres NTK, NGL et Pt. À la demande d'EPN, 2 analyses supplémentaires seront programmées pour chaque groupe de paramètre.

Pour l'année 2018, les résultats des analyses depuis août figurent dans le tableau ci-dessous.

La synthèse des concentrations et des flux mesurés est présenté dans les tableaux suivants :

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	NH4	Pt
NORME	30	90	25	10	15	5	NÉANT
Concentration en sortie (mg/l)	4,5	19	3	2	5	1	0,3
<i>Pour mémoire 2017</i>	2,5	15	3	1	2,0	**	
Rendement moyen annuel (en %)	98	97	99	98	95	/	97
<i>Pour mémoire 2017</i>	99	98	99	98	97	**	88

L'effluent épuré est conforme aux normes de rejet de l'arrêté de la station.

Norme de rejet à respecter		
Paramètre	Concentration (mg/l) (échantillon moyen sur 24h) *	Rendement minimal (%) *
DCO	70	75
DBO5	20	80
MES	20	90
NGL	15	-
NTK	10	-
Pt	2	-

* → RAD de SUEZ Eau France

Comparaison entre le dimensionnement et les flux reçus pour l'année 2018			
Paramètre	Flux entrant moyen	Capacité <i>(données CR expertise AESN)</i>	Rapport
MES (kg/j)	63	288	22 %
DCO (kg/j)	127	384	33 %
DBO ₅ (kg/j)	47	192	25 %
NTK (kg/j)	20	48,5	41 %

Pt (kg/j)	2,1	8	26 %
Volume (m ³ /j)	170	542	31 %

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2017	2018
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	5	5
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	55	47

Conformité de la collecte des effluents [P203.3] – Indicateur en cours de refonte.

	2017	2018
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100	100

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2017	2018
P204.3 – Indicateur en cours de refonte	0 % - non-conforme *	100 % - conforme *

* → Malgré l'écart qui n'a pas été levé par l'Agence de l'eau au sujet du délai de mise en analyse des échantillons la station de traitement devrait être déclarée conforme. La demande d'EPN est en cours d'instruction auprès du Service de Police de l'eau.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2017	2018
P205.3 - Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme	100 % - conforme

6. Filières boues

Après extraction, les boues sont concentrées sur un tambour d'égouttage puis elles sont envoyées vers sont stockées dans un silo à boues. La totalité des boues produites est dirigée vers la filière d'épandage agricole. La société SUEZ Organique est chargée du suivi et de l'autocontrôle avant épandage.

Production annuelle de boues [D.203] et Évolution

	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Conformité de la destination (%)
Boues égouttées	4 000 *	26 *	0,8 *	100%

* → extrapolation du RAD de SUEZ Eau France

La production de boue (26 T de MS) est conforme à la production de boue théorique (25 T de MS) relative aux charges entrantes.

En 2018, il y a eu une campagne d'épandage pour la station du Mesnil-sur-l'Estrée / Saint Germain-sur-Avre, à la fin de l'été.

Évolution de la production

Année	2016	2017	2018
Produit brut (t) total	792	414	320
Siccité moyenne (%) des boues égouttées	2,8	3,3	3,0
Tonnage MS (t) total	22	13,7 *	9,5

* → La différence entre 2016 et 2017 concernant la quantité de boues évacuées est dû au fait que l'épandage de 2016 est basé sur presque 2 ans de production de boues car il n'y a pas eu d'épandage en 2015 alors que 2017 est basé sur 1 an.

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2016	2017	2018
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

	2016	2017	2018	Destination
Graisses (tonnes)	4	4	4	ISDND, Traitement des graisses
Sables (m ³)	2	2	2	Traitement des sables
Refus de dégrillage (tonnes)	1,9	1,4	1	Ordures ménagères

δ. Consommation électrique

Année	kWh/an	Variation
2017	123 000	xx %
2018	135 000 *	+ 9 % *

* → estimation.

ε. Consommation de réactifs

Réactif	2016	2017	2018
Polymère (kg)	430	430	400 *
Chlorure Ferrique (t.)	7,0	4,3	5,5 **

* → estimation. // ** → RAD d'EDN

ζ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif

Eaux de Normandie et VEOLIA n'ont accompli aucun curage préventif en cours d'année. En 2017, 1,7 km avaient été curés.

Curage curatif

Eaux de Normandie et VEOLIA ont assuré quelques curages curatifs en cours d'année.

Passages caméra (ITV) réalisés dans les réseaux (collecteurs et branchements):

Durant l'année, il n'y a pas eu de passage caméra sur le réseau du Mesnil-sur-l'Estrée / Saint Germain-sur-Avre.

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

EPN a réalisé quelques contrôles sur les installations intérieures, chez des usagers domestiques et industriels. Le plus souvent, il s'agissait de la demande de propriétaires vendant leur bien immobilier.

θ. Faits marquants 2018

Études, Dysfonctionnements, Travaux réalisés ou démarrés :

- À la fin de décembre 2017 et au début de janvier 2018, à l'occasion de deux crues successives de l'Avre, la remontée de la nappe d'accompagnement de cette rivière a généré deux incidents sur le fonctionnement du STEU du Mesnil sur l'Estrée. De l'eau de la nappe s'est introduite dans la conduite enterrée d'air, qui permet d'acheminer l'air surpressé entre les locaux techniques et le bassin d'aération. Par suite, le traitement des eaux usées a été fortement perturbé. Afin de s'affranchir du risque que ce type d'incident se renouvelle, Eau de Normandie a procédé à la mise en place d'une conduite d'air de secours qui chemine au travers de l'aire de stationnement du STEU. Dans le cadre des garanties décennales dues par le constructeur des ouvrages, ce dernier sera sollicité pour réparer ou remplacer la conduite enterrée qui aurait dû être étanche.
- Le syndicat d'assainissement du SYAC a été dissout le 1^{er} janvier 2018, avec l'adhésion des Communes de St. Germain sur Avre et Mesnil-sur-l'Estrée à l'EPN. La reprise des dossiers techniques, administratifs et financiers a fait l'objet d'un travail important par les services de l'EPN, tout au long de l'année. Il s'agissait en particulier de divers aspects liés à la facturation des prestations des années passées et de celles à venir ; des ententes et une convention ont dû être finalisées entre : Eau de Normandie, la Trésorerie, le Syndicat d'eau de la Paquetterie et l'EPN.
- Le contrat de DSP avec la société Eau de Normandie s'est arrêté le 31 juillet 2018. Depuis le 1^{er} août 2018, comme cela est indiqué dans le préambule au présent paragraphe, l'exploitation des ouvrages est assurée par la société VEOLIA, dans le cadre d'un nouveau marché de PS.

e) COMMUNE DE GARENNES SUR EURE

- **Description du système d'assainissement**

a. Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau permet la collecte des eaux usées de la commune de Garennes sur Eure.

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Sous vide
Longueur de canalisation en gravitaire	1 209 ml
Longueur de canalisation en refoulement	619 ml
Longueur de canalisation sous vide	8 950 ml
Longueur totale du réseau	10 778 ml
Nombre de vannes d'entrée d'air	3
Bâches de transfert	162
Poste de refoulement	2

Le réseau de Garennes sur Eure est particulier. Il s'agit d'un réseau sous vide où l'effluent est entraîné grâce à une différence de pression. Une centrale de vide permet de créer la dépression suffisante pour acheminer les eaux usées jusqu'au site de traitement. Le choix de cette technique « alternative » pour le transport des effluents s'explique par les risques de crue en vallée de l'Eure.

6. Station d'épuration de Garennes sur Eure

Vue d'ensemble de la station d'épuration



La station permet de traiter les eaux usées de la commune Garennes sur Eure. Ses principales caractéristiques sont regroupées dans le tableau suivant.

Présentation de la station d'épuration	
Année de construction	1996
Procédé de la filière eau	Boues activées en aération prolongée
Procédé de la filière boues	Table d'égouttage et silo de stockage
Capacité nominale	1 800 EH
Exutoire	l'Eure
Volume du bassin d'aération	350 m ³
Diamètre intérieur du clarificateur	9,5 m
Volume utile du silo de stockage des boues	400 m ³

L'effluent reçu suit la filière de traitement suivante :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Dégraissage, dessablage
- 3 - Traitement biologique en bassin d'aération
- 4 - Clarification
- 5 - Rejet dans l'Eure.

Les boues produites sont dirigées vers la filière suivante :

- 1 - Extraction
- 2 - Flocculation (injection de polymère) et table d'égouttage
- 3 - Stockage en silo
- 4 - Reprise et épandage agricole.

- **Données sur le fonctionnement 2018**

- α. **Filière eau**

- Évolution des volumes arrivant à la station :

Année	2016	2017	2018
V arrivant en station (m ³)	44 663	43 700	46 700
V moyen journalier (m ³ /jour)	122	120	128

- Concentration et flux de pollution :

Pour le site de Garennes sur Eure, 2 analyses des paramètres DBO5, DCO, MES, NTK, NGL et Pt sont à réaliser annuellement.

Les analyses ont été réalisées suivant le planning validé.

Pour l'année 2018, les résultats des analyses sont conformes. Ils se sont nettement améliorés par rapport à 2017 sur les paramètres NTK, NGL qui n'étaient parfois pas bons et même sur la DCO.

Le détail des flux mesurés est présenté dans les tableaux suivants :

Évolution de la charge entrante			
	2016	2017	2018
Volume entrant (m3/j)	122	120	128
Capacité hydraulique (m3/j)	150	150	150
Charge DBO5 entrante (kg/j)	42	41	30
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	108	108	108

Évolution de la charge entrante							
Adéquation de la capacité à la charge							
	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Capacité épuratoire	150	270	108	144	27	27	6
Charge moyenne annuelle	139	115	30	62	15,3	15.3	3,4

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement						
	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	2	2	2	2	2	2
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	115	30	62	15,3	15.3	3,4
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	5.3	0.8	0.5	0.8	1.3	0.7
Rendement moyen annuel (%)	95.6	97	99.2	92	90	70
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	29	4	3	5	7	4.4
Prescription de rejet - Concentration maximale par bilan (mg/l)	90	30	30	10	20	-

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2016	2017	2018
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	50	60	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	2	5	2
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	42	41	30

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

À noter que les résultats d'analyse sont conformes pour tous les paramètres sauf pour le NTK du bilan de fin d'année (le rendement est néanmoins correct puisqu'il atteint plus de 86%). Les objectifs de traitement étant uniquement basés sur les concentrations, le bilan de fin d'année est considéré comme non conforme.

Conformité de la collecte des effluents [P203.3] – Indicateur en cours de refonte

	2017	2018
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100	100

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Données fournies par la Police de l'Eau	2017	2018
P204.3 –Indicateur en cours de refonte	100 % - conforme	100 % - conforme

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Données fournies par la Police de l'Eau	2017	2018
P205.3 –Indicateur en cours de refonte	0 % - Non conforme	100 % - conforme

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Deux bilans d'autosurveillance réglementaires doivent être réalisés sur la STEP de Garennes sur Eure.

Les deux analyses réalisées en avril et septembre étant non conforme sur les paramètres NTK et NGL (en moyenne annuelle), il a été convenu que deux analyses complémentaires seraient réalisées.

Malheureusement les conditions d'exploitation n'ont pas permis de remédier à cette non-conformité.

6. Filières boues

Évacuation de boues en 2018 [D.203]

	Produit brut	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination épandage agricole (%)
Valorisation agricole				
Boues liquides	498 m3	21	4,3*	100

Avec la table d'égouttage en fonctionnement normal, les boues atteignent une siccité entre 4.5 et 5.5% en sortie de table. La siccité est légèrement dégradée dans le silo à cause de l'apport des mousses, mais aussi des pluies car le silo est à ciel ouvert.

Pour Garennes sur Eure, 498 m³ des boues liquides ont été épandues lors de la campagne d'épandage à une siccité de 4,3 %.

Évolution de la production

Année	2016	2017	2018
Volume de boue (m ³)	579	465	498
Siccité moyenne (%)	3,2	3,1%	4,3 %
Tonnage MS (T)	19	14	21

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2016	2017	2018
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

	2016	2017	2018
Refus de dégrillage évacués en Incinération (t)	0,9	0	0,4
Sables évacués vers une autre STEP (t)	1,2	2,0	4,3
Graisses évacuées en Incinération (m3)	21,5	14,4	19,4

δ. Consommation électrique

	2016	2017	2018	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	252 695	233 532	238 855	2.28%
Usine de dépollution	252 695	233 532	238 855	2.28%
Energie consommée facturée (kWh)	259 650	247,163	249 038	0.8%
Usine de dépollution	258 036	244 035	247 558	1.4%
Poste de relèvement	1 614	3 128	1 480	-52.7%

ε. Consommation de réactif

	2016	2017	2018	N/N-1
Polymère (kg)	475	300	350	16.7%

ζ. Curage et entretien du réseau

- Curage préventif

Date de réalisation	Ouvrage	Adresse	Déchets	T
16/02/2018	Poste de refoulement	Route de Bueil	Sables	0,10
16/02/2018	Poste de refoulement	Chemin du Radon	Sables	0,10
03/10/2018	Poste de refoulement	Chemin du Radon	Sables	0,10
03/10/2018	Poste de refoulement	Chemin du Radon	Sables	0,10
06/11/2018	Poste de refoulement	Route de Bueil	Sables	0,50

Rue du Bel Air, rue de Villeneuve	préventif : 346 ml
Rues diverses	Nettoyage de 46 bâches sur plusieurs interventions tout au long de l'année + 83 bâches sur le réseau par la société SOC. (voir page 10)

Aucune Inspection Télévisée du réseau n'a été réalisée en 2018.

- Curage curatif

Date de réalisation	Ouvrage	Adresse	Observation
17/02/2018	R-collecteur EU	16 rue du Docteur Roux	Pompage d'une vanne de transfert
25/02/2018	R-collecteur EU	lotissement les haye, rue du dr roux	Pompage bache
09/06/2018	R-collecteur EU	rue du Dr Delasiauve	
30/07/2018	R-collecteur EU	25 Bis rue du pré madame	
13/08/2018	R-collecteur EU	58 rue marie curie	pompage vanne de transfert
08/09/2018	R-branchement	28 rue pasteur	

Ci-dessus, la liste des interventions ayant nécessité l'intervention d'un camion hydrocureur. Les interventions de débouchage plus légères, opérées directement par les agents Veolia avec des cannes d'égoutiers, ne sont pas comptabilisées.

- Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1]

Pas d'incidents : 0,00 u/1 000 habitants.

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2]**

	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	0,00	0,00	0,00	0%
Nombre de points concernés sur le réseau	0	0	0	0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	10 778	10 781	10 781	0%

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées [P253.2]**

Pas de renouvellement sur le réseau de collecte en 2018.

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

EPN a réalisé quelques contrôles sur les installations intérieures chez des usagers domestiques et industriels.

- **Rejets d'effluents des établissements industriels [D202.0]**

ETABLISSEMENT	ACTIVITE	MODALITE DE RACCORDEMENT	REFERENCE DE L'AUTORISATION	DATE D'INSTRUCTION DE L'AUTORISATION	DATE DE VALIDITE DE L'AUTORISATION (5 ans)
FEDERAL MOGUL	FABRICATION	Contrat de déversement	EU 213,18	11/07/2018	11/07/2023

Pour les nouveaux établissements qui seraient identifiés, des diagnostics et la passation de nouvelles autorisations sont programmés pour 2019 / 2020.

θ. Faits marquants 2018

- À la suite de l'incident sérieux s'était produit en juillet 2017, avec l'explosion du carter d'huile d'une des deux pompes à vide localisée en entrée de la station d'épuration, une attention particulière a été maintenue tout au long de 2018 sur l'exploitation et la maintenance des deux équipements. Il faut relever que le nombre d'heures de fonctionnement des deux pompes à vide a significativement diminué alors que le volume d'eau collecté n'a pas évolué entre 2017 et 2018. On peut provisoirement en conclure que les performances des deux pompes se sont améliorées ou ont été rétablies. La gestion des fuites et des pertes de dépression au niveau des 164 bâches de pompage peut également avoir contribué à améliorer ces performances de la centrale de pompage sous vide. L'expertise de l'incident de juillet 2017 est toujours en cours pour déterminer l'origine de l'accident ; l'EPN et les parties prenantes de l'affaire sont toujours dans l'attente des conclusions de l'expert d'assurance.

- La canalisation d'extraction des boues est restée gelée du 26 février au 7 mars. Il n'y a pas eu d'impact sur l'exploitation.
- Au début de juin 2018, à la suite de fortes précipitations, le niveau de l'Eure est monté, tout comme celui de la nappe d'accompagnement de la rivière. Cela a eu pour le moins deux conséquences :
 - D'abord au niveau des réseaux, durant plusieurs jours les volumes d'eaux collectés ont très fortement augmenté. Des eaux parasites se sont ajoutées aux eaux usées, via les réseaux privés, via les boîtes de branchement, via quelques regards et via des bâches de pompage non étanches. Malgré ces surcroûts d'eaux collectées, les deux pompes à vide localisées sur le STEU de Garennes ont été en capacité de maintenir le niveau de dépression suffisant pour assurer la collecte.
 - Ensuite au niveau du STEU lui-même, l'évacuation des eaux traitées a été perturbée car le niveau de la rivière remontait au niveau du canal de sortie. Il n'y pas eu d'impact sur le milieu naturel, mais le comptage des eaux traitées a été perturbé durant plusieurs jours.
- À la suite d'une panne de l'agitateur de préparation de polymère, du 13 au 30 août, il n'a pas été possible d'extraire de boue. Pour compenser l'augmentation du taux de boue dans le bassin d'aération, le nombre d'extraction a été doublé, voire triplé, à la remise en service de l'équipement.

- Travaux et maintenance :

- Mi-2018, VEOLIA a procédé à des opérations de vérification et de maintenance préventive sur environ un tiers des bâches / vannes de pompage, par l'intermédiaire d'un sous-traitant (la société SOC), qui est également le distributeur et l'installateur originel de ces équipements. Les rues contrôlées sont :
 - La rue Pasteur
 - La rue Marie Curie
 - La rue du Pré Madame
 - La rue des Bleuets
 - La rue des lilas
 - La rue des anémones
 - La rue des roses
 - La rue de l'Aiguillon
 - La rue des Bois
 - La rue des Bruyères
 - La rue des frères Lumières
 - La résidence des Plantes
 - La rue Édouard Branly

- Le 03 juillet les pompes de reprise ont été débouchées



- Le 29 novembre la pompe de reprise n° 2 a été renouvelée



- Bouchages récurrents au 60 rue Marie Curie – 6 rue des Roses et 1 rue de l'Aiguillon

Depuis le 11 septembre nous rencontrons des bouchages réguliers au niveau du fond de réseau de Garennes. La carte ci-contre présente le lieu des bouchages.



Une prospection du réseau a été réalisée le mercredi 19 septembre. Nous avons constaté qu'au niveau du 39 rue Pasteur (devant le carrossier) un événement avait été cassé suite à la pose d'un nouvel éclairage public.

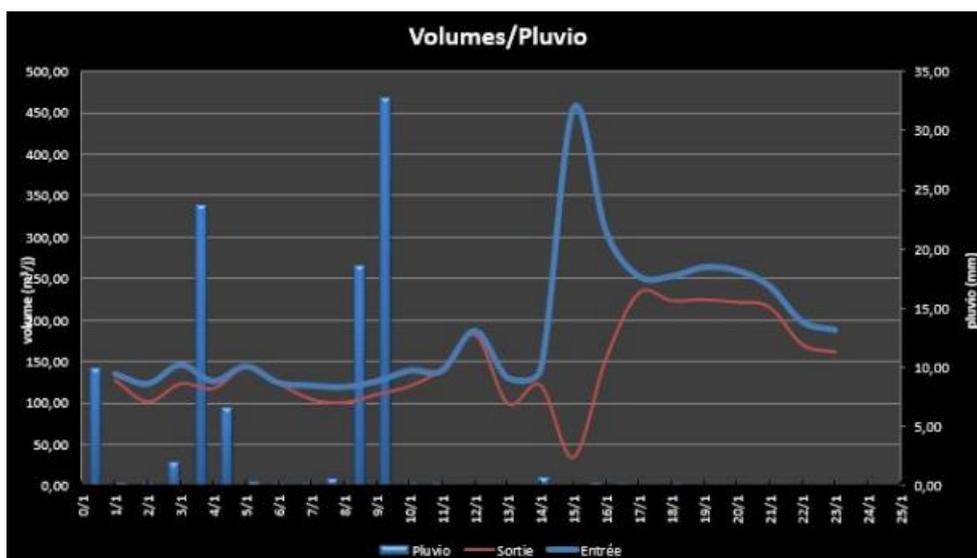
Lors de la pose du lampadaire, l'événement a dû être coupé au ras du sol. Des cailloux ont dû rentrer à l'intérieur empêchant l'évacuation de l'air. L'air ne s'évacuant pas, le vide se faisait plus difficilement, d'où les problèmes de bouchage en fond de réseau. C'est toujours à ce niveau que les bouchages dus à un manque de vide sont les plus fréquents.

Pour remédier à cela, à l'intérieur de la bache, l'événement a été déconnecté. L'air s'évacue de nouveau correctement. Les problèmes de vides au niveau du quartier dit « de Chicago » ne se sont pas reproduits. Il s'agit là d'une solution provisoire, l'événement devra être repris en totalité.

- Les eaux claires parasites

La station reçoit des eaux claires parasites : lors de fortes pluies les volumes en entrée augmentent très fortement. Des investigations ont pu être menées à la suite des fortes pluies qui ont eu lieu en juin 2018.

Les volumes entrants sont en moyenne de 135m³. À partir du 15 juin, les volumes en entrée de station étaient multipliés par trois avec 456 m³ le 15, puis une moyenne de 245 m³ les jours suivants.

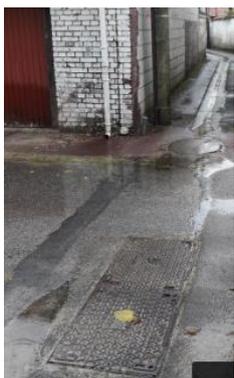


L'évacuation des eaux traitées de la station se faisait difficilement le 15 juin : nous observons un volume de sortie de 34m³ alors qu'en entrée nous avons 456m³. La situation s'est rétablie le 17 juin.



Le lundi 11 juin, nous avons constaté, au moment des fortes pluies, que les eaux de ruissellement de la rue Anatole France s'infiltraient dans les charnières du tampon face au 1^{er} (devant l'ancienne coop). En quelques minutes la bache s'est remplie et a mis en charge les boîtes de branchement.

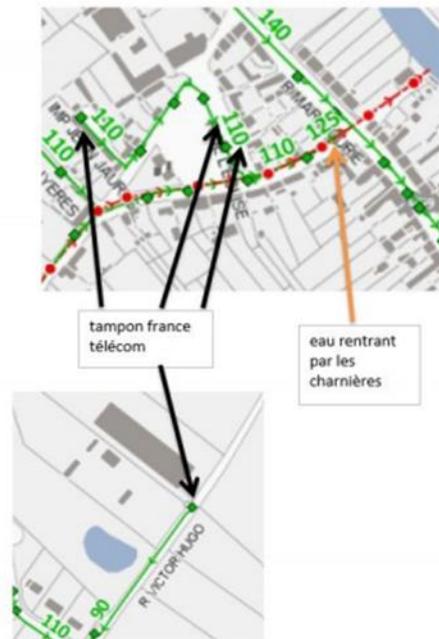
Ce modèle de tampon est l'un des derniers modèles installés sur la commune.



Des regards du type France télécom sont également installés sur la commune sous lesquelles se trouvent des bâches de transfert. Ces modèles ne possèdent pas de joint et ne sont donc pas étanches.

Des tampons de ce type ont été repérés :

- rue de l'église
- impasse J. Jaurès
- rue Victor Hugo



Des infiltrations se font au niveau privatif, comme le branchement du 11 lotissement Bellevue. Les boîtes de branchement n'étant pas étanches, L'eau remonte alors au niveau des boîtes de branchement puis dans les bâches.

Des infiltrations ont également été constatées notamment au 81 rue Marie Curie et rue de l'Aiguillon.



Conclusions : Le réseau n'est pas étanche : des infiltrations se font dans les bâches directement, d'autres par les charnières de regards non étanches et d'autres encore, moins maîtrisables, par les parties privées.

- **Études**

La CCPN a mandaté en 2015, suite à une consultation, le bureau d'études IRH afin de réaliser la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration par la refonte du réseau sous vide de la commune. Après des études géotechniques et de nombreuses autres étapes de préparation du dossier des études complémentaires ont été nécessaires pour tenir compte du retour d'expérience de l'incendie qui s'était produit sur la centrale à vice existante de juillet 2017.

Le dossier de Consultation des entreprises a été mis en publicité durant l'année 2018, pour un lancement des travaux en 2019, après instruction préalable du dossier de demande de subventions (éventuelles) du Conseil Départemental de l'Eure et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La société SOC a été retenue. Les travaux devraient être engagés à la fin de 2019.

La finalisation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a permis de prendre en compte différentes contraintes, telles que : la gestion de la chaleur qui sera produite par les pompes à vide dans le futur local, la gestion des nuisances sonores et olfactives pour les riverains et les agents d'exploitation et l'intégration paysagère. Ce projet est supervisé par le Service études travaux neufs réseaux de l'EPN, mais l'équipe d'exploitation de l'assainissement collectif est intervenue pour faire prendre en compte des retours d'expérience liés à la centrale sous vide déjà en place sur le STEU de Garennes.

- **Dysfonctionnements**

- La capacité de stockage du silo à boues semble trop juste pour assurer une gestion de la filière d'épandage de façon sereine.
- Seule une partie de la circonférence de la goulotte du clarificateur fonctionne et récupère les eaux traitées.
- Quelques affaissements se sont formés autour des différents bassins, en particulier le silo à boues.

- **Travaux réalisés ou démarrés**

Travaux réalisés par Veolia

- Renouvellement de l'agitateur du poste de préparation polymère.
- Renouvellement des vacuostats des surpresseurs 1 et 2 et du Robinet Vanne BS de DN 100mm.
- Renouvellement de la pompe de reprise 2.
- Création d'un branchement au réseau d'eaux usées de 7ml au 35 Rue des Bruyères.

f) LOTISSEMENT DU PRE SAILLANT, SUR LA COMMUNE DE CROTH

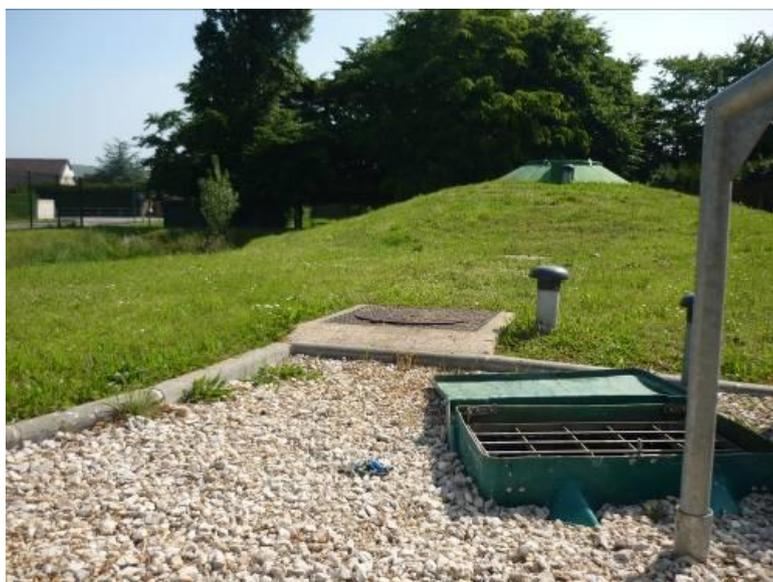
- **Description du système d'assainissement du lotissement du Pré Saillant**

α. Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau permet la collecte des eaux usées des lotissements le Pré Saillant et le Clos des Roses (réseau privé pour ce dernier). Il est de type gravitaire et ne présente aucun poste de relevage des effluents.

Caractéristiques du réseau de collecte du lotissement du Pré Saillant	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	Totalité
Longueur de canalisation en refoulement	Pas de refoulement pour la collecte
Longueur totale du réseau	166 ml
Nombre de postes de refoulement	Celui du poste d'entrée de la micro-STEP

β. Station d'épuration du lotissement du Pré Saillant à Croth



Vue sur la filière de traitement

Une micro-station permet l'épuration des eaux usées recueillies dans les lotissements. Les principales caractéristiques de l'ouvrage sont regroupées dans le tableau suivant.

Présentation de la station d'épuration du lotissement du Pré Saillant	
Procédé de la filière eau	Décanteur-digesteur (15 m ³) et lit bactérien (20 m ³)
Capacité nominale	67 EH
Exutoire	infiltration

Les eaux usées suivent le parcours suivant :

- elles passent par un panier de dégrillage : il débarrasse l'eau des matières et des objets plus ou moins volumineux qu'elle charrie et qui sont retenus sur une grille,
- puis elles sont dirigées vers un **décanteur digesteur** de 15 m³, qui, comme son nom l'indique permet une décantation des matières les plus lourdes et une digestion des résidus dans le fond de l'ouvrage,
- elles arrivent ensuite dans une **unité d'épuration** (20 m³) composée de 2 parties superposées :
 - dans la partie supérieure, l'eau à dépolluer ruisselle sur des supports disposés en vrac. Les micro-organismes épurateurs accrochés à ces supports débarrassent l'eau usée de son contenu polluant,
 - ces micro-organismes se développent jusqu'à ce qu'une partie se décroche des supports pour être retenus dans la partie inférieure.
 - Ces résidus, appelés boues, seront pompés 2 fois par an et traités à la station d'épuration de Saint André de l'Eure.

Un dispositif de mesure des débits permet quant à lui de suivre l'évolution des volumes collectés et de prélever des échantillons dans le cadre de l'auto-surveillance.

Quant aux eaux épurées, elles rejoignent le milieu naturel par infiltration dans un bassin planté, avant d'alimenter la nappe phréatique.

- **Données annuelles sur le fonctionnement**

- ***α. Filière eau***

Veolia a estimé le volume entrant dans le poste de relevage, d'après le temps de marche des pompes. En moyenne, il a été observé un temps de fonctionnement de ¼ d'heure par jour, multiplié par le débit des pompes (2 et 2,1m³/h), ce qui donne un volume de 1100m³.

Ce résultat est très faible au vu des données qui étaient transmises les années précédentes et compte tenu du volume facturé par le service facturation de Veolia.

Il sera donc retenu le volume facturé par Veolia en 2018, qui semble plus cohérent.

- Evolution des volumes arrivant à la station :

Année	2016	2017	2018
V arrivant en station (m ³)	3 300	1100*	767*
V moyen journalier (m ³ /jour)	9	3	2,1

*la baisse du volume entrant à la station de traitement des eaux usées en 2017 et 2018 s'explique par un mode de calcul différent. En effet, il était précédemment utilisé le volume d'eau potable vendu. Or, pour les années 2017 et 2018, les volumes ont été calculés sur la base du temps de fonctionnement des pompes en entrée de station d'épuration.

- Concentration et flux de pollution :

Au cours de l'année 2018, 2 bilans 24h ont été réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance de la station

d'épuration du lotissement du Pré Saillant à Croth.

Le détail des concentrations et des flux mesurés est présenté dans les tableaux suivants :

Charges en entrée de station

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					
Moyenne annuelle	2,1	0,69	1,91	0,93	0,16	0,16	0,03

Charges en sortie de station et rendements

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%	kg/j	%
13/02/2018	0,03	95,6	0,20	89,6	0,02	97,5	0,04	75	0,09	45,5	0,02	24,6

D'après la réglementation en vigueur, un prélèvement est prévu tous les deux ans sur cette installation, néanmoins dans un souci d'autocontrôle et de suivi, une analyse est faite par an par Veolia. En 2018, le rejet est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les stations d'épuration devant traiter une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 120 kg/j de DBO₅.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

	2016	2017	2018
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100	100	100
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	1	2	1
Charge moyenne DBO5(kg/j)	0,43	0,72	0,93

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Conformité de la collecte des effluents [P203.3] – Indicateur en cours de refonte.

	2018
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la DERU	100

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU [P204.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2018
P204.3	100

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU [P205.3]

Donnée fournie par la Police de l'Eau	2018
P205.3	100

Données fournies à titre indicatif car cet indicateur concerne uniquement les stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

6. Filières boues

Le dépotage de juin a permis d'évacuer 10m3 de boues de la fosse de décantation. Ces boues ont été envoyées à la station de St André de l'Eure qui peut accueillir les matières de vidanges.

Production de boues en 201 [D.203]

Les boues étant envoyées dans la filière de traitement de St André, aucune donnée n'est disponible quant à la qualité de celles-ci.

Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]

	2016	2017	2018
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100

γ. Sous-produits évacués

Les refus du dégrilleur du poste de relevage à l'entrée sont éliminés lors du ramassage des ordures ménagères. Le volume n'est pas quantifiable.

δ. Consommation électrique

Année	kWh/an	Variation
2016	6 920	- 3,8 %
2017	7 139	+ 3,2 %
2018	7128	- 0,1%

ε. Consommation de réactifs

Aucun réactif n'est utilisé au sein de la micro-station.

ζ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif et curatif

Les réseaux de l'impasse du Pré Saillant ont été curés le 18/06/18 sur 166 ml, lors de la campagne de curage préventif.

η. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

Durant l'année, aucun **contrôles de raccordement** des rejets d'eaux usées domestiques n'a été fait ni n'a été nécessaire.

Aucun **établissement industriel** n'est raccordé sur le système d'assainissement du lotissement du Pré Saillant, il n'y a donc aucun rejet d'effluent à caractère industriel **[D202.0]**

θ. Les faits marquants de l'année

- Les boues ont été évacuées en juin 2018 vers le STEU de Saint André. Un deuxième pompage aurait dû être réalisé en fin d'année, mais cela n'a pas été programmé et reporté au début de 2019.
- En décembre 2018, un nettoyage du clapet en sortie de STEU vers la lagune d'infiltration a été nettoyé : des racines et des herbes empêchaient son ouverture.
- Compte tenu de sa conception et de sa « petite » taille qui offre peu de possibilité de réglage, le STEU de Croth a des performances médiocres. On peut observer des départs réguliers de MES au niveau du canal de sortie. Malgré les résultats conformes obtenus sur le prélèvement réalisé en 2018, une vigilance particulière est maintenue sur le fonctionnement de l'installation et la gestion des évacuations de boues.

Etudes

La commune est zonée en assainissement futur collectif. Néanmoins, une étude d'actualisation de zonage sera à mener dans les années à venir afin de confirmer ou d'infirmer ce choix. Cette étude sera conduite au cours de la révision globale du schéma directeur d'assainissement, (SDA) d'EPN.

Dysfonctionnements

- On relève la présence régulière de boues dans le canal de sortie en raison des caractéristiques de la micro-station. Cette situation fait l'objet d'une surveillance et d'extractions régulières des boues.
- Aucun dysfonctionnement n'a été observé en 2018, si ce n'est l'obturation partielle du clapet en sortie de la station.
- Le débit est actuellement estimé conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Cependant à la vue des fluctuations observées d'une année sur l'autre la mise en place d'un débitmètre électromagnétique au refoulement des pompes d'entrée est envisagé.
- Un certain nombre de détritiques sont jetés régulièrement dans le bassin d'infiltration des eaux traitées. Le maire de la commune a été informé de la situation mais aucun changement n'est survenu.

Travaux réalisés ou démarrés :

Il n'y a pas eu de travaux réalisés durant l'année.

g) COMMUNE DE PREY

- **Description du réseau de collecte collectif, une partie du système d'assainissement du CTEU d'Evreux / Gravigny**

α. Réseau de collecte des eaux usées

Un réseau d'assainissement permet la collecte des eaux usées de la commune de Prey. La commune ne dispose pas de site de traitement et les effluents rejoignent le réseau de collecte du CTEU d'Evreux / Gravigny via le réseau de Guichainville. Un poste de relevage et une conduite de 2 400 ml assurent l'évacuation des eaux usées vers ce réseau.

Caractéristiques du réseau de collecte	
Type de réseau	Séparatif
Type d'écoulement	Gravitaire
Longueur de canalisation en gravitaire	7 674 ml
Longueur de canalisation en refoulement	952 ml
Longueur du rejet en aval du PR principal	2 888 ml
Longueur totale du réseau	11 514 ml
Nombre de postes de refoulement	5

La commune compte 2 lotissements pour lesquels EPN ne dispose pas d'informations sur la rétrocession des ouvrages :

- Impasse de la Tuilerie ;
- Impasse de la Glane.

Les linéaires de réseaux des deux lotissements ont été pris en compte dans le calcul global.

Le lotissement suivant n'a pas été pris en compte dans le calcul du linéaire de réseau de collecte puisqu'il est toujours privé :

- 20 rue de Garencières : 68 ml (gravitaire).

β. Station d'épuration localisée à Gravigny :

Les effluents de la commune de Prey arrivent dans un regard de collecte ne disposant pas d'un système de comptage du type débitmètre. Aussi, les volumes traités le Centre de Traitement des Eaux Usées de Gravigny sont estimés d'après les consommations facturées aux usagers.

- **Données annuelles sur le fonctionnement**

α. Filière eau

- Évolution des volumes facturés aux usagers :

Année	2016	2017	2018
V facturés aux usagers (m ³)	37 314	37 452	27 634
V moyen journalier (m ³ /jour)	102	103	105

6. Sous-produits évacués

Type de sous-produits	2018	Destination
Refus de dégrillage (tonnes)		Estimation à 800 kg de produits bruts

γ. Consommation électrique, (en kWh)

Poste de relevage	2016	2017	2018
PR principal - Pharmacie	5 690	3599	12 815
PR ZAC des Coquelins	170	538	200
PR rue de Grossoeuvre	1 086	1165	1 319
PR rue de Garencières	466	675	1 655
PR rue des Fossés Appolines	298	233	459
TOTAL	7 710	6 210	16 448 *

* → les index des consommations ne sont pas relevés à des périodicités constantes, par suite les consommations n'apparaissent pas elles non plus comme régulières.

δ. Curage et entretien du réseau

Curage préventif 2018

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	ML NETTOYÉ ou Nbre U
07/02/2018	P-poste de refoulement	Centre Village	1
07/02/2018	P-poste de refoulement	ZA	1
07/02/2018	P-poste de refoulement	RUE DE Grossoeuvre	1
09/07/2018	P-poste de refoulement	Centre Village	1
26/07/2018	P-poste de refoulement	Garencières, Empire	2
01/11/2018	R-collecteur EU	rue Passot, impasse des Oiseaux, rue des Fosse Appolines	480
01/11/2018	R-collecteur EU	Rue du GNL De Gaulle	713
07/11/2018	P-poste de refoulement	Rue de l'Empire, Centre ville	2
08/11/2018	P-poste de refoulement	Rue de Garancières, rue de Grossoeuvre, ZA	3

Curage curatif 2018

DATE	OUVRAGE	ADRESSE	COMMENTAIRE INTERVENTION	ML NETTOYÉ ou Nbre U
17/02/2018	P-poste de refoulement	rue de Garencières	Poste HS	
19/02/2018	P-poste de refoulement	rue de Garencières	Poste HS	0,5 Sables
13/06/2018	P-poste de refoulement	Centre Ville	La Mare se deverse dans le poste	
12/06/2018	P-poste de refoulement	centre ville		
09/10/2018	P-poste de refoulement	Pharmacie	Pollution fuel	1 m3 eau/hydrocarbure

Passages caméra (ITV) réalisés dans les réseaux (collecteurs et branchements):

Pas de passage caméra en 2018



Vue sur le poste de refoulement qui transfère les eaux usées vers le réseau de l'ex-GEA.

ε. Contrôle des rejets d'eaux usées domestiques et industriels

Quelques contrôles ont été effectués durant l'année, à la demande des propriétaires vendant leur bien immobilier.

Rejets d'effluents des établissements autres que domestiques et assimilés domestiques [D202.0]

ETABLISSEMENT	ACTIVITE	MODALITE DE RACCORDEMENT	REFERENCE DE L'AUTORISATION	DATE D'INSTRUCTION DE L'AUTORISATION	DATE DE VALIDITE DE L'AUTORISATION (5 ans)
CHEZ CLEMENT	METIER DE BOUCHE	Contrat de déversement	EU 82,18	23/02/2018	23/02/2023
SARL DEROUILLAC (RENAULT)	GARAGES	Arrêté de déversement	EU 112,17	28/08/2017	28/08/2022

Pour les autorisations de déversement périmées et les nouveaux établissements qui seraient identifiés, des diagnostics et la passation de nouvelles autorisations sont programmés pour 2019 / 2020.

ζ. Faits marquants de l'année

Études

Aucune étude n'a été réalisée en cours d'année.

Dysfonctionnements

- La question des rejets d'H2S au point du rejet du réseau de transfert à Guichainville est une problématique récurrente ; elle est dû : 1/ au temps de séjour trop long des eaux usées dans les réseaux de Prey d'une part et 2/ à la grande longueur du refoulement entre Prey et Guichainville. Des mesures d'H2S et de redox ont été réalisées durant l'année ; d'autres seront régulièrement effectués pour vérifier les performances du compresseur d'air qui sert à limiter la production d'H2S.

Travaux réalisés ou démarrés par EPN

Durant l'année, il n'y a pas eu de travaux particuliers de réalisés.

3.2.5 INDICATEURS DE PERFORMANCE

En application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de décembre 2006 et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, les collectivités ont l'obligation de présenter des indicateurs de performance.

Pour les EPCI de moins de 50 000 habitants, 7 indicateurs doivent être renseignés. Ils sont présentés dans le tableau suivant :

N° indicateur	Libellé	Valeur				
		Garennnes	St André & Les Authieux	Mesnil sur l'Estrée-& St.Germain sur Avre.	LCB	Croth
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des EU	91 %	98 %	100 %	100 %	4,5 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des EU	45/120	25/120	25/120	25/120	25/120
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales	conforme	Non conforme	conforme	Non conforme	100%.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales	Non-conforme	100%.	100%.	100%.	100%.
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³

Explication de l'indicateur [P201.1]

Pour certaines communes, il reste des secteurs à raccorder :

- Garennes sur Eure : zone de l'Allée du Parc ;

- Saint André de l'Eure : rue des Vignes au hameau de Ferrières et ZAE de la porte des Champs.

La commune de Croth a un taux de desserte très bas, car son zonage d'assainissement est du futur collectif et seul un lotissement est raccordé à une mini-station.

Détail de l'indicateur [P202.2B] – Modifié par arrêté du 2/12/13

Critère	Valeur						
	Garennes	St André	LCB	Mesnil sur L'Estrée-& St.Germain sur Avre. (données, RAD d'EDN)	Prey	Croth	Authieux
Partie A : Plan des réseaux (15 points)							
10 pts : Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10
5 pts : Définition d'une procédure de mise à jour	5	5	5	5	5	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)							
10 pts : Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	10	10	0	10	10	10
De 1 à 5 pts : 1 point supplémentaire à chaque fois que sont renseignés 10 % du linéaire total jusqu'à 90 %.	0	0	0	0	0	0	0
De 0 à 15 pts : L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	10	10	10	0	10	10	10
Partie C : Informations complémentaires (75 points)							
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble « Plan des réseaux » et « Inventaire des réseaux » (Partie A et B) sont acquis.							
10 pts : le plan des réseaux comporte une information géographique	10	10	10	10	10	10	10
De 1 à 5 pts : 1 point supplémentaire à chaque fois que sont renseignés 10 % du linéaire total jusqu'à 90 %.	0	0	0	0	0	0	0
10 pts : Localisation et description des ouvrages	10	10	10	10	10	10	10

10 pts : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques	0	0	0	0	0	0	0
10 pts : Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon	10	10	10	10	10	10	10
10 pts : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	0	0	0	0	0	0	0
10 pts : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultation du réseau	0	0	0	0	0	0	0
10 pts : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0	0	0	0	0	0	0

3.2.6 DONNEES FINANCIERES

- PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

→ *Tarifs assainissement 2018*

Seules les communes disposant d'un système de collecte et de traitement collectif des eaux usées sont concernés par la redevance assainissement collectif.

La délibération 2017-39, fixe les tarifs de la redevance pour les six communes desservies par l'assainissement collectif en 2018 (pour la part collectivité). Le détail des prix par m³ est résumé dans le tableau suivant :

	Garenes	St André	LCB	Mesnil sur L'Estrée & St.Germain sur Avre.	Prey	Croth	Authieux
Part fixe collectivité	45,74	0	0	45,73	0	0	0
Part proportionnelle collectivité	0,72	2,80	2,80	1,87	2,80	2,80	2,80
Part proportionnelle fermière	1,7482	0	0	1,06	0	0	0

Sur la commune de Garennes sur Eure, la redevance assainissement se décompose en deux parties :

- La part fermière correspond aux recettes perçues par le délégataire pour le service rendu aux usagers et couvre les frais liés au fonctionnement et à l'entretien des réseaux et de la station d'épuration ;
- La part attribuée à la collectivité est destinée au financement des installations dont elle est propriétaire et à assurer le service public auprès des usagers dans des conditions satisfaisantes. Cette part comprend une part fixe et une part proportionnelle à la consommation.

Sur les communes de Saint André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth, et les Authieux, le montant de la redevance est global.

→ **Evolution des tarifs de la redevance (en € HT/m3) – hors part fixe collectivité :**

Cf. le tableau page suivante.

Commune	Type de coût € HT	2017	2018	Evolution 2017-2018
Garennes sur Eure	PPC*	0.72	0.72	0.00 %
	PPF**	1.7251	1.7482	1,33 %
	Coût total	2.4451	2.4682	0.95%
St André	Coût total	2,80	2,80	0.00 %
LCB	Coût total	2.80	2.80	0.00 %
Mesnil-sur L'Estrée & St.Germain sur Avre.	PPC*	1,87	1,87	0.00 %
	PPF**	1,06	1,06	0.00 %
	Coût total	2,93	2 ;93	0.00 %
Prey	Coût total	2,80	2,80	0.00 %
Croth	Coût total	2.80	2.80	0.00 %
Authieux	Coût total	2,80	2,80	0.00 %

* PPC : Part Proportionnelle collectivité

** PPF : Part Proportionnelle fermière

→ **Facture type au 1er janvier 2018 [D204.0]**

Les factures présentées ci-dessous correspondent aux tarifs d'une facture d'assainissement sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'Agence de l'Eau a institué une nouvelle redevance appelée « redevance pour modernisation des réseaux ». Cette redevance est due par tout abonné raccordé à un réseau d'assainissement public et elle est assise sur le volume soumis à la redevance assainissement. Son taux est unique dans le bassin Seine Normandie.

Garennnes sur Eure

Collecte et traitement des EU	Volume en m3	PU € HT au 01/01/18	TOTAL € HT au 01/01/18
Abonnement part fixe EPN	1	45,74	45,74
Consommation part EPN	120	0,72	86,40
Consommation part fermier	120	1,7482	209.784
Organisme public et TVA			
Redevance pour modernisation des réseaux	120	0,24	28,8
TVA (10%)			37,07
TOTAL en € TTC			407.79
Prix du m³ en € TTC			3,398

Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée

Collecte et traitement des EU	Volume en m3	PU € HT au 01/01/18	TOTAL € HT au 01/01/18
Abonnement part fixe EPN	1	45,73	45,73
Consommation part EPN	120	1,87	224,4
Consommation part fermier	120	1,06	127,2
Organisme public et TVA			
Redevance pour modernisation des réseaux	120	0,24	28,8
TVA (10%)			42,6
TOTAL en € TTC			468,74
Prix du m³ en € TTC			3,9

St André de l'Eure, La Couture Boussey, Prey, Croth et les Authieux

Collecte et traitement des EU	Volume en m3	PU € HT au 01/01/18	TOTAL € HT au 01/01/18
Consommation part EPN	120	2,80	336,00
Organisme public et TVA			
Taxe de modernisation des réseaux	120	0,30	36,00
TVA (10%)			37,20
TOTAL en € TTC			409,20
Prix du m³ en € TTC			3,41

- **FACTURATION ET REVERSEMENTS 2018**

→ **Récapitulatif des assiettes de la redevance**

Récapitulatif annuel des sommes perçues en €	2017	2018
	904 953.07	865 258

Assiette annuelle de la redevance en m³			
Commune	2016	2017	2018
Garennnes	40 871	49 783	45 700
St André	188 920	160 049	184 663
LCB	94 486	98 034	96 495
Mesnil-sur L'Estrée & St.Germain sur Avre	48 398	En cours de calcul	47 652
Prey	37 314	37 452	25 824
Croth	3 255	2 234	2 434
Les Authieux	1 919	2 833	10 528
TOTAL en m³	366 765	350 385	415 106

En 2018, le délai des deux ans accordés pour se raccorder aux réseaux d'assainissement étant arrivé à échéance, tous les abonnés de la commune des Authieux ont été facturés. Ceci explique l'augmentation du nombre d'abonnés et le volume d'eau facturée entre 2017 et 2018.

→ **Nombre d'abonnés par commune et volume facturé**

Commune	Volume facturé 2018 m³/an	Nombre d'abonnés 2018
Garennnes	45 700	617
St André	201 207	1 425
LCB	96 495	961
Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée	47 652	366
Prey	25 824	412
Croth	2 434	23
Les Authieux	10 689	113

* La date de raccordement n'étant pas la même pour tous les usagers, un relevé de l'index du compteur a été réalisé au moment du contrôle de raccordement. De ce fait, la consommation n'est pas toujours représentative d'une année complète. Ce volume ne peut être comparé à ceux des autres communes.

Les études indiquent que le volume consommé par EH et par jour se rapproche de 100 l.

→ **Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre [N] (montant restant dû en €)	1 447 809.61	2 910 246

→ **Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)**

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette en €	1 447 809.61	2 910 246
Epargne brute annuelle en €	177 448.13	363 000
Durée d'extinction de la dette en années	8.16	8.02

3.2.7 PROGRAMME DES ETUDES ET TRAVAUX

Commune	Opérations	Date prévue	Montant estimatif de l'opération en € HT (MOE non comprise)
Garenes sur Eure	MOE pour l'amélioration du réseau – IRH – constitution d'une centrale sous-vide intermédiaire sur le réseau	2015 à 2020	35 035 €
	Travaux pour l'amélioration du réseau -- constitution d'une centrale sous-vide intermédiaire sur le réseau + refoulement	2019 - 2020	627 555 €
	Changement des diffuseurs d'air et vérification de l'état des rampes d'aération	2019 / 2020	~ 25 000 €HT
Saint André de l'Eure	Changement des diffuseurs d'air et vérification de l'état des rampes d'aération	2019 / 2020	~ 25 000 €HT
La Couture Bousse	Reconstruction d'une serre	En attente du résultat de l'étude de faisabilité relative à la reconstruction de la STEU	ND
	Travaux de mise en sécurité et de reprise des malfaçons de la step	Inconnue (en attente démarrage référé)	196 000
	Recours juridique pour problème génie civil	2018 / 2020	ND
	Etude de faisabilité pour la reconstruction de la STEU	2018	30 000€
	Etude et mise en œuvre du dispositif de traitement des odeurs en attendant le résultat de l'étude de faisabilité	2019-2020	10 000
	Changement des diffuseurs d'air et vérification de l'état des rampes d'aération	2019 / 2020	~ 20 000 €HT
Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée	Mise en sécurité des PR	2019 – 2020 - 2021	~ 50 000 €HT
	Remise en place d'une conduite d'acheminement de l'air surpressé « conforme » aux règles de l'art	2019 – 2020	À porter à la charge du constructeur dans le cadre de la garantie décennale
	Changement des diffuseurs d'air et vérification de l'état des rampes d'aération	2019 / 2020	~ 20 000 €HT

Prey	Mise en sécurité des PR et amélioration de la télésurveillance	2019	50 000
EPN	Diagnostic des réseaux d'EU et géolocalisation, dans le cadre d'un SDA à l'échelle de l'EPN	2019-2020	ND

ND : Non Défini

3.3 Glossaire Assainissement

- **Abonnement :**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

- **Arrêté d'autorisation de déversement :**

Arrêté d'autorisation de déversement signé par la collectivité responsable de l'ouvrage où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

- **Capacité épuratoire :**

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m³/jour) ou en équivalent/habitants.

- **Abonné:**

Personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de livraison et donc avoir plusieurs points de livraison. Pour distinguer les services, on distingue les abonnés eau, les abonnés assainissement collectif et les abonnés assainissement non collectif. L'abonné perd sa qualité d'abonné à un point de livraison donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de livraison, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 [P203.3] :**

En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement

Durables

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 [P204.3] :**

Cet indicateur est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007. Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007 [P205.3] :**

Cet indicateur est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007, ce mode de calcul n'ayant pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau [P 254.3] :**

Cet indicateur correspond au pourcentage de bilans réalisés conformes à la réglementation (pour les usines d'épuration de plus de 2.000 EH). Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

- **Conformité réglementaire des rejets :**

L'indice mesure la conformité des rejets aux prescriptions de rejet définies dans la réglementation ou dans l'arrêté préfectoral.

- **DBO5 :**

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

- **DCO :**

Demande chimique en oxygène. La DCO est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

- **Développement durable :**

Défini en 1987 comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. ». C'est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision.

- **Equivalent-habitant :**

Flux journalier moyen de pollution, correspondant à la quantité de DBO5 (en grammes / jour) des eaux brutes en entrée de système de traitement divisé par 60. Un équivalent-habitant (EH) rejette en effet 60 grammes de DBO5 par jour.

- **Habitants desservis :**

Population INSEE des communes desservies après correction en cas de couverture partielle d'une commune. Cette donnée est consultable sur le site internet de l'INSEE à compter de 2009 (décret n° 2008-1477 du 30/12/2008).

- **Matières sèches (boues de dépollution) :**

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

- **MES :**

Matières en suspension. Les MES sont un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau [P252.2] :**

Est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. (Arrêté du 2 mai 2007)

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :**

Quantité de boues, exprimée en tonnes de matières sèches, qui sortent du périmètre des ouvrages d'épuration du service ou qui sont comptabilisées à l'amont des filières d'incinération ou de compostage en cas de traitement sur site ; ces boues contiennent les réactifs ajoutés aux boues brutes et sont comptabilisées en sortie du périmètre des ouvrages d'épuration, donc avec prise en compte des éventuels effets de stockage sur site.

- **Réseau de collecte des eaux usées :**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

- **Station d'épuration (ou usine de dépollution) :**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :**

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)

- **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :**

En attente de la définition par le Ministère de l'Écologie, du développement et de l'Aménagement Durable, après la parution en septembre 2009 des textes d'application régissant les prescriptions techniques et les modalités de contrôle des installations (arrêté du mois d'avril 2012).

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :**

Le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)

- **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :**

Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble. (Arrêté du 2 mai 2007)

- **Taux d'impayés [P257.0]:**

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

- **Taux de raccordement :**

Pourcentage des abonnés desservis effectivement raccordés au réseau d'assainissement (Nombre de abonnés effectivement raccordés / nombre de abonnés desservis). La politique en matière d'auto-surveillance et d'assainissement non collectif doit être mise en parallèle de l'appréciation de l'indicateur.

- **Taux de réclamations [P258.1] :**

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007).

- **La redevance modernisation des réseaux de collecte.**

La redevance modernisation des réseaux de collecte ne concerne que les abonnés dont les branchements sont raccordés au réseau de collecte des eaux usées. Les non raccordés disposent en principe d'une fosse toutes eaux. Elle est donc assise sur le cubage assaini qui lui-même relève du cubage d'eau consommé constaté. Comme pour la redevance pollution domestique, le produit est déclaré en début d'année N+1 à l'AESN. Elle fait l'objet d'une déclaration distincte. L'AESN se sert de cette recette pour financer des projets structurants lancés par les collectivités locales pour améliorer l'assainissement (exemple : Le CTEU).

4. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1 Les missions du service public d'assainissement non collectif

MISSIONS DU SPANC

L'année 2018 a été marquée par l'intégration de 12 nouvelles communes. L'activité de ce service est intense et tend à se confirmer, en particulier sur le secteur sud où l'assainissement non collectif est prédominant.

Le SPANC a mis en place un accueil unique via un numéro 02 32 31 72 43 et une adresse mail générique anc@epn-agglo.fr qui portent leurs fruits malgré la persistance des lignes directes utilisées les années précédentes.

La structuration du service est composée de deux pôles :

Pôle EVREUX

- Responsable du SPANC : Fabrice RUSSIAS (remplacé au 14 février 2018) par Thomas CAYTAN
- Technicien :
 - Déborah GANGNEBIEN,
 - Matthieu GREINER, secteur géographique d'intervention : Nord du territoire
 - David CHAUVIN (arrivé dans les effectifs du service au 1^{er} septembre 2018), secteur géographique d'intervention : Nord du territoire
- Secrétaire : Delphine POUS : secrétariat et facturation du service

Pôle SAINT ANDRE DE L'EURE

- Technicienne :
 - Lucie COUDRAY, secteur géographique d'intervention : Sud du territoire
 - Pauline MONMARCHÉ (arrivée dans les effectifs du service au 1^{er} juillet 2018), secteur géographique d'intervention : Sud du territoire
- Secrétaire : Virginie COLIN : secrétariat et facturation du service

Les contrôles (compétence obligatoire) qui sont de 4 types :

- Diagnostic obligatoire,
- Contrôle de conception obligatoire avant le dépôt du permis de construire et de réalisation,
- Contrôle lors des sessions immobilières,
- Contrôle de bon fonctionnement.

L'entretien :

Un bon entretien assure un bon fonctionnement de l'installation et augmente la durée de vie des ouvrages. L'EPN peut procéder à la vidange des ouvrages après état des lieux préalable et signature d'une convention. Préalablement à l'intervention, il est effectué une mesure du niveau des boues dans la fosse.

L'EPN a obtenu son agrément préfectoral pour les vidanges d'ouvrages sous le N°11172.

La réhabilitation :

Pour aider les propriétaires dont les installations nécessitent des travaux d'amélioration, EPN s'est engagé en 2016 dans un programme de réhabilitation basé sur le **volontariat mais ne concerne pas les habitations zonées en collectif.**

Plusieurs centaines d'installations zonées en non collectif ont déjà pu être mises aux normes, grâce à un partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et le Conseil Départemental de l'Eure, permettant de faire bénéficier les propriétaires de **subventions** et d'un échelonnement de paiement.

383 foyers ont profité de cette démarche.

Le coût moyen des travaux est de 10 842 euros TTC pour un restant à charge des particuliers de 3 765 € TTC

LES TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE

La Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

Les objectifs principaux sont les suivants :

- protéger la qualité des eaux souterraines et superficielles ;
- préserver la santé et la salubrité publique ;
- réaliser un zonage d'assainissement ;
- mettre en place avant le 31/12/2005 une structure permettant d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif ;
- contrôler l'ensemble des installations avant le 31/12/2012.

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010

Les objectifs principaux sont les suivants :

- pour les installations neuves, contrôle au moment du dépôt du permis de construire ;
- en cas de vente depuis le 01/01/2011, obligation de joindre le diagnostic au dossier technique de cession ;
- en cas de vente, délai d'un an pour l'acquéreur pour procéder aux travaux de mise en conformité ;
- périodicité maximale du contrôle de 10 ans.

Les arrêtés techniques du 7 mars et du 27 avril 2012

Ces arrêtés ont fixé respectivement les prescriptions techniques pour les installations neuves et les modalités de contrôle.

4.2 BILAN DU SECTEUR SPANC

1- Points sur le contrôle obligatoire

Le SPANC d'EPN représente aujourd'hui 12 709 installations.

Sur l'ensemble du parc, 70% des installations ont été contrôlées. Ce chiffre, en baisse (85,9 % en 2017), s'explique par les installations n'ayant jamais été contrôlées mais aussi par l'arrivée des 12 dernières communes ou seules les installations les plus récentes ont fait l'objet d'un diagnostic.

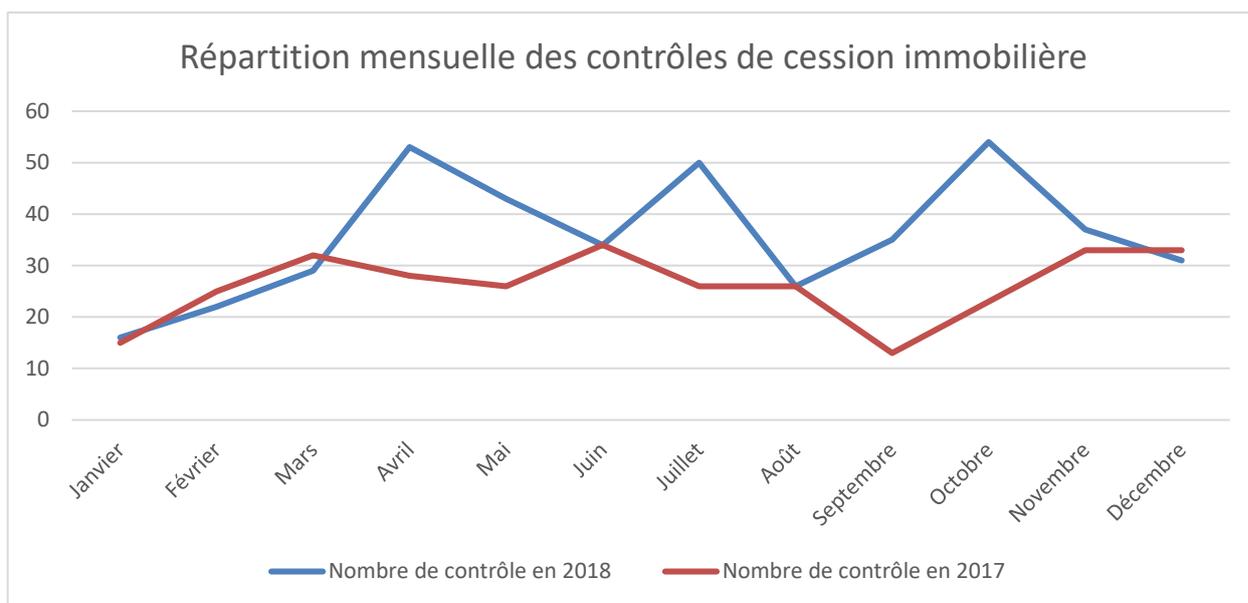
La classification des installations pour 2018 se trouve faussée. En effet, la classification établie par l'AESN n'a pas été appliquée sur l'ex territoire de la CCPN. Il est donc encore impossible pour l'exercice 2018 de produire un tableau. Seule la réalisation des contrôles de bon fonctionnement permettra un étalonnage des classifications.

2- Points sur le contrôle des ventes

Vente						
2017			2018			Evolution 2017/2018
Secteur Nord (GEA)	Secteur Sud (CCPN)	Global	Secteur Nord	Secteur Sud	Global	
130	184	314	189	241	430	37%

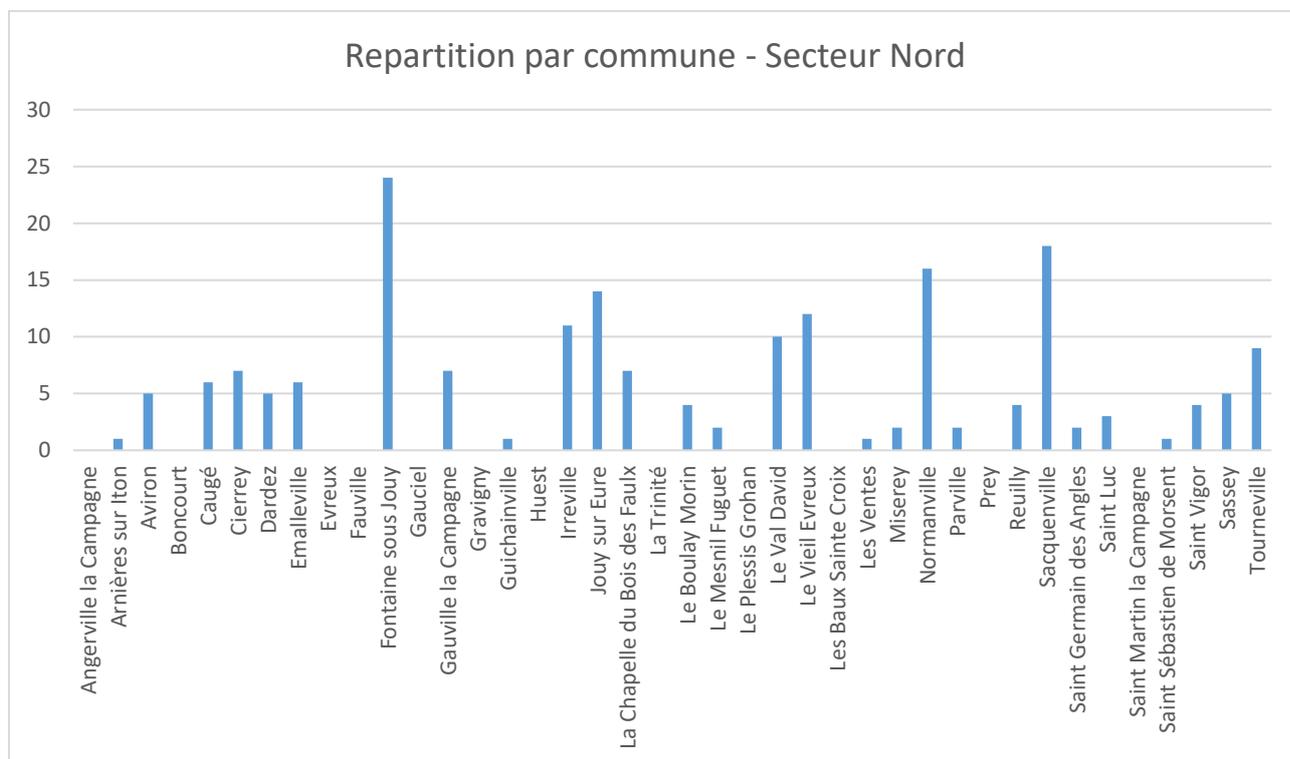
Cette activité qui ne cesse d'augmenter d'année en année devient l'activité principale du service. Voici l'évolution sur ces trois dernières années du nombre de contrôles par jour travaillé.

Contrôle / jour travaillé		
2016	2017	2018
1,17	1,44	1,70

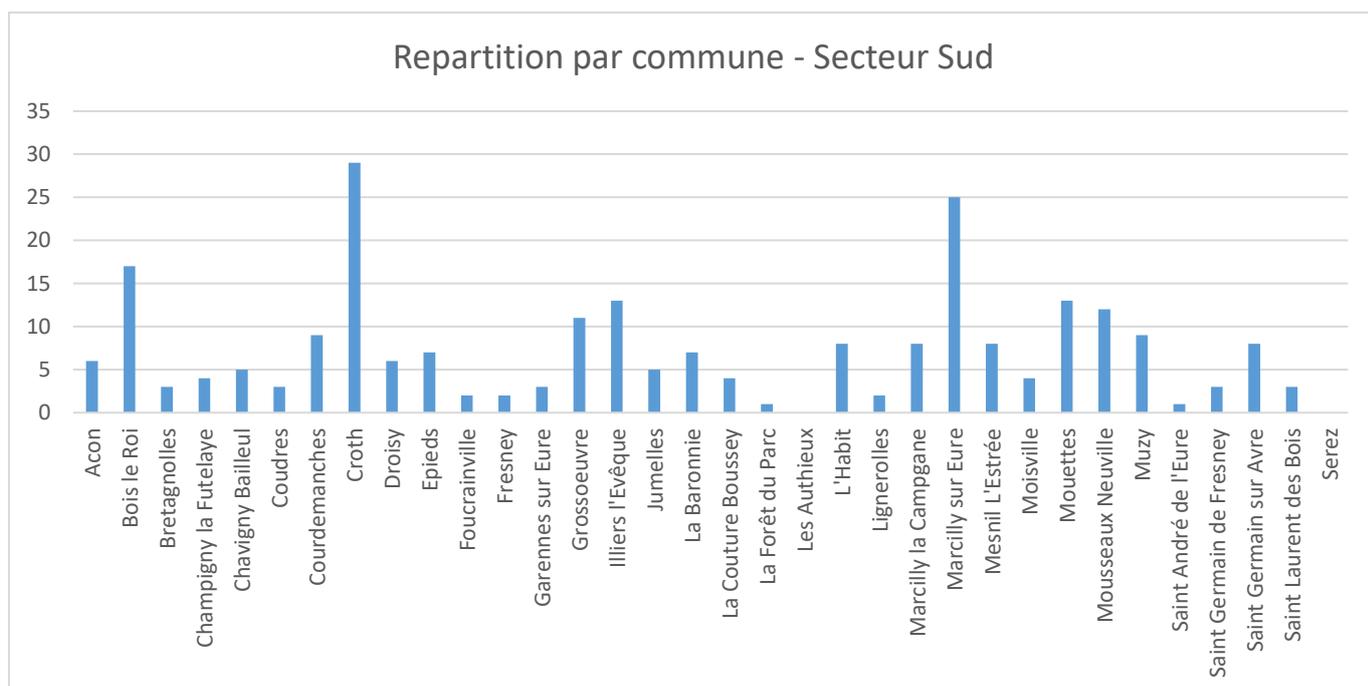


Cette courbe est révélatrice de cette activité croissante. Mise à part un début d'année modeste, le nombre de contrôle sur le reste de l'année est en général supérieur à celui de 2017.

Voici la répartition des diagnostics de cession immobilière par commune et par secteur :



Pour un total de 189 contrôles



Pour un total de 241 contrôles

3- Bilan des activités récurrentes

Peu d'évolution sur les avis de conception émis. Activité constante sur les deux dernières années.

Contrôles de conception						
2017			2018			Evolution 2017/2018
Secteur Nord (GEA)	Secteur Sud (CCPN)	Global	Secteur Nord	Secteur Sud	Global	Global
70	84	154	60	93	153	-1%

Concernant les contrôles de réalisation, on note une augmentation de l'activité en 2018.

Contrôles de réalisation						
2017			2018			Evolution 2017/2018
Secteur Nord (GEA)	Secteur Sud (CCPN)	Global	Secteur Nord	Secteur Sud	Global	
63	25	88	53	83	136	55%

4- POINTS SUR LES INTERVENTIONS DE VIDANGE

Le SPANC en collaboration avec le service « entretien des réseaux d'eaux usées » d'Evreux Portes de Normandie est compétent en entretien des installations d'assainissement non collectif.

Cette activité ne cesse de croître sur le territoire. Nous pouvons constater que malgré une sollicitation plus importante du secteur sud sur les activités de contrôle, c'est aujourd'hui le secteur nord qui est le plus demandeur en terme de prestation de vidange.

Vidanges						
2017			2018			Evolution 2017/2018
Secteur Nord (GEA)	Secteur Sud (CCPN)	Global	Secteur Nord	Secteur Sud	Global	
59	0	59	99	4	103	75%

5- POINT SUR LES AVIS D'URBANISME

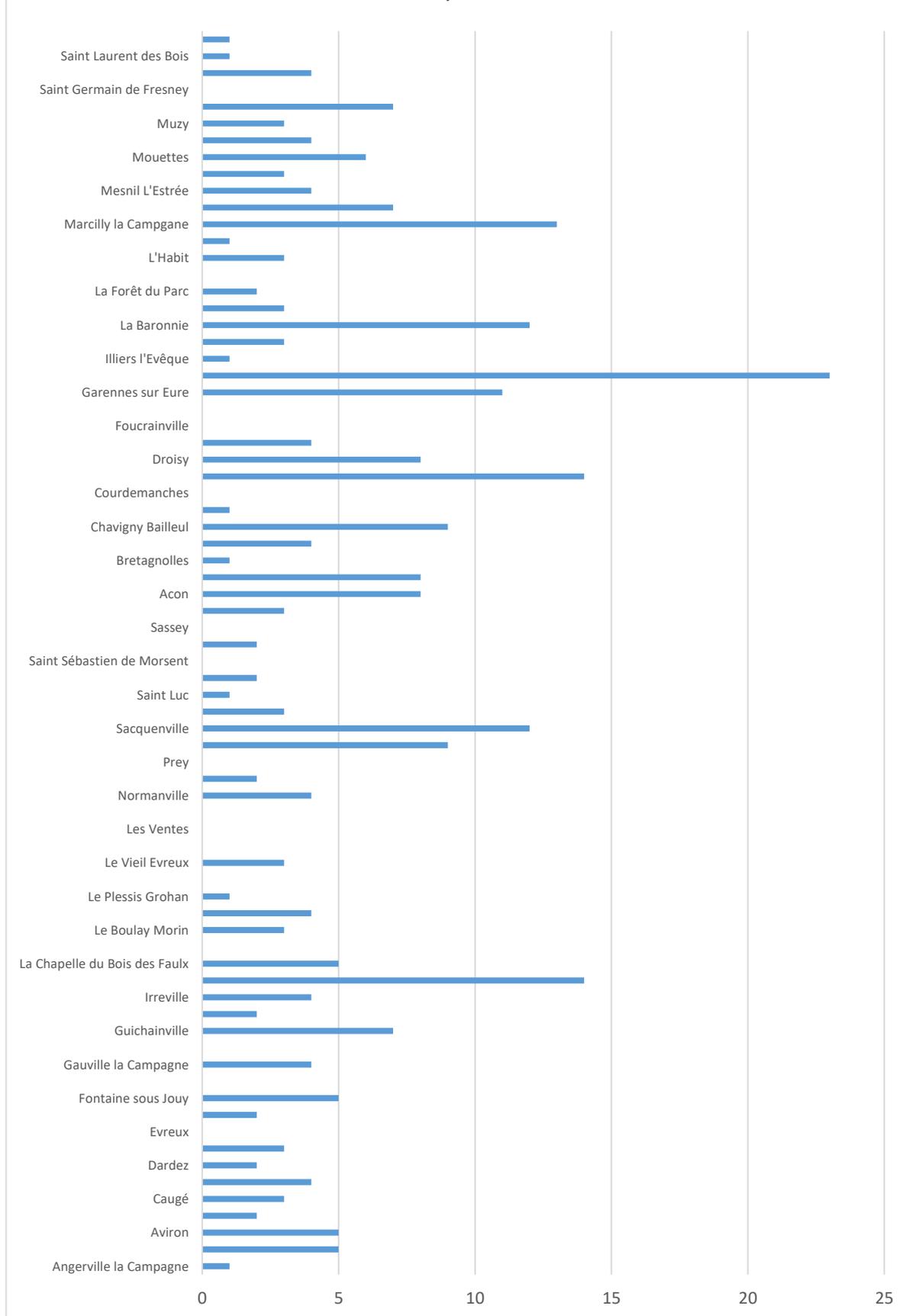
Pour la première année, l'activité d'instruction de dossiers d'urbanisme sur le volet « assainissement non collectif » a pu être quantifiée. Elle se révèle très importante avec 286 avis émis sur l'ensemble du territoire.

Avis d'urbanisme :

Favorable avec prescriptions	240
Défavorable	32
Sans suite	3
Non consulté	11
TOTAL	286

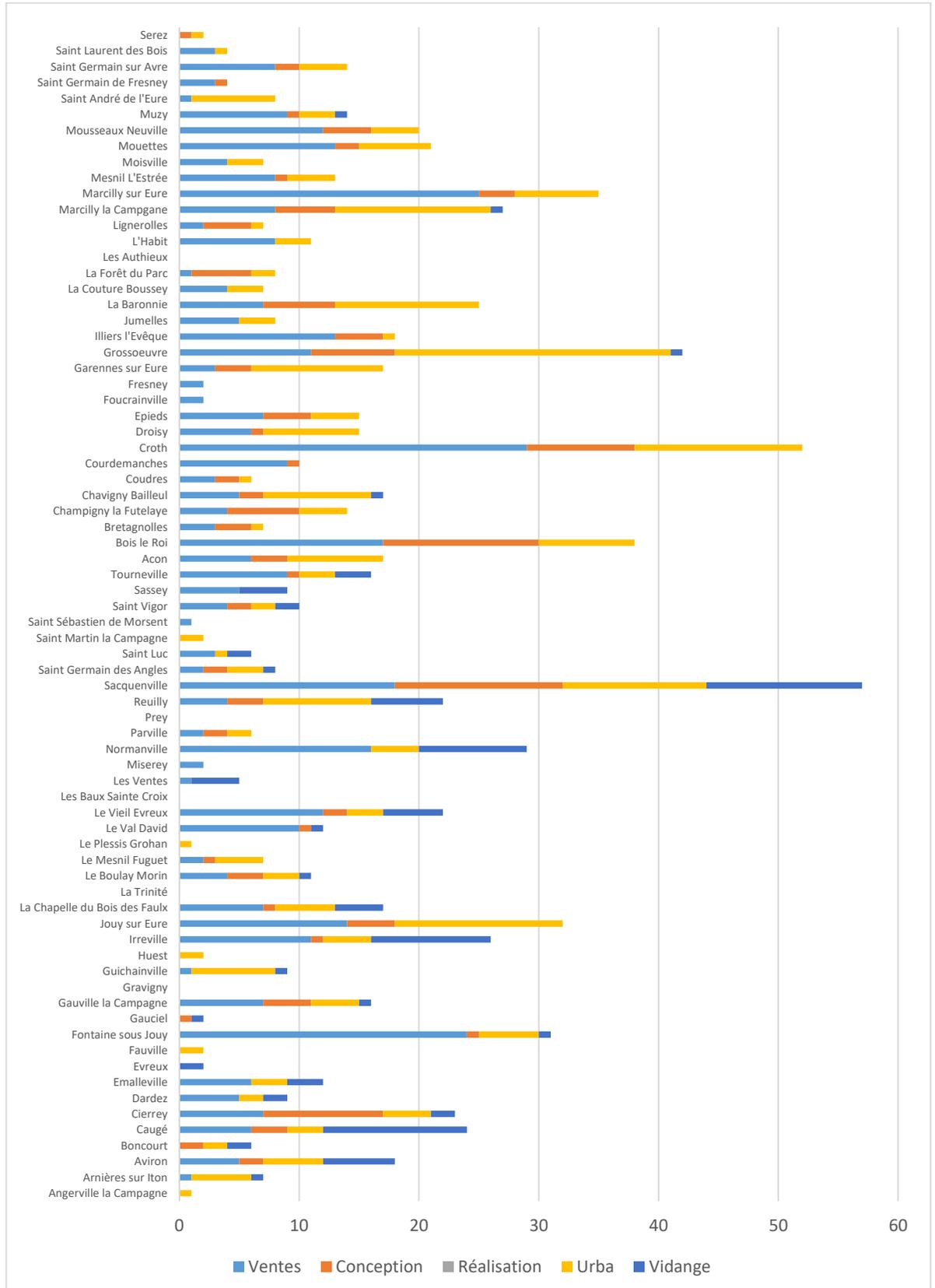
Voici ci-après une répartition des instructions par commune :

Instructions par Communes



6- BILAN DES ACTIVITES RECURRENTES

Voici une présentation générale de toutes les interventions confondues sur les communes d'Evreux Portes de Normandie.



7- ÉTAT D'AVANCEMENT DES REHABILITATIONS

Sur le territoire unifié, 377 réhabilitations ont fait l'objet d'une réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage public. Les 19 chantiers réalisés en 2018 clôturent le programme d'Evreux Portes de Normandie.

Les perspectives d'obtention de subventions par l'Agence de l'eau sont aujourd'hui très pessimistes. Dans cette conjoncture le programme de réhabilitation ne sera pas reconduit.

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux.

		Exercice 2017
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 140 depuis 2014.

4.3 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

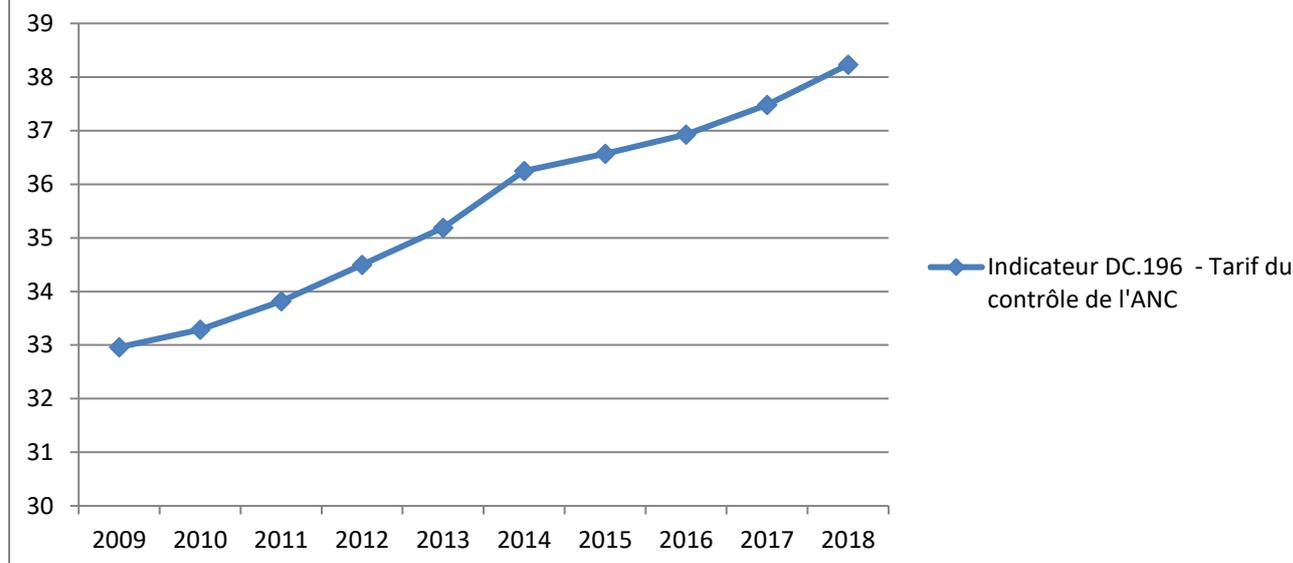
- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 31/12/2018 sont les suivants :

Tarifs	Ex-GEA	Ex-CCPN	Ex-CCRSE	Ex-SNA	Mouettes
Tarif forfaitaire de la redevance annuelle	38.23	-	-	20	-
Tarif du contrôle de la conception des installations neuves en €	89.63	70	50	80	64.20
Tarif du contrôle de la réalisation installations neuves en €	89.63	97	60	70	96.30
Tarif du contrôle de la conception des installations existantes en cas de session sans rapport en €	130.66	120	140	60	170.37
Frais de gestion des dossiers de réhabilitation en €	217.33	600	8% des travaux	250	-

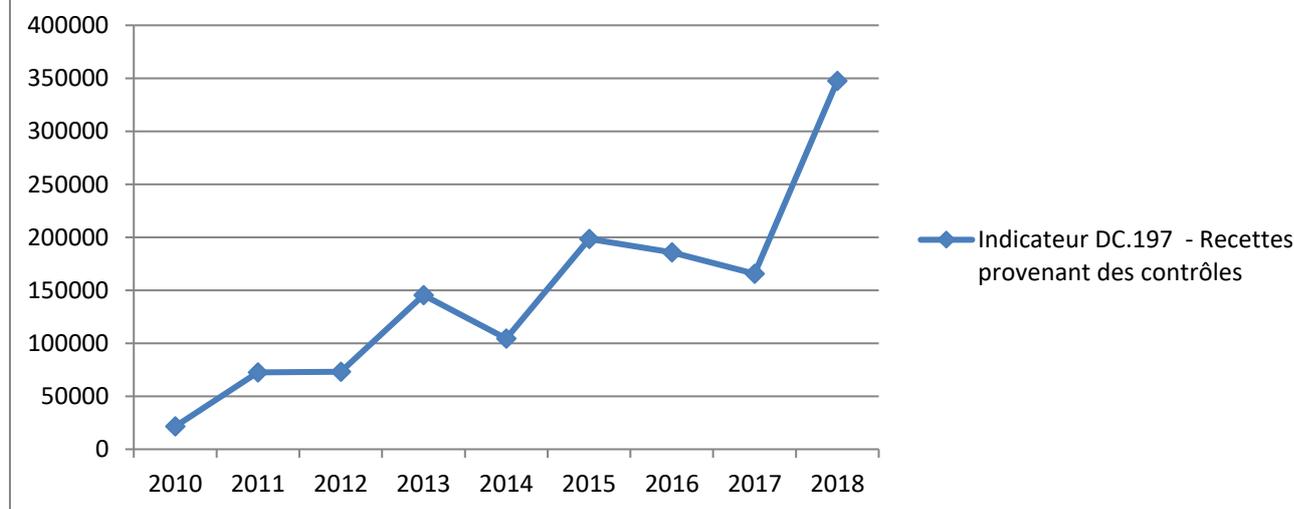
Les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont fixés par délibération.

Indicateur DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC



RECETTES

Indicateur DC.197 - Recettes provenant des contrôles



Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes DC.197	21 484	72 606	73 034	145 332	104 394	198 462	185 914	165 736	347 540

Cette augmentation s'explique par le développement considérable du territoire d'Evreux Portes de Normandie.

4.5 Les indicateurs de performances du service

TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes} \\ \text{ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

Pour cette année 2018, la classification établie sur l'ex-CCPN est différente de celle appliquée sur l'ex-GEA. Il est donc impossible pour l'exercice 2018 de produire un tableau représentatif de ce taux de conformité.

4.6 Financement des investissements du service

MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2018** est de 268 543 € pour un nombre de 19 installations.